T. XXIII — N° 4 25 Septembre 1933

La Vie Intellectuelle

REVUE BIMENSUELLE

QUESTIONS RELIGIEUSES

CHRISTIANUS. *Le Concordat allemand.*

Le texte du concordat est sa meilleure justification de fait. S'il faut aussi en défendre le principe, le sens chrétien le fait en deux mots : accord n'est pas compromission.

★★★ *La leçon des faits.*

On l'oppose à la leçon des principes, et les événements récents semblent contredire cruellement aux idées que nous avons soutenues. Serions-nous donc réduits à osciller de l'opportunisme à l'utopie ?

Nous croyons au contraire que la fermeté dans la doctrine est la condition du réalisme le plus clairvoyant.

L.-J. LEBRET, O.P. *L'Action catholique maritime.*

Vers une organisation d'ensemble de l'apostolat maritime : le Mouvement de Saint-Malo.

Son animateur lui-même nous en dit l'esprit, les résultats, les difficultés et les ambitions, tels que vient de les manifester le congrès de Sainte-Anne-d'Auray et de Lorient.

DOCUMENTS

Concordat entre le Saint-Siège et le Reich allemand.

Billet de Christianus

Le Concordat allemand

Beaucoup d'esprits en France sont troublés par le rapprochement si brusque du Vatican et de l'Allemagne. En vain souligne-t-on les avantages que le Concordat assure à l'Église — et le texte que nous en publions ci-dessous le prouve assez —, on se refuse à l'évidence, ou, si l'on y consent, c'est pour regretter plus amèrement l'existence même de l'accord. Car il s'agit, dit-on, d'une question de principe, et ce qui scandalise, c'est que l'Église, gardienne incorruptible des principes, semble les avoir sacrifiés à un opportunisme politique.

Il faut s'expliquer là-dessus en toute franchise. Aussi bien le débat dépasse-t-il infiniment les seuls intérêts politiques : c'est au fond un problème religieux, et qui touche aux consciences. C'est là son aspect émouvant, tragique, et qui le rend si délicat. Des âmes de bonne foi, toutes prêtes à suivre le Vicaire de Jésus-Christ, sont douloureusement choquées parce qu'elles se figurent que l'esprit du Christ s'est humilié au service de Hitler et de son racisme païen.

Tel est le vrai drame. Qu'il s'y mêle de moins hautes considérations, issues de comparaisons trop récentes et entretenues par des polémiques aussi rancunières qu'habiles, et d'autant plus dangereuses qu'elles paraissent, cette fois, sincères, c'est indéniable. Qu'il y ait aussi des motifs patriotiques honorables, mais extra-religieux, et qui font redouter que le pouvoir hitlérien, fortifié par le Concordat, accentue son hostilité contre la France, c'est encore le raisonnement de beaucoup. C'était déjà celui des nations qui luttaient contre la Révolution Française : alors comme aujourd'hui, rapportent les historiens, « toutes les chancelleries européennes voyaient... avec dépit l'autorité morale de la Papauté s'ajouter à la puissance désormais prépondérante de Bonaparte et

se plaignaient amèrement que le Saint-Siège se tournât si facilement vers cet aventurier heureux et impie... ». Pie XI ne l'ignore pas, lui qui disait déjà à propos de son accord avec le fascisme : « Il est vrai que le parti et le régime, au jugement du monde entier, ont tiré de leurs rapports amicaux avec le Saint-Siège, dans le pays et au dehors, une augmentation de prestige et de crédit qui, à certains, en Italie et à l'étranger, parut excessive... »

Tout cela est exact, mais ce n'est pas le vrai débat. Le Pape cherche ce qui convient à l'Église. Rien de plus. Si des conséquences politiques, fortuitement, en découlent, nous avons le droit de les déplorer en tant que Français et le devoir d'y parer, nous ne saurions nous en scandaliser en tant que catholiques. Au contraire, il faut nous en réjouir si vraiment nos frères catholiques allemands y trouvent la sécurité et la possibilité de mieux répandre la doctrine de salut. Car cela seul est nécessaire.

Mais précisément la question cruciale est ici : Est-ce qu'au strict point de vue spirituel ce compromis qu'est le Concordat n'est pas un recul, une abdication ? Ne cause-t-il pas à l'Église plus de préjudice qu'il ne lui assure d'avantages ? Car il lui appartient d'affirmer hautement les droits de l'Esprit du Christ à l'encontre du paganisme renaissant. Or cette revendication altière que la conscience universelle attendait comme une délivrance, elle a fait place à un accord politique. Quelle désillusion !

Notre réponse est simple :

L'Église, par la voix des évêques allemands, a condamné l'Hitlérisme comme doctrine. Cette condamnation demeure. Mais l'Hitlérisme est devenu autre chose : un gouvernement établi. C'est là un fait, qu'on peut regretter, mais qu'on ne peut supprimer. L'Église en doit tenir compte : ses fidèles ne sont-ils pas en même temps membres d'une nation et sujets d'un État ?

Or composer avec un gouvernement n'est pas approuver sa doctrine. Le Temps, *qui n'est pourtant pas suspect de complaisance envers l'Église, le faisait justement remarquer : « Le Saint-Siège, en concluant le Concordat avec l'Allemagne, a bien reconnu le pouvoir établi à Berlin, mais il n'a pas reconnu par là, en la couvrant de son autorité morale, la doctrine du national-socialisme. »*

*De même (parlons net), si l'*Action Française *avait réussi en France une révolution royaliste, nul doute que l'Église se fût accommodée, tant bien que mal, du nouveau régime; mais les idées de Maurras n'en auraient pas été canonisées.*

L'approbation d'une doctrine, l'accord avec un pouvoir établi, ce sont là deux choses bien différentes. On peut même dire que plus les principes de l'Église et ceux de l'État coïncident, moins il est nécessaire de signer une convention écrite pour régler les relations mutuelles des deux pouvoirs. Un concordat est par définition un accord qui suppose des difficultés à résoudre et des doctrines qui s'affrontent. Il vise à obtenir pour les catholiques des conditions qui leur permettent de vivre leur foi dans un milieu qui n'est pas la société chrétienne idéale. Serait inadmissible un traité qui ne leur procurerait pas cette nécessaire liberté, ou qui ferait des concessions équivalant à un apostasie. Ce n'est évidemment pas le cas du concordat allemand, qui est aussi favorable qu'on pouvait le souhaiter, — beaucoup plus que celui de 1801 qui a régi durant un siècle l'Église de France.

— Mais sera-t-il loyalement exécuté ?

— L'avenir nous l'apprendra. Si l'État hitlérien prend des mesures que la conscience chrétienne réprouve, il verra se dresser devant lui les catholiques, — avec ou sans concordat. Du moins, s'il leur faut lutter, on saura que c'est pour des raisons exclusivement religieuses, et non pour des motifs politiques, comme on n'aurait pas manqué de le prétendre si le Pape, dès l'abord, avait pris parti contre le gouvernement actuel du Reich.

En réalité l'Église, depuis vingt siècles, s'est toujours tenue en dehors et au-dessus des partis. Elle ne craint pas la persécution, — de nos jours même elle a eu ses martyrs, — mais elle entend bien n'engager la bataille que pour la seule intégrité de la foi. D'aucuns voudraient la voir se poser en arbitre des révolutions humaines : là n'est pas sa mission. C'est un héritage divin qu'elle doit défendre et qu'elle doit transmettre. Ayons confiance en celui qui en est le gardien prudent et fidèle, en même temps qu'il est le détenteur des promesses : par ruse ou par force, les portes de l'enfer ne prévaudront point.

CHRISTIANUS.

ST. ALBERT'S COLLEGE LIBRARY

La leçon des faits

S'il y eut jamais un rythme paisible de l'histoire, ce n'est pas celui que notre temps connaît. Les faits dont nous sommes témoins ont une allure trépidante et violente. Les changements sont des bouleversements. Depuis vingt ans, dans l'ordre économique et politique, l'état de crise est devenu l'état normal. Il y a vraiment beaucoup de nouveau dans le cours de la civilisation.

Il est opportun de tirer la leçon de ces événements. *La Vie Intellectuelle* s'est efforcée de les juger, comme il convenait à une revue de doctrine, en rappelant incessamment, *opportune et importune*, l'esprit chrétien et les principes de sociologie et de politique catholique qui doivent guider notre jugement, et par conséquent notre action.

Ce faisant, elle s'est attiré, on le conçoit, d'ardentes sympathies et des contradictions non moins vives. Les unes et les autres sont utiles, mais ne doivent pas, en excitant les passions, ternir la pureté de la doctrine. Cette doctrine, il importe de l'affirmer une fois de plus et de la confronter avec les événements de la politique mondiale, pour essayer de dégager si et dans quelle mesure elle doit subir leur influence.

I

L'antinomie

Ce n'est pas question vaine. Elle s'impose, au contraire, à tout esprit réfléchi et qui remarque, avec inquiétude, combien les événements récents semblent contredire parfois nos idées et leur infliger un démenti cruel. Qu'avons-nous soutenu en effet? Nous avons fait campagne en faveur du désarmement moral des peuples. Nous avons combattu ces dictatures économiques et ces spéculations éhontées qui sont la cause d'une effroyable misère. Nous avons dénoncé l'égoïsme des individus, des classes sociales et des nations qui, incapables de s'élever à une conception de l'intérêt général, ne cherchent que leur propre avantage. Nous avons soutenu les droits imprescriptibles de la personne humaine, douée d'une âme immortelle, et, tout en lui reconnaissant des devoirs à l'égard de la communauté (car l'intérêt général est supérieur à l'intérêt privé), nous avons affirmé sa suprématie absolue, contre quoi nul intérêt, fût-ce celui de l'État, ne saurait prévaloir.

Or que voyons-nous aujourd'hui?

Le succès du fascisme et de l'hitlérisme et sa contagion dans beaucoup de pays ont déterminé une exaspération du nationalisme. Personne n'ose plus prononcer franchement le mot de désarmement : on serait accusé de défaitisme, comme aux jours de la guerre. La volonté de puissance de l'Allemagne s'affiche avec insolence et naturellement les puissances voisines hésitent à désarmer. Les spéculateurs, aux États-Unis et ailleurs, jonglent avec les monnaies, et l'on en vient chez nous à restaurer les loteries nationales, jadis condamnées au nom de la moralité, parce qu'elles favorisent l'instinct de jeu au préjudice d'un

labeur honnête. La presse aux gages de groupes financiers ou industriels, a perdu toute liberté, si même elle n'est pas devenue, comme en Allemagne (et à un degré moindre en France) un service d'État. Les égoïsmes des individus et des groupes se sont affichés avec un cynisme écœurant. On fait ouvertement campagne pour le refus des charges fiscales, et ceux-là même qui condamnent le plus nettement l'objection de conscience sont les premiers à déserter l'impôt. Les syndicats d'ouvriers ou de fonctionnaires, les instituteurs et tous les groupements organisés dans l'État se dressent contre les pouvoirs publics, et les pires procédés d'intimidation et de chantage leur sont bons pour faire prévaloir leur propre intérêt sur celui de la collectivité. C'est le règne de la cupidité et de l'égoïsme le plus sordide et le plus opposé à l'esprit chrétien d'amour, d'oubli de soi et de dévouement à ses frères.

Bien plus, à ceux qui rappellent cette loi d'amour du Christ et qui s'élèvent en son nom contre un tel désordre, on reproche de trahir les vrais intérêts de leur pays et de l'ordre social et d'ajouter au gâchis par leurs propos subversifs.

Ainsi, non seulement les événements semblent nous donner tort, mais ils sont vigoureusement exploités contre nous, et contre tous ceux qui ont tenté de s'y opposer, comme s'il y avait en cette attitude une faute, ou tout au moins un manque de clairvoyance.

C'est ainsi que l'on peut constater, dans les milieux non-catholiques, un recul certain des idées que nous défendons. *L'Action Française* triomphe sans modestie et prétend voir revenir à son foyer bien des enfants prodigues. Le *Figaro* dénonce, avec une violence inattendue et qui manque par trop d'élégance, ces cercles, même et surtout catholiques, qui osent rester partisans d'une poli-

tique de concorde internationale et sociale. D'une façon générale, la bourgeoisie moyenne et la petite bourgeoisie, de très bonne foi assurément et gagnées surtout par des craintes, d'ailleurs légitimes, réagissent vigoureusement en faveur d'un régime d'autorité, voire même de dictature, qui, à l'intérieur du pays comme au dehors des frontières, maintienne coûte que coûte « l'ordre établi ».

A l'autre extrémité, l'internationalisme communiste, anéanti en Italie, écrasé (mais peut-être encore agissant) en Allemagne, en difficulté en Russie même à cause des voisinages dangereux des nationalismes japonais ou allemand, est en pleine décadence. Le socialisme, au moins dans sa doctrine pacifiste, a pareillement disparu dans la plupart des pays, et en France même se fait patriote et cocardier. Il n'est guère de cercle politique où l'on ose parler sans sourire de la S. D. N., et l'espoir suprême n'est plus que dans la force armée.

Tels sont les faits. On ne nous accusera pas de les voiler. Nous les relevons avec loyauté. Est-ce une raison pour en faire des vérités et pour y consentir docilement ?

La mission des catholiques

Loin de là.

Parce qu'un peuple tout entier, ou même un grand nombre de peuples, emportés dans le même tourbillon de misère et de désespoir, renoncent à des idées saines, pourquoi devrions-nous déraisonner avec eux — encore que la folie, il faut l'avouer, soit contagieuse? Raison de plus, au contraire, pour demeurer attachés à une doctrine ferme et sage, qui permette de juger les événements, au lieu de se laisser entraîner par eux. Est-ce présomption que de vouloir dominer l'affolement des nations et les guider,

alors que le Christ nous a dit : « Vous êtes la lumière du monde » ?

« Ceux qui sont dans le dérèglement disent à ceux qui sont dans l'ordre que ce sont eux qui s'éloignent de la nature, et ils croient la suivre... » Et Pascal dit encore : « Quand tout se remue également, rien ne se remue en apparence, comme en un vaisseau. Quand tous vont vers le débordement, nul n'y semble aller. Celui qui s'arrête fait remarquer l'emportement des autres, comme un point fixe. »

C'est le rôle des catholiques d'être ce point fixe dans la tourmente.

Défaillances catholiques ?

Mais eux-mêmes n'ont-ils pas été ébranlés ? La doctrine de l'Église, qui, du moins dans ses principes, ne saurait varier, a-t-elle subi en leurs esprits un recul ?

En apparence, oui. Dans le fond, je ne crois pas. Le nombre des catholiques favorables à l'enseignement intégral de l'Église, accepté loyalement, sans retranchement ni compromis, n'a pas diminué, me semble-t-il. La leçon des faits ne les a pas découragés ni décimés : elle leur a simplement permis de se compter : Signe de contradiction, « pour que soient découvertes les pensées d'un grand nombre de cœurs ». Elle a révélé le petit troupeau qui suit avec fidélité le Pasteur de Rome, plutôt que l'opinion du milieu ou ses traditions. Pour les autres — le grand nombre — qui n'ont pas jusqu'à présent pu s'élever à une notion plus spirituelle de leur religion et qui n'ont pas encore su dissocier leur christianisme des forces contingentes de la vie sociale et politique, ne leur jetons pas la pierre : l'acceptation d'idées nouvelles et la rup-

ture préalable avec un mode de penser lié à tant de souvenirs et d'habitudes sont choses difficiles. Cela ne se fera que lentement, par l'intensité croissante en eux de l'Esprit d'amour qu'est l'esprit chrétien, et de cette charité « qui ne prend pas plaisir à l'injustice, mais se réjouit de la vérité ».

Les raisons de leur incertitude

Parmi ceux-là même qui, très loyalement, avaient suivi les directives de l'Église, certains ont ressenti un trouble excessif. Ils se sont demandé avec angoisse s'ils ne s'étaient pas trompés et si cette tendance de paix internationale et sociale que l'Église leur avait recommandée n'était pas duperie. Ceux-là, à vrai dire, n'avaient jamais eu de convictions bien raisonnées, et leur adhésion n'était qu'un attachement trop sensible, sentimental, et que la première contradiction devait briser. Surtout ils n'avaient pas pris une juste conscience du paradoxe qu'est la situation du chrétien dans le monde. Chez beaucoup, en effet, il existe inconsciemment un certain conformisme qui voudrait trouver une assurance de la vérité de la doctrine dans son succès temporel. Ils ne se sentent sûrs d'eux-mêmes que lorsque le monde paraît incliner à consentir à leurs idées. Manque de sens surnaturel? Laïcisation des esprits? Sans doute, et c'est même là, remarquons-le, l'origine de tout libéralisme : sous couleur d'incarner la doctrine dans les faits, on tend à conformer la doctrine aux faits et par là même à la trahir. Que si, par bonheur, les événements viennent corroborer la doctrine, on se réjouit, sans chercher si cette harmonie n'est pas purement fortuite et ne repose pas sur un quiproquo.

Or cet accord du cours des choses humaines et de la

doctrine chrétienne est un cas exceptionnel, et il ne faut pas s'en scandaliser. C'est un paradoxe perpétuel qu'une politique chrétienne, puisqu'elle doit tout ensemble se conformer aux faits (1) sans s'y déformer et que, comme le chrétien lui-même, elle agit dans le monde, mais elle n'est pas du monde.

Y a-t-il lieu de s'étonner qu'un hiatus terrible sépare la réalité politique de l'idéal d'une société chrétienne? Et quel est donc, en droit, le rapport qui doit exister entre les faits et la doctrine? Quelle doit être leur influence réciproque? C'est là une grave question de philosophie politique. Il nous faut d'abord l'examiner, sauf à être un peu abstrait, avant d'en voir les applications au cas qui nous occupe.

II

Faits et Doctrine

Un double danger est à éviter :

— danger de se laisser influencer par les faits et de croire qu'ils peuvent mettre en question l'essentiel de la doctrine, au point qu'il faudrait la reviser ;

— danger de ne tenir aucun compte des faits, de fermer les yeux à certains enseignements que l'expérience apporte, non certes par mauvaise foi, mais par aveuglement de la passion ou par torpeur d'esprit.

La politique chrétienne ne veut négliger ni l'observation des réalités ni la lumière des principes, ni la contrainte extérieure des faits ni la liberté immanente de

(1) Car la politique est une science pratique, c'est-à-dire tout ordonnée à l'action et dont l'un des éléments essentiels est la connaissance du fait et la volonté d'en tenir compte.

l'homme, ni les leçons de l'expérience ni l'enseignement du Christ qui lui révèle sa fin ultime, surnaturelle.

Qu'il importe au plus haut point de tenir compte des données de fait, et notamment de ce que la sociologie appelle les « lois de cause », qui nous dévoilent les rapports nécessaires des choses, rapports d'antécédents à conséquents, de moyens à fin, personne chez nous ne le contestera, c'est l'élément technique, indispensable en politique ou en économie sociale, et qu'il serait absurde de mépriser. Et peut-être certains catholiques ont-ils tendance fâcheuse à le négliger, soit par paresse soit par cette présomption qui pense que la charité supplée à tout et que la mystique remplace la technique (1).

L'erreur positiviste

Il faut bien avouer cependant que les normes ainsi dégagées ne sont que des règles empiriques, des constatations ou des recettes techniques, qui n'impliquent aucun jugement de valeur. Il est imprudent de les méconnaitre, mais n'est-il pas plus regrettable et infiniment plus dangereux de détourner son attention des fins mêmes qu'elles ont à servir et qui doivent diriger l'action politique et sociale? Or ce risque n'est pas nôtre, mais celui de tous ces tenants d'une politique « réaliste », si bien absorbés dans la considération des moyens techniques et des réalisations possibles qu'ils en oublient la fin à

(1) Cela est déjà vrai de beaucoup de nos dirigeants en France, même en dehors du catholicisme, et Bergson a pu justement remarquer que « l'art de gouverner un grand peuple est le seul pour lequel il n'y ait pas de technique préparatoire : pas d'éducation efficace, surtout s'il s'agit des plus hauts emplois ».

poursuivre et si dociles à l'enseignement des faits qu'ils méprisent les principes du droit éternel.

Les choses *doivent* se passer, nous dit-on, ainsi que nous l'apprennent la science politique et les enseignements de l'histoire. Y vouloir mêler des considérations de justice idéale est un leurre. Une méthode inductive et une recherche positive sont, en la matière, nécessaires et suffisantes. Qu'avons-nous besoin d'un a-priori chrétien? Ce n'est que chimère et dangereuse folie.

On reconnaît ici la thèse de Maurras et de tous ceux qui, avec lui, nous reprochent une position moraliste et, partant, à leurs yeux, chimérique. « L'infaillible moyen d'égarer quiconque s'aventure dans l'activité politique, écrit-il, c'est d'évoquer inopinément le concept de la pure morale au moment où il doit étudier les rapports des faits et leurs combinaisons (1)... » Et il cite, pour l'approuver, le propos d'Henri Vaugeois : « Nous ne sommes pas des gens moraux. »

Or nous voulons être des gens moraux, même en politique et en économie. C'est bien fâcheux. Mais la leçon des faits ne peut rien contre cela : si les faits nous contredisent, ils ont tort, et voilà tout.

La part de vérité

Nous ne nions certes pas qu'il faille être docile aux faits assez universels et assez certains pour pouvoir être considérés comme l'expression de ce qui doit être, parce qu'ils sont l'expression de la nature humaine. Ces faits révèlent alors des lois, c'est-à-dire, selon le mot de Montesquieu, les rapports nécessaires qui résultent de la nature des

(1) *La politique religieuse*, pp. 245-6.

choses. C'est un devoir-être qui est ainsi inscrit dans notre nature, et qu'il serait absurde de contredire. Aussi bien cette loi naturelle ainsi dégagée n'est que l'expression immanente de la loi éternelle, transcendante, de Dieu.

Le faux « réalisme » politique

Mais il ne serait pas moins ridicule d'attribuer à des faits passagers et contingents de notre vie, personnelle ou sociale, ce caractère de faits universels, nécessaires, donc naturels, et par conséquent moraux. C'est pourtant ce spectacle que nous donnent actuellement la plupart de nos philosophes d'occasion, de l'un et de l'autre côté du Rhin. Spectacle bien curieux, en vérité ! On voit les penseurs aussi bien que les foules se plier aux circonstances, se laisser emporter au fil des événements, et, ne pouvant y résister, s'en faire les apologistes. Tandis qu'on pensait jusqu'à présent que l'homme a le devoir de gouverner et sa vie et celle de la Cité, et que, Dieu l'ayant « remis aux mains de son propre conseil », la source de son obligation morale était dans sa nature humaine intelligente et libre, voici qu'au contraire on voit aujourd'hui la contrainte sociale et le déterminisme des faits s'afficher comme l'unique source de moralité, et cela par un subterfuge inconscient mais subtil qui consiste, en quelque sorte, à faire de nécessité vertu. Faute d'avoir su plier les faits à l'idéal que propose et qu'impose toute vraie philosophie humaine et en tous cas la théologie catholique, on fait, inconsciemment, contre mauvaise fortune bon cœur et l'on érige en théorie ce à quoi on ne peut, semble-t-il, échapper en pratique. Et cette théorie, ainsi édifiée pour les besoins de la cause, on veut qu'elle supplante la doc-

trine catholique traditionnelle, qui se serait reconnue fausse, puisque les faits lui sont contraires.

C'est cette immense naïveté qui est aujourd'hui doctrine courante. Des faits contingents comme les révolutions qui se sont accomplies en Italie ou en Allemagne deviennent des dogmes politiques et l'on en fait la norme de toute organisation sociale. Et pourtant, comme l'écrivait récemment M. d'Ormesson : « la vérité est que ces pays ont abandonné d'anciens modes d'existence et se sont adressés à d'autres parce qu'ils se trouvaient dans une situation intérieure si désastreuse que toutes les expériences leur étaient bonnes. Ainsi la fameuse *mission* dont ils s'arrogent l'attribution surnaturelle n'est, en définitive, que l'interprétation héroïque, la stylisation d'un état de fait que des circonstances exceptionnelles leur ont imposé. C'est le cas du malade qui trouve un sens mystique à l'infirmité dont il souffre. »

Plus de la moitié de l'Europe est atteinte de cette frénésie mystique. De l'autre côté de l'Atlantique on n'y échappe pas. Et par contraste les nations, comme l'Angleterre et la France, qui ne sont pas encore complètement gagnées par la contagion, font figure de retardataires, et, l'amour-propre s'en mêlant, elles ont, elles aussi, tendance à se mettre à l'unisson.

Prenons garde de céder en France à l'intrusion de cet élément affectif dans la politique. Il est trop commode d'élever au rang de règle morale ce qui est l'effet du seul instinct social et de transformer un pur état de fait, produit de circonstances étrangères au libre-arbitre, en principe de l'agir humain. C'est abdiquer le gouvernement de la vie, individuelle ou collective, pour se laisser guider par les événements, et cela sous couleur de réalisme politique.

Le devoir de l'Église

Or il appartient aux Français, qui passent pour une race raisonnable, et en tous cas aux chrétiens qui sont sages de la sagesse de Dieu et de sa vérité qui demeure éternellement, de ne pas céder à l'engouement et de garder, avec la maîtrise d'eux-mêmes, ce jugement dominateur qui reste notre force invincible, mais qui est pour beaucoup un sujet de scandale. On voudrait, semble-t-il, que l'Église authentiquât la folie nationaliste qui agite le monde, qu'elle approuvât l'égoïsme sacré qui entraîne chaque pays à vivre replié sur lui-même, enfermé dans ses frontières comme dans une forteresse, protégé par d'infranchissables barrières douanières et érigeant en idéal les détestables « autarchies » économiques, — toutes doctrines essentiellement opposées au sens catholique, c'est-à-dire universel, à l'unité de la race humaine et des enfants de Dieu rachetés par Jésus-Christ.

On nous reproche, je le sais, ce souci d'universalité, et l'on va nous accusant de nous placer à tort au-dessus de la mêlée. Cela est faux. Notre gloire, au contraire, est de nous trouver jetés dans la mêlée, comme citoyens d'un pays qui a des frontières à garder, des précautions à prendre, qu'un avenir gros de menaces inquiète et dont nous ressentons intensément la légitime angoisse. Mais en même temps nous voulons rester au-dessus de la mêlée, parce que nous sommes des chrétiens et qu'à ce titre nous devons n'être pas du monde tout en étant dans le monde. Même parmi les catholiques, hélas ! on n'a que trop tendance à oublier ce paradoxe vivant !

La doctrine de l'Église, heureusement, demeure inébranlable. Elle juge les faits et n'est pas corrompue par eux. Elle sait, dans sa sagesse éternelle, que les événe-

ments actuels, comme aussi les réactions qu'ils provoquent, ne relèvent pas de la raison, mais des passions déchaînées, de l'amour et de la haine, de la crainte et du désespoir, non certes de l'intelligence de l'homme ni de la charité du Christ.

Vouloir dégager de ces faits une doctrine meilleure parce que plus réaliste, c'est croire que l'instinct aveugle peut être une règle de conduite et que l'intelligence doit céder au déterminisme social.

III

Notre position actuelle

Telle n'est assurément pas la leçon des faits, et si les catholiques en dégageaient un pareil enseignement, ils trahiraient leur mission. Car les faits actuels, il faut l'affirmer, ne changent rien au fond de la doctrine. Il est facile de le constater en confrontant avec ces faits les thèses que nous avons toujours défendues. Il apparaîtra — et ce sera la conclusion de cette étude — qu'elles restent inattaquables et absolument nécessaires à maintenir.

Bien entendu, nous reconnaissons volontiers qu'il faut tenir compte des circonstances présentes, qui les rendent tout ensemble plus utiles que jamais mais aussi plus délicates à manier.

Et c'est avec le sentiment très vif des difficultés d'application et de la légitimité de certaines inquiétudes que nous devons maintenir la doctrine jusqu'ici soutenue. Nous devons le faire sans découragement, mais avec la conscience accrue de notre responsabilité, car l'angoisse est partout, et il ne nous convient pas de la mépriser.

Mais si dans l'application il importe d'agir avec prudence et tact, quant au fond nous sommes très nets : nous ne pensons pas que le moindre doute soit permis, philosophiquement, théologiquement, touchant les points suivants :

1. Les événements n'ont apporté aucun démenti à nos doctrines. Prétendre le contraire serait tomber dans un sophisme. Le fait qu'un vaisseau n'arrive pas au port ne prouve pas qu'on lui ait indiqué une mauvaise route. Il y a les erreurs de manœuvre, la tempête, les pirates... Il faut prévoir tout ce qu'on peut prévoir ; mais qui prévoit ici avec sécurité ? Et au surplus, ceci est la casuistique du cas, ce n'en est plus la doctrine.

2. Le désarmement moral que nous avons préconisé reste la vraie doctrine, avec cette réserve qu'il ne faut pas affaiblir l'esprit public à l'égard d'éventualités qui exigeraient de l'énergie et du sacrifice.

Cette réserve est à bien peser. Elle n'implique pas qu'on excite l'esprit de haine et de méfiance systématique, qu'on provoque le refus de tout essai d'arrangement, mais seulement qu'on soit prudent. La crainte d'affaiblir l'esprit public doit porter sur le véritable amour de la patrie, et non sur une combativité inévitablement contagieuse.

S'il est malheureusement vrai que jamais les peuples n'ont été plus irrités les uns contre les autres, est-ce une raison pour augmenter leur irritation, pour l'exaspérer, comme semblent le prendre à tâche quelques-uns de nos « bons » journaux ?

Il est vrai qu'en revanche certains organes pacifistes se montrent bien excessifs. Leur façon de s'exprimer prête à l'accusation de mettre la paix au-dessus de tout, de la pré-

férer même à l'obligation où nous sommes de sauvegarder notre avenir, les biens à nous commis par la Providence et surtout ces biens spirituels auxquels on ne saurait renoncer sans forfaire. Si la guerre est une calamité effroyable qu'il faut tout faire pour écarter, elle n'est cependant pas en toute circonstance un mal moral, c'est-à-dire un péché. L'Église, en effet, a toujours admis qu'une guerre fût possible pour la défense des droits d'une nation. Sa doctrine repose sur le fait naturel de l'existence des nations et sur le devoir de défendre les valeurs morales ou matérielles qui y sont incluses. Ces valeurs collectives — un bien commun —, étant la condition de tous les biens individuels, ont une valeur supérieure à celle des biens particuliers d'un individu ou d'une famille, de sorte qu'on peut exiger le sacrifice de ces derniers au profit des premières, si cela est nécessaire. A la condition, bien entendu, que cet ensemble de biens l'emporte certainement sur les maux qu'une guerre entraîne.

En tous cas, ce qui est mal en soi-même et toujours, c'est l'injustice, la haine, le soupçon injustifié, le refus d'arrangements raisonnables, le parti pris, le jugement téméraire du prochain, homme ou peuple. Or sur ce point, dans le passé comme dans le présent, quel peuple est sans péché?

Ce que nous avons donc toujours défendu et que nous défendons encore, c'est la justice et la fraternité entre peuples, qui sont les vraies causes de la paix et qui seules ont valeur absolue.

3. Nous avons, en troisième lieu, souhaité la limite de la souveraineté étatique en faveur de la société internationale. — En agissant ainsi, nous avons travaillé — avec l'esprit de ce temps, sinon en harmonie avec les impatiences d'une époque de crise — à pourvoir de ses conséquen-

ces juridiques et politiques l'unité essentielle des hommes, et plus que tout leur unité dans le Christ. Uns de par la raison, image de Dieu, et de par l'adoption chrétienne, nous devons un jour, et le plus tôt possible, ayant reconnu notre unité morale, la traduire en unité juridique et en unité politique, dans la mesure de ce que permettent les contingences géographiques, ethniques, économiques, historiques... qui conditionnent le cas. La philosophie suffit pour s'élever à cette notion de communauté internationale ; mais la théologie et la mystique y portent bien davantage. Est-ce bien à nous, chrétiens, prêtres, religieux, de bouder à l'organisation du genre humain en vue de la paix et de progrès décisifs pour l'espèce, sous ce fallacieux prétexte de souveraineté nationale, dont la relativité devrait nous sauter aux yeux, quand nous songeons à la fraternité essentielle, à la croix dominant toute la terre, à l'Église et à l'eucharistie?

Si les « souverains » de jadis, les roitelets du régime patriarcal, n'avaient rien abandonné de leurs droits en faveur d'une coopération plus large, les États ne seraient jamais nés. Si les États s'obstinent dans le même exclusivisme fermé, le genre humain ne naîtra pas. Et il doit naître. La vie humaine n'a pas encore commencé, s'il est vrai que l'homme est un devant la raison et devant Dieu, et si par conséquent sa vie est une.

On conçoit bien que des vérités si générales ne fournissent pas de formules immédiates d'action ; toujours est-il qu'elles doivent les inspirer, sous le contrôle de la sagesse pratique, et que parler de souveraineté, sans plus, entendant par là un droit absolu, écartant *a priori* tout arrangement unitaire, c'est purement et simplement une erreur.

C'est le fait pourtant, et jamais l'absolutisme des États ne s'affirma davantage. Tant pis ! Nous devons redres-

ser l'erreur, tout en examinant les contingences qui doivent faire différer plus ou moins les applications de la doctrine abstraite. La politique ne se règle pas à coups d'abstractions. Tenons le vrai ; essayons de le faire croître dans les esprits ; mais distinguons les théories des opportunités quotidiennes.

4. Nous avons enfin, en thèse générale, insisté sur la primauté de la personne humaine et de ses droits, à l'encontre d'un étatisme dangereux, qu'il soit fasciste ou communiste. — Il nous paraît que la thèse reste parfaitement juste. L'individu est principe et fin de l'activité sociale : principe par sa liberté, qui domine les instincts grégaires et les arrangements spontanés de la nature ; fin, par sa destinée spirituelle et immortelle. L'État n'est qu'un système de moyens destinés à élargir et à régler les activités individuelles, pour enrichir leurs fins et les empêcher de se nuire les unes aux autres. L'État n'a pas de finalité propre, ou pour mieux dire, sa finalité n'est pas dernière, ni par conséquent souveraine ; c'est une finalité distribuée, reversée, parce que l'État meurt, étant d'origine terrestre et matérielle.

Ces notions peuvent paraître illusoires ou sans portée pratique : elles sont capitales. Ce sont elles qui distinguent au fond la politique païenne de la politique chrétienne. Ce sont elles qui condamnent le maurassisme, le communisme matérialiste, le socialisme et le fascisme, comme dans l'autre sens elles condamnent le libéralisme, qui, sous prétexte de ménager l'autonomie individuelle, sacrifie le faible au fort, le vertueux au rusé, et livre le bien commun aux forces aveugles.

La vérité sociale est dans la plus grande somme de libertés individuelles compatible avec une organisation favorable à tous. Favorable, dis-je, c'est-à-dire permet-

tant à chacun d'atteindre sa fin, non de satisfaire son caprice.

Or, l'essentiel est dans cette dernière remarque.

Pourquoi pouvons-nous dire que jamais la primauté et les droits de la personne humaine n'ont été plus délibérément méconnus? sinon parce que la personne humaine se méconnaît elle-même et se livre à qui lui promet l'assouvissement de ses désirs, qu'il s'agisse de richesse, d'orgueil, de pouvoir, en un mot de jouissance, et qu'il s'agisse d'un égoïsme individuel, à satisfaire au moyen de l'État-Providence, ou d'un égoïsme un peu élargi, égoïsme de race, de nation, de classe, à satisfaire aux dépens des autres races, des autres nations, des autres classes?

Tout vient de là. Tant que les hommes désireront ce qu'ils désirent et placeront leurs désirs au-dessus de tout, ils tendront à mettre la force collective, aujourd'hui reconnue, au service de leurs fins, et ils iront pour cela jusqu'à accepter des chaînes. Les tyrannies ne les choqueront plus, ils en viendront à les désirer : tyrannies des dictatures personnelles, comme en Italie, des dictatures partisanes, comme en Russie, ou des dictatures syndicales, comitardes, mêlées à quelques autres, comme en France.

Il serait vain de prêcher la liberté individuelle à des gens que les vrais biens de la personne n'intéressent plus, qui sont tout prêts à y renoncer pour des biens factices, ou qui prétendent rejeter sur autrui le souci de leur procurer ce dont eux-mêmes ont charge.

Tant qu'ils seront ainsi, un régime individualiste serait aussi nuisible qu'un étatiste, puisqu'il tendrait aux mêmes fins et provoquerait nécessairement le même désordre.

Continuons donc à prôner la bonne doctrine sociale,

dont la formule, que je viens de rappeler, est bien nôtre ; mais ne croyons pas qu'elle puisse régner, ni surtout avoir effet, en dehors d'un assainissement général des consciences.

Il faut guérir le genre humain. C'est le principal de l'effort à accomplir par l'apôtre.

Le recul de nos idées dans les faits ne prouve nullement leur fausseté ; il prouve que les idées ne sont pas tout, et qu'il y a les âmes.

L'Action Catholique Maritime

L'insertion des œuvres nouvelles

Quoniam ideo dispersit vos inter gentes quae ignorant eum, ut vos enarretis mirabilia ejus.

(Tob., XIII, 4.)

Au moment où vient de se tenir, à Sainte-Anne-d'Auray et Lorient, le Quatrième Congrès National d'Apostolat Maritime, il nous semble bon de faire le point de l'Apostolat Maritime pour les lecteurs de *La Vie Intellectuelle*.

L'Apostolat maritime, en effet, a reçu de l'organisation générale de l'Action Catholique une vitalité nouvelle, et, depuis quatre ans, nous avons vu se multiplier des œuvres dont l'objectif et les méthodes mettent l'Action Catholique Maritime au tout premier rang dans la construction d'ensemble de l'Action Catholique Française.

Le programme des travaux du Congrès de Sainte-Anne-d'Auray est bien caractéristique, puisque, dès l'ouverture, Mgr Tréhiou, Évêque de Vannes et Président du Congrès, précisait ainsi aux congressistes le thème général de tous les rapports et discussions :

« Les fonctions de l'Action Catholique Maritime sont : la formation des cadres, la conquête de la masse, la pénétration sociale, la coordination des œuvres.

« Dans la Fédération des Œuvres maritimes, l'Action Catholique Maritime, préparée et facilitée par les œuvres d'assistance et d'enseignement, s'épanouit dans les œu-

vres de formation, de conquête et de coordination, et se prolonge dans l'Action sociale et dans les œuvres de piété.

« Tout ce travail est partie intégrante de l'Action Catholique Française. »

Nous sommes placés d'une façon très nette sur le terrain même où veut nous engager Sa Sainteté Pie XI, puisque ce sont ses directives qui sont exprimées ici. Il s'est donc agi avant tout, au Congrès de Sainte-Anne-d'Auray, de confronter les œuvres maritimes avec les enseignements du Saint-Père touchant l'Action Catholique, non pas pour exalter telle ou telle œuvre, mais pour que chaque œuvre puisse vérifier si elle est bien dans la ligne de l'Action Catholique; pour qu'elle s'y mette si elle ne s'y trouvait pas; et pour qu'entre toutes les œuvres se réalise autour d'un plan unique la coordination des efforts.

Il suffit de se reporter aux comptes rendus des trois premiers congrès d'Apostolat maritime pour constater quel progrès la notion même d'apostolat maritime a fait en ces dernières années. Au début, en effet, on n'envisageait guère que l'action directe du prêtre dans les œuvres paroissiales ou dans les œuvres d'assistance. Il semble bien qu'on ne s'était pas assez rendu compte de tout ce que contenait la lettre au Cardinal Bertram, quand elle assignait pour objectif à l'Action Catholique : la perfection personnelle de chacun (1); l'association du laïcat à l'Apostolat hiérarchique (2); la pénétration de la doctrine et du rayonnement catholiques en pleine vie sociale (3) ; la coordination enfin de toutes les bonnes volontés individuelles ou collectives (4). Il appartenait à un groupe d'œuvres nouvelles, dont les principales prirent naissance à Saint-Malo, de mettre en pleine lumière, dans le milieu maritime, par des enquêtes, des expériences et des orga-

(1) *L'Action Catholique.* Traduction française des Documents Pontificaux (1922-1932), pp. 46, 98, 103. — Bonne Presse, 1933.
(2) pp. 46, 388.
(3) pp. 47, 92, 100, 389.
(4) pp. 47-48, 60, 396.

nisations, le contenu des instructions pontificales, et de vérifier dans les faits que c'était là, pour l'Apostolat maritime, la vraie voie de la fécondité.

En présentant ces œuvres nouvelles sous le titre de « Mouvement de Saint-Malo », nous voudrions caractériser ces œuvres, indiquer les résultats qu'elles ont obtenus, signaler les obstacles qu'elles ont rencontrés, et, pour finir, préciser leurs ambitions.

I. — Le Mouvement de Saint-Malo

Les premiers congrès d'Apostolat Maritime commencèrent par classer les œuvres selon les spécialités de marins auxquels elles s'adressaient (1). Il y avait donc les œuvres pour les pêcheurs, les œuvres pour les marins du commerce, les œuvres pour les marins de l'État, les œuvres pour tous les marins. Au Congrès de Saint-Brieuc, le troisième, on tenta une classification plus rationnelle : on distingua les œuvres d'assistance, les œuvres d'enseignement, les œuvres de formation, les œuvres d'union catholique, les œuvres d'action sociale, mais, dans tout ceci, il s'agissait plutôt de juxtaposition que d'organisation.

En regard des objectifs de l'Action Catholique, une hiérarchie devait, par la force des choses, s'établir entre les œuvres. Certaines œuvres, en effet, n'apparaissaient plus que comme des auxiliaires de l'Action Catholique, des œuvres de préparation à l'Action Catholique. D'autres œuvres, ayant directement pour objectifs les objectifs mêmes de l'Action Catholique, constituaient l'Action Catholique proprement dite. Enfin, l'Action Catholique se prolongeait, sous diverses formes, dans la vie sociale,

(1) Consulter les comptes-rendus des Congrès de Port-en-Bessin, Boulogne et Saint-Brieuc, publiés par la Fédération des Œuvres Maritimes, 22, Cours Albert-Ier, Paris-VIIIe. — Prix respectifs : 10 fr., 10 fr. et 15 fr.

religieuse ou professionnelle. Ainsi s'est établie une classification organique des œuvres maritimes :

1° Œuvres qui préparent l'Action Catholique,

2° Œuvres qui sont l'Action Catholique,

3° Œuvres qui prolongent l'Action Catholique.

D'ailleurs, par la logique interne des choses, les prolongements de l'Action Caholique en sont aussi des préparations, et les œuvres qui préparent l'Action Catholique reçoivent de celles qui la prolongent une plus grande vitalité.

L'Action Catholique proprement dite comprend les œuvres qui cherchent la *formation* de l'élite conquérante (1) et la *conquête* de la masse par cette élite (2), qui préparent la *pénétration* de tous les groupes sociaux (3) par la doctrine catholique, et qui *coordonnent*, en vue de la conquête ou de la pénétration, l'action du plus grand nombre possible d'œuvres ou d'individus (4).

Les œuvres *préparatoires à l'Action Catholique* sont les diverses œuvres *d'assistance* — en particulier les nombreux foyers, maisons, abris du marin —; les œuvres *d'enseignement* — écoles préparatoires aux carrières maritimes —, et, jusqu'à un certain point, les œuvres de *piété* (5).

Les *prolongements de l'Action Catholique* (6) seront les œuvres *professionnelles* d'inspiration catholique, ou encore les grandes *manifestations* de piété maritime, comme les solennelles bénédictions de la mer, ou les grands pardons de pêcheurs, ou la prière en commun pour les morts. Nous trouverons ainsi des œuvres de piété parmi les auxiliaires et parmi les prolongements de l'Action Catholique.

(1) *Op. cit.*, pp. 46, 98, 103.
(2) pp. 61, 99, 393, 396.
(3) pp. 47, 92, 100, 389.
(4) pp. 47-48, 60, 396.
(5) pp. 388, 394.
(6) pp. 57, 389.

Dans cette nouvelle classification des œuvres, les anciennes œuvres d'assistance ne sont qu'en apparence reléguées au second plan ; car si les foyers, maisons et abris du marin comprennent bien leur rôle, au lieu de conserver jalousement leur seul caractère d'assistance, ils chercheront à devenir les points d'appui des œuvres d'Action Catholique proprement dite, sinon des œuvres d'action sociale. Aussi bien bénéficieront-ils de toute la vigueur de ces œuvres. Loin de s'opposer, œuvres d'Action Catholique et œuvres d'Assistance devront s'unir et sans cesse s'appuyer.

Le « Mouvement de Saint-Malo » a voulu mettre sur pied tout le réseau d'œuvres de l'Action Catholique maritime proprement dite qui se trouvait — sauf en ce qui concerne l'action locale de quelques unions catholiques de gens de mer, et l'action générale de la Fédération des Œuvres maritimes — à peu près réduite à rien.

Il fallait donc, chez les Jeunes, réaliser un vaste mouvement de conquête (1), parallèle à celui qui s'accomplissait dans la classe ouvrière par la Jeunesse Ouvrière Chrétienne : ce fut la Jeunesse Maritime Chrétienne.

Il fallait préparer à leur rôle de chefs les officiers de la marine du commerce (2) : ce fut, dans la « Jeunesse Maritime Chrétienne », l'Association « Hydros », et au Havre, pour les officiers eux-mêmes, le « Groupe Saint-André », d'action catholique et d'action sociale.

Il fallait encore, pour préparer et coordonner la pénétration sociale, des Secrétariats sociaux maritimes.

La nouveauté du « Mouvement de Saint-Malo » fut donc de suivre à la lettre les directives du Saint-Père, et de faire bénéficier le monde maritime de ce qui se réalisait déjà dans le monde terrien. A dire vrai, les œuvres nouvelles ne seraient que des branches de « l'Association

(1) *Op. cit.*, pp. 61, 81, 99, 393, 396.
(2) pp. 100, 398.

Catholique de la Jeunesse française » ou de « l'Union des secrétariats sociaux de France », et l'Union des officiers du commerce trouvera bien un jour ou l'autre la grande Association française à laquelle elle pourra s'affilier.

Il était clair que l'action de la « Jeunesse Maritime Chrétienne » ne serait efficace que si elle acheminait le jeune marin de la pêche ou du commerce vers une organisation professionnelle chrétienne. Aussi le Secrétariat Social Maritime rechercha, dès sa fondation, la mise sur pied de Syndicats Chrétiens Maritimes, dans le double cadre de la C.F.P. et de la C.F.T.C.

II. — Les résultats

Quel est, après quatre années d'efforts, le bilan du « Mouvement de Saint-Malo » ? Nous répondons :

une documentation ;
une doctrine ;
des organisations ;
des méthodes d'action.

Une documentation. — Quand se dessina le « Mouvement de Saint-Malo », les fondateurs, qui cependant appartenaient au milieu maritime, se trouvèrent lancés en plein inconnu. Le monde maritime ne leur apparaissait que sous certains aspects partiels, sans qu'ils sachent au juste de quoi il était constitué, dans quelles localités et dans quelles régions se trouvaient les marins, comment se faisait leur répartition dans les diverses marines, de quelles industries ils vivaient, de quelle sécurité ou de quelle instabilité ils jouissaient, dans quel sens ils étaient travaillés, quelles influences ils subissaient. Aussi se mit-on courageusement à l'œuvre pour visiter, port par port, et village par village, l'ensemble des côtes de France, pour interroger minutieusement des représentants qualifiés de toutes les professions maritimes, pour s'introduire

dans le maquis des lois et règlements spéciaux à la marine, pour analyser le fonctionnement des entreprises maritimes grandes et petites : travail considérable, mené avec précision et méthode, et qui aboutit à la réunion de deux mille dossiers, riches de la vie de toutes les localités maritimes de France, de toutes les manifestations économiques de la profession maritime, de toute l'activité des œuvres.

Une doctrine. — Cette documentation devait permettre la constitution d'une doctrine. Il n'y avait pas, en 1930, dans la littérature catholique sociale, la moindre ligne cherchant à adapter au institutions maritimes l'enseignement général de l'Église touchant l'Action Catholique et l'Action Sociale. Aujourd'hui, l'on peut dire que cette doctrine est construite. Elle s'est bâtie lentement au contact des faits, dans les grandes journées maritimes organisées tout au long du littoral. Elle s'est précisée au Congrès de Quimper. Elle a remis en valeur l'aspect humain, moral et spirituel du problème économique maritime.

Et ce n'est pas une doctrine théorique avançant de grands principes; c'est une doctrine qui, chaque jour davantage, descend dans les réalités sociales, précisant les tendances néfastes de telles ou telles entreprises, les insuffisances des lois et des décrets, les voies qu'il faudrait désormais suivre. On peut dire que, dans le désarroi actuel, quand le libéralisme croule tout à fait sans encore vouloir l'avouer, et quand la pure revendication se trouve inhabile à rien sauver, seule la doctrine sociale chrétienne, transposée au monde marin par le « Mouvement de Saint-Malo », apporte les solutions de demain.

Des organisations. — Cette doctrine entre dans les faits par les organisations de jeunes et d'adultes qu'a créées le « Mouvement de Saint-Malo » : « Jeunesse Maritime Chrétienne », avec ses groupes de paroisses, ses groupes d'écoles, ses groupes de ports et ses groupes de bords ; —

« Groupe Saint-André du Havre », qui a ouvert l'Action catholique et l'Action sociale au officiers du commerce ; — « Secrétariat Social Maritime de Bretagne », en liaison constante, grâce à ses 250 correspondants, avec tous les ports du littoral, et les diverses localités maritimes de Bretagne, réunissant des membres de toutes les professions maritimes sur les idées saines de collaboration en vue du bien commun dans le respect de tous les droits. Déjà Dunkerque et Boulogne mettent sur pied d'autres secrétariats; Cherbourg a une Section Maritime dans son Secrétariat social; Le Havre ne saurait tarder, et Marseille commence à bouger. Ces secrétariats sociaux maritimes constitueront prochainement une « Union Maritime » au sein de « l'Union des Secrétariats Sociaux de France ».

La « Confédération Française des Travailleurs Chrétiens » s'est enrichie de la « Fédération Française des Syndicats professionnels de Marins », déjà bien connue sous le nom de « Fédération Lamort ». Grand-Fort-Philippe, Boulogne, Cancale, Saint-Servan, Saint-Cast, Saint-Jacut, Plouër, Erquy, Paimpol, Trégastel, Tréboul, ont déjà leur organisation, et, pour ne parler que du seul Syndicat des Grands Pêcheurs, son activité s'affirme assez par ce fait qu'il a obtenu, au total, par ses interventions : 300.000 francs de rectifications de salaires, 40.000 francs de salaires de maladie, 150.000 francs de salaires impayés. Enfin, la « Confédération Française des Professions » possède désormais un « Syndicat National des Professions Maritimes et connexes », appelé sans doute à de grands développements, et dont la Section boulonnaise est déjà très active.

A côté et sur l'initiative du « Mouvement de Saint-Malo », des œuvres neutres, d'ailleurs indépendantes, se sont constituées, comme le Syndicat des Goëmoniers du Finistère ou le Comité des Intérêts Maritimes Bretons.

Méthodes d'action. — Ces organisations, loin de bouder les méthodes modernes d'action, les ont franchement adoptées :

La « Jeunesse Maritime Chrétienne » a adapté au milieu qu'elle voulait atteindre les méthodes de la J.O.C., et les œuvres sociales ont franchement choisi les méthodes syndicales.

La conquête J.M.C. se fait par le groupe, le journal de masse et les Services J.M.C., pendant que la retraite, la récollection, la journée d'études, le bulletin de formation, préparent l'entraîneur.

La pénétration se fait par la constitution de groupements professionnels légaux, les syndicats; — par le groupement de ces syndicats en fédération; — par la participation aux diverses œuvres sociales neutres ou officielles; — par la presse et par le théâtre.

La « Fédération des Syndicats Lamort » publie un journal mensuel, *La Voix du Marin*, mais en même temps on tient la grande presse régionale ou nationale au courant des principaux événements maritimes, interprétés dans le sens social chrétien. C'est ainsi que *Le Matin*, *Paris-Soir*, *L'Écho de Paris*, *La Croix*, se sont intéressés au sort malheureux des pêcheurs bretons; et nous ne citons pas *La Pêche Maritime* et *Le Journal de la Marine Marchande* qui témoignent au Mouvement de Saint-Malo le plus sympathique intérêt.

Parallèlement, M. le Paslier, l'auteur bien connu des pièces Drac, travaille à la mise au point de plusieurs pièces destinées à poser devant le grand public la question sociale maritime.

En résumé : 30 journées maritimes, un grand congrès social maritime, un congrès sur l'hygiène maritime en collaboration avec l'U.C.S.S., deux journaux mensuels, tirant au total à 12.000 exemplaires, trois autres périodiques, dix brochures ou livres, des associations en pleine activité, et qui travaillent la main dans la main avec les grands mouvements nationaux, un nombre impressionnant de vocations sacerdotales ou sociales et de conversions, voilà les résultats étonnants du Mouvement de

Saint-Malo, qu'un tel succès récompense de sa fidélité à suivre en tous points les directives du Saint-Père, sous le contrôle constant des évêques.

III. — Les obstacles

Bien entendu, le Mouvement de Saint-Malo a rencontré de sérieux obstacles. Par la force des choses, il devait inquiéter certaines factions politiques, certaines organisations en place, certains membres du patronat maritime fidèlement attachés aux formules libérales; il devait même rencontrer dans le clergé quelque inertie, et, de la part des hommes d'œuvres catholiques, quelque opposition.

La politique. — Il est impossible de rien tenter sans que cela ait certaine répercussion politique. Des œuvres comme la « Jeunesse Maritime Chrétienne », les « Secrétariats Sociaux Maritimes », les « Syndicats Maritimes », qui ne se proposent point d'action politique, ont quand même certaine action sur des éléments à valeur politique. Que, parmi les marins, s'établisse un courant favorable aux œuvres nouvelles, et le vieux radicalisme sera aux abois. Il cherchera à faire le vide aux réunions en intimidant les marins. Ici, il les mettra en garde par sa presse ou par des affiches; là, il fera le silence, se contentant de mépriser les misérables efforts tentés par des catholiques; ou bien encore, il fera pression près des Pouvoirs Publics et des fonctionnaires, pour que l'on brime des organisations occupées de « confessionalisme ». Tout ceci était inévitable; tout ceci s'est produit. Le contraire seul nous eût surpris.

Ce que le Mouvement de Saint-Malo reproche à la politique, ce ne sont pas ces petites manœuvres, mais l'incurie dont font preuve les hommes politiques à l'égard des professions maritimes. Une enquête, même superficielle, montre en effet que le grand nombre des parlemen-

taires de la côte, depuis bien des années, n'a pas vraiment fait son devoir. Ils ont cherché à faire descendre sur les marins tel ou tel secours, telle ou telle faveur, mettant par exemple largement à leur disposition les fonds des calamités publiques, ou leur facilitant outre mesure les largesses du Crédit maritime; ils ont obtenu des avantages très palpables, comme un relèvement du taux des pensions; ils ont souvent obtenu des dérogations à la discipline des pêches, ou empêché des condamnations.

Mais, en regard de l'ensemble des problèmes maritimes et de la prospérité générale de la profession, comme cela est peu de chose! Même dans l'ordre des avantages immédiats, ils n'ont pas su défendre le marin contre les conséquences du protectionnisme nouvellement remis à l'honneur; ils n'ont, en aucune façon, prévu les conséquences de la non-révision des tarifs douaniers, ou de la suppression de certaines primes. Préoccupés surtout de leur propre réélection, le bien-être réel et stable de la profession maritime a échappé à leurs préoccupations. Aussi ne craignent-ils rien autant qu'une véritable organisation professionnelle. Ils ne regardent de bon œil une organisation professionnelle que si elle veut bien se mettre à leur service, marcher à leur suite, faire leur jeu; mais les organisations professionnelles qui restent indépendantes de la politique, qui cherchent seulement à arracher le marin à son isolement et à constituer par le groupement des marins une force consciente, qui prétendent éclairer les parlementaires et les Pouvoirs Publics tout en gardant à leur égard pleine liberté d'action, celles-là paraissent dangereuses, car on se demande si le marin organisé aura encore autant besoin de l'homme politique. Et, par un curieux abus de langage, elles seront accusées de visées politiques, parce qu'elles refusent de s'inféoder aux partis.

En réalité, le Mouvement de Saint-Malo estime simplement que l'organisation professionnelle doit étudier à fond et mettre minutieusement au point tout programme d'action maritime. N'est-ce pas là rendre aux parlemen-

taires le meilleur service, en leur permettant de s'unir pour travailler au plus grand bien de la profession, et non plus pour satisfaire des intérêts de clochers en opposition avec le bien de tous? La politique bien comprise ne doit pas chercher les avantages immédiats de quelques-uns, mais le bien stable de la Cité.

Les Syndicats. — La même opposition devait se rencontrer de la part des organisations professionnelles déjà constituées, organisations rangées pour la plupart sous la bannière de la C.G.T. ou de la C.G.T.U.

La C.G.T.U. ne l'a exercée jusqu'ici que sur le terrain local. La C.G.T. a lutté davantage. Comme elle prétend centraliser en France toute l'organisation professionnelle des masses populaires, elle a vu d'un très mauvais œil se lever une fédération chrétienne. Elle a fait l'impossible pour boycotter les nouveaux syndicats, et c'est ainsi qu'au mépris de la loi, elle a réussi, l'hiver passé, à signer seule, en présence des Pouvoirs Publics, une nouvelle charte-partie précisant les conditions d'embarquement des grands pêcheurs à bord des navires mixtes. La convention était très défavorable au marin, mais qu'importe; ce qui comptait pour la C.G.T., c'était d'être seule à signer. Or, au total, la C.G.T. groupe peut-être le dixième des marins de grande pêche groupés par la C.F.T.C.

A moins qu'on ne veuille perpétrer sciemment l'injustice, de telles aventures ne devront pas se reproduire, mais on comprend bien que la C.G.T., sentant sa situation très menacée, se défende de la sorte pour donner le change.

Qu'allaient faire les syndicats indépendants? Quand la Fédération Lamort trouva devant elle des syndicats vraiment neutres, elle leur proposa loyalement la collaboration. Si un syndicat à tendance jaune lui a offert son alliance, elle l'a repoussée, car les syndicats chrétiens ne veulent à aucun prix favoriser les agissements louches de syndicats factices, dont les attaches sont suspectes.

Le Patronat. — Et cela explique peut-être l'attitude d'un bon nombre de membres du patronat maritime à l'égard du nouveau Mouvement. On m'a déclaré à moi-même que l'armement préférait n'avoir devant soi qu'un seul syndicat, fût-ce le syndicat cégétiste. On m'a encore déclaré que l'Église se trompait sur le terrain social, ou que les armateurs et les marins avaient des intérêts opposés.

Ainsi l'on ne se rend pas compte que tous les membres de la profession maritime ont tout d'abord des intérêts communs ; on craint la constitution de syndicats ayant une doctrine de collaboration réelle ; on fait le jeu des forces révolutionnaires sans se rendre compte que, pour le peuple, une simple nuance sépare socialisme et communisme. Le livrer à celui-là, c'est le conduire à celui-ci.

Ce n'est là d'ailleurs qu'une précision de plus dans la constatation de l'erreur massive d'une grande partie du patronat français imbu des doctrines libérales. S'il est pourtant un domaine où la concentration excessive est dangereuse tant pour la sauvegarde morale des individus et des familles que pour la prospérité même des entreprises, c'est bien le domaine maritime. L'industrialisation a abouti, dans la marine plus encore qu'ailleurs, à des catastrophes qui se traduisent par de grandes misères aux foyers de milliers et de milliers de marins. Ces misères, nous les avons vérifiées de nos yeux. Les administrateurs-délégués qui dirigent les grandes entreprises dans leurs bureaux parisiens oublient trop les répercussions lointaines de leurs implacables affaires.

Aussi faut-il que des voix s'élèvent pour défendre les intérêts des petits pêcheurs ; pour obtenir que le marin industrialisé mène encore une vie humaine; pour obtenir, pour le marin du commerce, un peu plus de sécurité économique. Si on ne réalise pas une organisation d'ensemble des professions maritimes, ne continuerons-nous pas de constater le succès individuel de tels ou tels aventu-

riers, ou l'affermissement de telle ou telle maison sur les ruines de bien des autres ?

Le Clergé et les Hommes d'Œuvres. — Parmi les obstacles au Mouvement de Saint-Malo, il faut, hélas! signaler certaine inertie du clergé et l'opposition systématique de certains hommes d'œuvres. Découragés de leurs efforts antérieurs, les prêtres nous ont souvent dit : « Il n'y a rien à faire. »

« Nous n'avons pas d'hommes », disent les uns. « Les marins nous échappent », disent les autres. Eh bien, faisons des hommes, et les marins n'échapperont plus. On n'échappe pas à l'action de la charité, au rayonnement chrétien dans le milieu de travail.

La vérité est que l'apostolat est en transformation profonde. L'Action Catholique va peu à peu modifier les conditions de l'action sacerdotale ; mais, comme nous commençons une période de transition, les découragés demeurent inactifs, et les hommes d'avant-garde bataillent en rangs dispersés. Des sacrifices s'imposeront pour spécialiser des prêtres comme aumôniers des œuvres nouvelles. Sans cela, l'effort commencé ne saurait aboutir.

L'opposition de certains hommes d'œuvres est moins dangereuse pour le Mouvement de Saint-Malo que ce retard de l'action sacerdotale. Car les accusations portées contre les dirigeants du Mouvement sont tellement dénuées de fondement qu'elles tomberont d'elles-mêmes : si l'action sociale entreprise conduisait droit au communisme, comment recevrait-elle l'appui des évêques ? Si toute l'action de tel dirigeant était destinée à préconiser l'objection de conscience, comment se fait-il que personne ne l'ait jamais entendu, dans ses multiples conférences, en toucher un seul mot ? Nous retrouvons là l'étroitesse d'esprit de certains attardés qui tremblent encore au seul mot de « syndicat », qui confondent « social » et « socialiste », qui accusent d'antipatriotisme tout ce qui est social ; catholiques mal éclairés qui méconnaissent

l'esprit chrétien; conservateurs d'un ordre social qui n'a rien de commun avec la tradition française corporative que nous défendons; nationalistes à courte vue, qui travaillent pour le double succès de l'internationale financière et de l'internationale socialiste.

IV. — Les ambitions

Il nous reste à dire les objectifs que se propose actuellement le Mouvement de Saint-Malo :

Il veut compléter le réseau des œuvres de l'action catholique maritime, parfaire la liaison entre ces œuvres, engager vigoureusement l'action spirituelle, préparer les cadres laïques et ecclésiastiques nécessaires à l'Action catholique et à l'Action sociale maritimes.

Il veut enfin préparer la réforme des institutions.

Le Mouvement de Saint-Malo veut compléter le réseau des œuvres maritimes.

Le chemin qui reste à faire au Mouvement de Saint-Malo est considérable.

Dernier venu dans les Mouvements d'Apostolat Maritime, il sait que les efforts tentés avant lui ne sont pas inutiles. Il ne faudrait pas le présenter comme un ennemi des œuvres déjà existantes. Bien au contraire, il désire la prospérité de ces œuvres, sachant que l'Action Catholique Maritime ne peut se réaliser que dans la prospérité de toutes.

Il souhaite donc que les œuvres d'assistance continuent leur action bienfaisante, mais il désire qu'elles ne se considèrent pas comme constituant seules l'Apostolat Maritime, et qu'elles deviennent vraiment les auxiliaires de l'Action Catholique, des instruments de conquête au service de l'Action Catholique Maritime.

On a protesté contre un article de la *Jeunesse Maritime* disant que les militants J.M.C. devaient transformer les Abris et les Maisons du Marin. On a vu là une œuvre de mainmise de la *Jeunesse Maritime* sur ces établissements. Il n'en est rien. La *Jeunesse Maritime* veut simplement leur apporter sa force rayonnante et la puissance entraînante de la vie.

Le Mouvement de Saint-Malo ne peût réussir sans s'appuyer sur des permanences, et il en faut dans chaque port. Il est tout naturel que les Maisons et Abris de Marins constituent ces permanences. Ces Maisons n'en feront pas moins leur œuvre d'assistance, mais dans la masse des marins qui les fréquentent, les noyaux plus ardents de J.M.C. constitueront l'élite conquérante. Nous souhaitons donc que tous les grands ports de commerce, tous les ports de vente de poisson, soient dotés de Maisons ou Foyers, et, dans les petits ports, des Abris nous semblent nécessaires.

Il faudrait aussi multiplier les œuvres d'enseignement et, dans cet ordre d'idées, il serait désirable que chaque groupe J.M.C. un peu puissant se double d'une sorte d'école (cours de pêche dans les ports côtiers, cours de culture générale ou professionnelle dans les ports de guerre et dans les ports de commerce).

Enfin, comment la J.M.C. ne désirerait-elle pas le développement des œuvres de piété ? N'a-t-elle pas, dès ses premiers jours, recommandé le Rosaire Vivant et adhéré à l' « Apostolatus Maris » ?

Dans l'œuvre de formation des marins, le Mouvement de Saint-Malo préconise, pour les jeunes, la J.M.C. qu'il a fondée et, pour les officiers du commerce, la généralisation à tous les grands ports du « Groupe Saint-André du Havre ». Il désirerait que, pour les officiers de la marine de guerre, l'union « Duc in Altum » ne se contente pas de formation spirituelle, mais aussi qu'une solide for-

mation sociale y soit donnée, afin que les officiers de marine soient davantage encore des éducateurs, afin aussi qu'ils fournissent aux nouvelles œuvres de sûrs appuis, quand ils arrivent à la retraite.

Quelques malentendus avaient gêné, depuis trois ans, l'action commune de la J.M.C. et du « Livre du Marin ». Il fallait absolument que cesse cet état de choses et que se réalise l'intime union, sinon même l'unité, des deux mouvements. Le Congrès de Sainte-Anne-d'Auray a heureusement montré que cette union pourra très bien s'accomplir dans le respect de tous les droits acquis.

Sur le terrain proprement social, le Mouvement de Saint-Malo a réalisé le premier Secrétariat Social Maritime. Il a mis sur pied la « Fédération des Syndicats Chrétiens de Marins ». Il a fondé un « Syndicat Patronal ». Mais, en somme, tout cet effort n'est qu'un commencement et comme l'apprentissage de l'action sociale catholique maritime. Il va falloir l'étendre à tout le littoral, en commençant par la Bretagne et la région du Nord. Aussi voyons-nous avec joie se fonder actuellement les Secrétariats sociaux maritimes de Dunkerque et Boulogne. Nous espérons que ceux du Havre et de Marseille suivront de près.

Après le simple groupement des marins dans les Syndicats, l'Action sociale commence à s'étendre aux formules plus complètes d'achats en commun, de crédit, de coopération. C'est tout un réseau d'œuvres professionnelles qu'il faudra établir.

On voit par là que le Mouvement de Saint-Malo, loin d'être un mouvement exclusif, est favorable à l'Action Catholique maritime dans son ensemble. Il désire le succès de toutes les œuvres nécessaires. Il s'emploiera pour sa part à l'assurer. Ce qu'il ne saurait admettre, c'est que telle ou telle œuvre prétende constituer à elle seule l'Action Catholique Maritime, ou entraver le développement des autres œuvres.

Le Mouvement de Saint-Malo veut parfaire la liaison entre toutes les œuvres d'action catholique maritime.

Déjà la J.M.C., par son organisation, met en liaison un nombre considérable d'œuvres : tous les Abris, Foyers et Maisons du Marin qui ont bien voulu établir chez eux des groupes de J.M.C. ou des permanences J.M.C., toutes les écoles préparatoires qui ont constitué des groupes J.M.C., toutes les paroisses où est engagée l'action J.M.C. De sorte que la J.M.C. réalise déjà, dans ses fédérations, et dans l'association nationale, une grande liaison entre les œuvres maritimes. Elle avoue d'ailleurs qu'elle a encore beaucoup à faire dans cette voie, mais cela se fera petit à petit, à mesure que se multipliera le nombre de ses militants formés. Le militant est, en effet, le meilleur des agents de liaison. Partout où il passe, il apporte la vie, une vie riche de la vie de tous les groupes par où il est passé.

Le « Secrétariat social maritime » est, lui aussi, un excellent organisme de liaison. Il met en communion d'effort toutes les bonnes volontés sociales de la côte. Il met en collaboration les diverses professions maritimes et les diverses régions. Il coordonne tout l'effort social maritime. Le jour semble prochain où les Secrétariats sociaux maritimes de la côte, à mesure de leur fondation, se rattacheront à une Union des Secrétariats sociaux maritimes, dont le siège sera Paris, dès que possible.

Nous avons déjà remarqué que la J.M.C., d'une part, et le S.S.M.B., d'autre part, s'insèrent dans l'Action catholique française par leur affiliation respective à l' « Association Catholique de la Jeunesse Française » et à l' « Union des Secrétariats sociaux » ; mais ils ont besoin, sur le terrain des œuvres maritimes, de faire partie de la grande famille de la Fédération des Œuvres Maritimes qui réalise, sur le plan national, la liaison entre toutes les œuvres maritimes quelle que soit leur catégorie, comme l'A.M.I.C. (1) réalise la liaison universelle des œuvres maritimes.

(1) « Apostolatus Maris Internationale Concilium. »

Le Mouvement de Saint-Malo veut engager plus vigoureusement l'action spirituelle. — Faute d'un aumônier adjoint et d'aumôniers diocésains suffisamment libres, la J.M.C. n'a pu réaliser qu'en trop petit nombre les retraites et récollections dont quelques expériences (récollections de Cols Bleus à Toulon, Cherbourg et Orly ; récollections d'Hydros à Saint-Malo, Bordeaux et Le Havre ; retraites d'entraîneurs à Saint-Malo, Auray, Quimper et Lesneven), ont cependant montré la bienfaisance. Ces quelques retraites, en effet, ont mis en liaison un bon nombre de jeunes ; elles leur ont fait comprendre la valeur de la vie; elles leur ont précisé les objectifs et les méthodes de la conquête ; elles ont été l'école des premiers militants. Aussi faudra-t-il, dès que possible, multiplier dans toutes les fédérations ces retraites et récollections. Nous avons l'espoir qu'à partir de juillet 1934 un religieux, ancien officier de marine, pourra être à peu près entièrement consacré à cet apostolat. Du 15 octobre au Carême, ce sera le moment des récollections et retraites des marins-pêcheurs; en août et septembre, ce sera le moment favorable pour l'action sur les jeunes cols bleus; enfin des retraites paroissiales de jeunes marins ou de marins tout court seront organisées.

Il serait même désirable que soit constituée, pour les missions dans les paroisses côtières, une équipe de missionnaires spécialisés.

La dévotion du Rosaire serait aussi à propager dans les milieux maritimes. Il faudrait mettre sur pied, pour les marins, une forme spéciale du « Rosaire Vivant ».

Le Mouvement de Saint-Malo veut préparer pour l'Action Catholique et l'Action Sociale Maritimes des cadres laïques et ecclésiastiques. — L'Apostolat maritime et l'action sociale maritime exigent, plus que toute autre forme d'apostolat et d'action sociale, l'intervention de spécialistes. Si les prêtres, dans un grand nombre de paroisses,

renoncent pratiquement à agir sur le marin, c'est qu'ils ne le connaissent pas. Ils ne savent pas comment lui parler; ils n'ont pas le sens de ses besoins; aussi le laissent-ils aux seules influences du respect humain et de l'action démagogique. Un prêtre bien au courant des questions maritimes ne craint pas d'aller serrer des mains sur le quai; il peut suivre une conversation avec les marins, la provoquer; il comprend la vie des marins; il peut mettre sur pied les œuvres dont ils ont besoin. Si l'on veut réaliser l'apostolat maritime, il faudra donc former des aumôniers diocésains des œuvres maritimes, des curés et des vicaires de paroisses maritimes.

Parallèlement, il faudra former des militants laïques. On ne s'improvise pas secrétaire syndical : il y faut de longues préparations. Mais, dans chaque région maritime où il y aura quelques militants formés, il sera possible d'exercer une grande action de relèvement professionnel et moral.

C'est pour cela que le Mouvement de Saint-Malo, avec l'approbation des Évêques et en plein accord avec la Confédération des Travailleurs Chrétiens, envisage, pour 1934, l'ouverture d'une école normale sociale maritime qui, en plusieurs sessions de 10 jours, chaque année, initiera à l'action catholique et à l'action sociale maritimes prêtres, séminaristes, hommes d'œuvres, entraîneurs J.M.C. et militants syndicalistes.

Le Mouvement de Saint-Malo entend préparer la réforme des institutions. — Dans leur minutieuse enquête dans tous les ports et villages côtiers de France, la J.M.C. et le S.S.M.B., comme la Fédération des Syndicats professionnels de marins dans ses affaires litigieuses, se sont rendu compte que les grands coupables de la déchristianisation du milieu marin et de l'extension progressive de ses misères sont les institutions. La loi de 1867 sur les sociétés par actions favorise exagérément l'industrialisation, sans mettre à l'abri ces entreprises des malversa-

tions des aventuriers. La loi de 1884 sur l'organisation professionnelle a servi, de fait, à l'établissement d'un double syndicalisme, patronal et marxiste, sur le terrain de la lutte des classes, rendant impossible désormais toute franche collaboration et toute véritable organisation de la profession. Les lois sur le crédit maritime ont favorisé, contre les pêcheurs, la production intensive et le « ravagement » des fonds. Le Code du travail maritime n'a pas empêché le travail forcé de la pêche industrielle, ni la vie sans famille du marin. La méconnaissance des valeurs spirituelles, l'oubli des conditions stables de prospérité de la profession, ont fait du marin l'homme le plus misérable et celui dont le sort est le moins assuré. C'est toute une réforme des institutions qui s'impose, réforme dont personne encore n'a tracé le plan, sinon, à grands traits, le Journal de la Fédération des Syndicats Chrétiens de marins (1). Mais, pour mener à bien cette grande œuvre, il faudra plusieurs années de nouvelles expériences, interprétées par des techniciens vraiment sociaux et par des juristes. Au moment où la profession est si durement atteinte, cet effort est indispensable. Le Secrétariat Social Maritime de Bretagne essaiera de le mener à bien.

Conclusion. — Telle nous apparaît l'Action Catholique Maritime. Après avoir exposé la doctrine qui anime le Mouvement de Saint-Malo, nous avons dit les résultats merveilleux de ce Mouvement encore jeune, et nous avons montré comment ces résultats avaient été obtenus. Si le Congrès de Sainte-Anne-d'Auray doit avoir une particulière importance, c'est précisément parce qu'il a cherché à mettre en pleine clarté les principes de l'Action Catholique Maritime. La coordination des œuvres ne peut se faire qu'autour d'une doctrine. Le mérite du Mouve-

(1) *La Voix du Marin*, en deux séries d'articles, sous le titre : « Notre doctrine syndicale » et « La Réforme de la Marine Marchande ».

ment de Saint-Malo est de n'en avoir point voulu d'autre que celle de l'Église, enseignée par les Papes et par les Évêques (1).

La Ravoire-Saint-Malo, le 20 septembre 1933.

LOUIS-JOSEPH LEBRET, O. P.

(1) Pour être juste, il eût fallu consacrer un chapitre de ce travail aux dirigeants des œuvres maritimes, les anciennes et les nouvelles. Le temps nous manque pour le faire. Rendons cependant hommage, au passage, à quelques-uns des leaders des œuvres nouveiles : M. l'abbé Havard, Aumônier général de la J.M.C. ; Jean Raynaud, Secrétaire général de la J.M.C. ; Ernest Lamort, Secrétaire général de la Fédération des Syndicats professionnels de marins ; MM. Louvet, Samzum, Boixière, Président, vice-Président et Secrétaire général du S.S.M.B. ; le R. P. Bégouen-Demeaux, fondateur du Groupe Saint-André des officiers de commerce; le R. P. Bourgain, fondateur du Foyer du Marin de Boulogne. Nous nous arrêtons là, car c'est toute la côte qui devrait maintenant défiler, si nous voulions nommer tous les collaborateurs des paroisses, des ports et des œuvres, qui nous ont puissamment aidé.

Nous signalons que le Secrétariat général de la J.M.C. est établi, 11, rue de la Fosse, à Saint-Malo, — et que le siège social du Secrétariat Social Maritime de Bretagne a été transféré, 18, boulevard Chateaubriand, à Saint-Malo.

— Le compte-rendu du 1er Congrès Social Maritime Breton, tenu à Quimper en novembre 1932, constitue un fort volume in-8 de XXX-258 pages, sous le titre « *La Bretagne maritime*, sa structure économique, sa détresse, comment la sauver ». Prix : 20 francs On peut se le procurer au siège des syndicats maritimes, 7, rue des Hauts-Sablons, à Saint-Servan, ou à la Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 184, boulev. Saint-Germain, Paris-Ve.

Se procurer aussi, à la même adresse, à Saint-Servan, la brochure du S.S.M.B. : *Aspects maritimes de la crise mondiale*, réunissant des articles publiés dans « La Vie Intellectuelle ». Prix : 3 francs.

DOCUMENTS

Concordat entre le Saint-Siège et le Reich allemand

Sa Sainteté le Souverain Pontife Pie XI et le président du Reich allemand, dans le désir réciproque de consolider et développer les relations amicales existant entre le Saint-Siège et le Reich allemand, voulant régler les rapports entre l'Église catholique et l'État pour tout le territoire du Reich allemand d'une façon stable et satisfaisante pour les deux parties, ont résolu de conclure une convention solennelle qui complète les Concordats conclus avec certains États particuliers (*Laender*) de l'Allemagne et assure aux autres un critère uniforme pour la solution des questions qui s'y réfèrent.

A cet effet, S. S. le Souverain Pontife Pie XI a nommé son plénipotentiaire S. Ém. Rme M. le cardinal Eugène Pacelli, son secrétaire d'État, et M. le président du Reich allemand a nommé son plénipotentiaire le vice-chancelier du Reich allemand, M. François von Papen, lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs respectifs et les avoir trouvés en bonne et due forme, ont convenu des articles suivants :

Relations mutuelles du Reich et de l'Église (1)

Article premier. — Le Reich allemand garantit la liberté de la profession et de l'exercice public de la religion catholique. Il reconnaît le droit de l'Église catholique, dans le cadre des lois générales en vigueur, de régler et d'administrer librement ses propres affaires, et de porter, dans le champ de sa compétence, des lois et ordonnances qui obligent ses membres.

Art. 2. — Les Concordats conclus avec la Bavière (1924), la Prusse (1929) et Bade (1932) restent en vigueur, et les droits et les libertés de l'Église catholique, qu'ils reconnaissent, demeurent inchangés dans le territoire de ces États respectifs. Pour les autres États, sont appliquées intégralement les dispositions contenues dans le présent Concordat. Elles sont

(1) Les sous-titres ne sont pas dans le texte. Nous les ajoutons pour la commodité du lecteur. N. D. L. R.

obligatoires aussi pour les susdits trois États, en tant qu'elles regardent des matières qui n'ont pas été réglées dans ces Concordats particuliers ou qui en complètent les dispositions déjà établies. A l'avenir, la conclusion de Concordats avec les États particuliers s'effectuera seulement d'accord avec le gouvernement du Reich.

Art. 3. — Pour entretenir les bons rapports entre le Saint-Siège et le Reich allemand, un nonce apostolique résidera comme jusqu'à présent dans la capitale du Reich allemand et un ambassadeur du Reich allemand auprès du Saint-Siège.

Statut légal du clergé

Art. 4. — Le Saint-Siège jouit de la pleine liberté de communiquer et de correspondre avec les évêques, avec le clergé et avec tous ceux qui appartiennent à l'Église catholique en Allemagne. Il en est de même pour les évêques et les autres autorités diocésaines dans leurs communications avec les fidèles pour tout ce qui se rattache à leur ministère pastoral.

Les instructions, ordonnances, lettres pastorales, bulletins diocésains officiels et tous les autres actes regardant le gouvernement spirituel des fidèles et émanant des autorités ecclésiastiques dans le champ de leur compétence (art. 1, cap. 2) peuvent être publiés librement et portés à la connaissance des fidèles dans les formes usitées jusqu'ici.

Art. 5. — Dans l'exercice de leur activité sacerdotale, les ecclésiastiques jouissent de la protection de l'État de la même façon que les employés de l'État. Ce dernier empêchera, aux termes des lois générales de l'État, les offenses à leur personne et à leur qualité d'ecclésiastiques, comme aussi qu'ils soient troublés dans l'exercice de leur ministère, et il se rendra garant, en toute occurrence, de la protection de la part des autorités civiles.

Art. 6. — Les clercs et les religieux sont exempts de l'obligation d'assumer des offices publics et des charges qui, aux termes du droit canonique, ne sont pas compatibles avec l'état ecclésiastique et religieux. Cette disposition vaut, en particulier, pour l'office d'échevin, de juré, de membre de Commissions d'impôt ou de tribunaux de finances.

Art. 7. — Pour assumer un office ou un emploi de l'État ou d'organismes publics dépendant de l'État, on requiert pour les ecclésiastiques le *nil obstat* de leur Ordinaire diocé-

sain, comme aussi de l'Ordinaire du lieu ; le *nil obstat* demeure toujours révocable pour graves motifs d'intérêt ecclésiastique.

Art. 8. — Les revenus dont jouissent les ecclésiastiques en raison de leur office sont exempts de saisie, dans la mesure même où le sont les traitements et les revenus des employés du Reich et des États.

Art. 9. — Les ecclésiastiques ne peuvent être requis par les magistrats ou par d'autres autorités à donner des informations sur des choses ou matières qui leur ont été confiées dans l'exercice du soin des âmes, et qui pour cela tombent sous le secret de leur office spirituel.

Art. 10. — Le port de l'habit ecclésiastique ou religieux de la part de laïques, ou de la part d'ecclésiastiques ou de religieux auxquels il a été interdit par la compétente autorité ecclésiastique, en vertu d'une mesure définitive et exécutoire, communiquée officiellement à l'autorité de l'État, est passible des mêmes peines dont est puni l'usage abusif de l'uniforme militaire.

Les circonscriptions ecclésiastiques

Art. 11. — L'actuelle organisation et circonscription diocésaine de l'Église catholique en Allemagne est conservée. L'érection d'un nouveau diocèse ou d'une nouvelle province ecclésiastique ou autres changements de circonscriptions diocésaines qui apparaîtraient éventuellement nécessaires dans l'avenir restent soumis, s'agissant d'une nouvelle réglementation dans les limites d'un État particulier de l'Allemagne, à des accords avec le gouvernement compétent de l'État respectif. Pour les érections ou changements nouveaux qui dépassent les limites d'un État particulier de l'Allemagne, un accord aura lieu avec le gouvernement du Reich, auquel sera laissé le soin de s'assurer le consentement des gouvernements des États intéressés. Il en va de même pour la nouvelle érection ou le changement de provinces ecclésiastiques, dès l'instant que plusieurs États particuliers de l'Allemagne s'y trouvent intéressés. Ces normes ne s'appliquent pas dans les cas de changements de limites ecclésiastiques qui se font uniquement dans l'intérêt du soin local des âmes.

Dans le cas d'éventuels changements dans la structure territoriale interne du Reich allemand, le gouvernement du

Reich se mettra en communication avec le Saint-Siège pour la nouvelle disposition de l'organisation et circonscription diocésaine.

Art. 12. — Sauf les dispositions de l'article 11, les offices ecclésiastiques peuvent être librement érigés ou changés lorsqu'on n'exige pas de contributions des fonds de l'État. Le concours de l'État dans l'érection et dans le changement de paroisses ou de semblables communautés ecclésiastiques aura lieu selon des directives qui seront fixées d'accord avec les évêques diocésains ; le gouvernement du Reich s'emploiera auprès des gouvernements des États particuliers pour la plus grande uniformité possible de ces directives.

Art. 13. — Les paroisses et autres semblables communautés ecclésiastiques catholiques, les associations paroissiales et diocésaines, les sièges épiscopaux, les diocèses et les Chapitres, les Ordres et les Congrégations religieuses, comme aussi les Instituts, les fondations, les revenus patrimoniaux de l'Église catholique administrés par des organes ecclésiastiques, conservent ou acquièrent la personnalité juridique au for civil selon les normes communes du droit de l'État. Demeurent organismes de droit public ceux qui le sont; aux autres peuvent être concédés des droits égaux, aux termes des lois générales en vigueur.

Nominations aux charges ecclésiastiques

Art. 14. — L'Église catholique a, en principe, le droit de conférer librement tous les offices et bénéfices ecclésiastiques, sans le concours de l'État ou des communes, à l'exception des cas prévus par les accords établis dans les Concordats dont il est question à l'article 2. Pour ce qui concerne la provision des sièges épiscopaux des deux diocèses suffragants de Rottembourg et de Mayence, comme aussi du diocèse de Misnie, il leur est appliqué, respectivement, la norme fixée pour le siège de Fribourg, métropolitain de la province ecclésiastique du Haut-Rhin. Il en va de même, dans les deux susdits diocèses suffragants, pour la provision des canonicats du Chapitre épiscopal et pour le règlement du droit de patronat.

En outre, on est d'accord sur les points suivants :

1. Les prêtres catholiques qui remplissent, en Allemagne, une charge ecclésiastique, ou qui exercent une activité dans le soin des âmes ou dans l'enseignement, doivent :

a) être citoyens allemands ;

b) avoir obtenu un diplôme qui permette d'étudier dans une école supérieure allemande ;

c) avoir au moins pendant trois ans accompli les études philosophico-théologiques dans une haute École allemande de l'État ou dans un Institut académique ecclésiastique allemand ou dans une haute École pontificale de Rome.

2. Avant d'expédier les Bulles de nomination pour les archevêques, évêques, pour un coadjuteur *cum jure successionis*, on communiquera au Reichsstathalter, près le gouvernement compétent de l'État respectif, le nom de la personne choisie, afin de s'assurer qu'il n'y a pas contre elle d'objections de caractère politique général.

Moyennant entente entre les autorités ecclésiastique et gouvernementale, on pourra passer outre aux exigences du numéro 1, alinéa 2, lettres *a*, *b*, *c*.

Congrégations religieuses

Art. 15. — Les Ordres et les Congrégations religieuses ne sont soumis, de la part de l'État, à aucune particulière restriction concernant leur fondation, leurs résidences, le nombre et — sauf l'article 15, alinéa 2 — les qualités de leurs membres, leur activité dans le soin des âmes, dans l'enseignement, dans l'assistance aux malades et dans les œuvres de charité, dans le règlement de leurs affaires et dans l'administration de leurs biens.

Les supérieurs religieux qui ont leur résidence dans le Reich allemand doivent avoir la citoyenneté allemande. Les supérieurs provinciaux et généraux résidant hors du territoire du Reich allemand ont, même s'ils sont d'une autre nationalité, le droit de visiter leurs maisons situées en Allemagne.

Le Saint-Siège aura soin que pour les maisons religieuses existant dans le territoire du Reich l'organisation provinciale soit réglée de façon qu'elles ne soient pas, autant que possible, soumises à des supérieurs provinciaux étrangers. Des exceptions peuvent être admises, d'accord avec le gouvernement du Reich, spécialement dans les cas où ne serait pas à conseiller, étant donné le petit nombre de maisons, la constitution d'une province allemande, ou encore dans les cas où il y a des raisons spéciales de conserver une organisation pro-

vinciale historiquement fondée et qui s'est révélée pratiquement bonne.

Le serment de fidélité

ART. 16. — Les évêques, avant de prendre possession de leur diocèse, prêteront entre les mains du Reichsstathalter près l'État compétent ou encore entre les mains du président du Reich un serment de fidélité selon la formule suivante :

« Devant Dieu et sur les saints Évangiles, je jure et promets, comme il convient à un évêque, fidélité au Reich allemand et à l'État... Je jure et promets de respecter et de faire respecter par mon clergé le gouvernement établi selon les lois constitutionnelles de l'État. Me préoccupant, comme il est de mon devoir, du bien et de l'intérêt de l'État allemand, je chercherai dans l'exercice du saint ministère qui m'est confié à empêcher tout préjudice qui pourrait le menacer. »

Le patrimoine de l'Église

ART. 17. — La propriété et les autres droits des organisations ecclésiastiques de droit public, des Instituts, des fondations et des associations de l'Église catholique sur ses propres biens seront garantis conformément aux dispositions des lois générales de l'État. Pour aucun motif, ne pourra avoir lieu la démolition d'un édifice consacré au culte sans accord préalable avec les autorités ecclésiastiques compétentes.

ART. 18. — Dans le cas où l'on voudrait procéder au rachat des prestations de l'État à l'Église catholique fondées sur une loi, une convention ou des titres juridiques particuliers, on en viendra, en temps voulu, à une entente amiable entre le Saint-Siège et le Reich avant de déterminer les critères à établir pour ce rachat.

Parmi les titres juridiques particuliers, se trouve aussi la coutume fondée en droit.

Le rachat doit procurer aux ayants-droit une compensation convenable pour la cessation des actuelles prestations de l'État.

L'enseignement théologique et les Séminaires

ART. 19. — Les Facultés de théologie catholique dans les Universités de l'État sont conservées.

Leurs rapports avec l'autorité ecclésiastique sont réglés selon les dispositions établies dans les Concordats respectifs et protocoles annexés, et aux termes des prescriptions ecclésiastiques qui y sont relatives. Le gouvernement du Reich s'empressera d'assurer pour toutes ces Facultés catholiques d'Allemagne une pratique uniforme, qui corresponde à toutes les dispositions en vigueur à ce sujet.

Art. 20. — Sauf d'autres accords en vigueur, l'Église a le droit d'ériger, pour la formation du clergé, des écoles de philosophie et de théologie, qui dépendent exclusivement de l'autorité ecclésiastique, lorsqu'il n'est pas réclamé de subsides de l'État.

L'érection, la direction et la gestion des Séminaires et des convicts ecclésiastiques regardent uniquement les autorités ecclésiastiques, dans le cadre des lois générales en vigueur.

L'enseignement religieux dans les écoles publiques

Art. 21. — L'enseignement de la religion catholique dans les écoles élémentaires, professionnelles, moyennes et supérieures est matière ordinaire d'enseignement et sera donné conformément aux principes de l'Église catholique.

Dans l'enseignement religieux, on mettra un soin particulier à développer la conscience des devoirs envers la patrie et des devoirs civiques et sociaux, selon les maximes de la foi et de la loi morale chrétienne, ce qui sera fait aussi dans tout le reste de l'enseignement.

Le programme de l'enseignement religieux et le choix des livres qui s'y réfèrent seront fixés d'accord avec l'autorité ecclésiastique supérieure. Les autorités ecclésiastiques supérieures auront le moyen d'examiner, d'accord avec les autorités scolaires, si les élèves reçoivent l'instruction religieuse conformément aux doctrines et aux exigences de l'Église.

Art. 22. — La désignation des professeurs de religion a lieu de commune entente entre l'évêque et le gouvernement de l'État particulier.

Les professeurs que l'évêque, en raison de leur doctrine ou de leur conduite morale, aurait déclarés impropres à donner ultérieurement l'instruction religieuse, ne peuvent être employés à cet enseignement aussi longtemps que durera l'empêchement.

Les écoles confessionnelles

Art. 23. — La conservation et l'érection nouvelle d'écoles confessionnelles catholiques demeurent garanties. Dans toutes les communes où les parents ou ceux qui tiennent leur place le réclament seront ouvertes des écoles élémentaires catholiques, lorsque le nombre des élèves, compte tenu des conditions de l'organisation scolaire locale, fait estimer possible, aux termes des prescriptions de l'État, un fonctionnement convenable de l'école.

Art. 24. — Dans toutes les écoles élémentaires catholiques seront employés seulement des maîtres appartenant à l'Église catholique et offrant la garantie de correspondre aux particulières exigences de l'école confessionnelle catholique.

Dans le cadre de la formation professionnelle générale des professeurs, devront se trouver des Instituts assurant une formation de maîtres catholiques correspondant aux particulières exigences de l'école confessionnelle catholique.

Art. 25. — Les Ordres et congrégations religieuses sont autorisés à fonder et à diriger des écoles privées, aux termes du droit commun et des conditions fixées par la loi. Ces écoles privées habilitent de la même façon que les écoles de l'État lorsqu'elles se soumettent aux conditions en vigueur pour ces dernières en matière de programme d'enseignement.

Pour l'admission à l'enseignement et pour la nomination comme professeurs dans les écoles élémentaires, moyennes et supérieures, les membres des Ordres et des congrégations religieuses doivent satisfaire aux dispositions communes.

Le mariage religieux

Art. 26. — Sans préjudice d'un ultérieur et plus ample règlement des questions de droit matrimonial, on est d'accord que le mariage religieux peut être célébré avant l'acte civil, non seulement dans le cas de maladie mortelle d'un des époux, qui ne permette pas de délai, mais aussi dans le cas de grave nécessité morale, dont l'existence doit être reconnue par l'autorité épiscopale compétente. Dans ces cas, le curé est tenu d'en informer sans retard le bureau de l'état civil.

Aumônerie des armées, des hôpitaux et autres établissements publics

Art. 27. — A l'armée du Reich allemand sera concédée une assistance religieuse exempte pour les officiers, fonctionnaires et militaires catholiques qui appartiennent à l'armée et pour leurs familles respectives.

La direction de l'assistance spirituelle de l'armée appartient à l'évêque militaire. Sa nomination ecclésiastique sera faite par le Saint-Siège, après s'être mis en communication avec le gouvernement du Reich pour la désignation, d'accord avec lui, d'une personne idoine.

La nomination ecclésiastique des aumôniers militaires et des autres ecclésiastiques militaires est faite par l'évêque militaire, après avoir entendu l'autorité compétente du Reich. L'évêque militaire peut nommer seulement les ecclésiastiques qui ont obtenu de leur évêque diocésain la permission d'entrer dans l'assistance religieuse de l'armée et le certificat correspondant d'idonéité. Les ecclésiastiques ayant charge d'âmes dans l'armée ont les compétences paroissiales sur les troupes et leurs familles respectives qui leur sont confiées. Les normes précises pour l'organisation de l'assistance spirituelle catholique dans l'armée seront édictées par Bref apostolique.

Le règlement de la situation des aumôniers militaires en tant que fonctionnaires de l'État sera fait par le gouvernement du Reich.

Art. 28. — Dans les hôpitaux, pénitenciers et autres établissements tenus par des organismes publics, l'Église sera admise, dans le cadre de l'horaire général de la maison, à pourvoir aux besoins spirituels des âmes et à y accomplir les cérémonies religieuses. Si, dans ces Instituts, est établie une assistance spirituelle régulière et si, dans ce but, des ecclésiastiques sont pris comme employés de l'État ou d'une façon générale ayant un caractère public, cela sera fait d'accord avec l'autorité ecclésiastique supérieure.

Services religieux des minorités

Art. 29. — Les catholiques résidant dans le Reich allemand et appartenant aux minorités ethniques non alleman-

des auront, en ce qui concerne l'admission de la langue maternelle dans le culte, dans l'enseignement religieux et dans les associations ecclésiastiques, un traitement non moins favorable que celui qui correspond à la condition de droit et de fait des citoyens d'origine de langue allemande dans le territoire de l'État étranger correspondant.

Prière pour le Reich

Art. 30. — Les dimanches et jours de fêtes de précepte, dans les églises cathédrales comme aussi dans les églises paroissiales, filiales et conventuelles du Reich allemand, on récitera, à la fin du service religieux principal, en conformité avec les prescriptions de la sainte liturgie, une prière pour la prospérité du Reich et du peuple allemand.

Statut légal de l'Action catholique

Art. 31. — Les organisations et associations catholiques qui ont des buts exclusivement religieux, culturels et charitables, et qui, comme telles, dépendent de l'autorité ecclésiastique, seront protégées dans leurs institutions et dans leur activité.

Les organisations catholiques qui, outre leurs buts religieux, culturels et charitables, ont aussi d'autres buts, parmi lesquels aussi des buts sociaux ou professionnels, jouiront, sans préjudice de leur éventuelle insertion dans les Unions de l'État, de la protection dont il est parlé à l'article 31, alinéa 1, en tant qu'elles donnent la garantie de développer leur activité en dehors de tout parti politique.

La liste des organisations et associations qui tombent sous les dispositions de cet article sera établie d'accord entre le gouvernement du Reich et l'épiscopat allemand.

En tant qu'il existe des organisations de jeunesse — sportives ou autres — soutenues par le Reich et par les États particuliers, on prendra soin de rendre possible à leurs membres l'accomplissement de leurs devoirs religieux, les dimanches et autres jours de fêtes, et de faire en sorte qu'ils ne soient pas obligés à des choses non compatibles avec leurs convictions et avec leurs devoirs religieux ou moraux.

Le Clergé et la politique

Art. 32. — En raison des actuelles circonstances particulières de l'Allemagne et en considération des garanties créées par les dispositions du présent Concordat, d'une législation qui sauvegarde les droits et les libertés de l'Église catholique dans le Reich et dans ses États, le Saint-Siège édictera des dispositions excluant pour les ecclésiastiques et religieux l'appartenance aux partis politiques et leur activité à cet égard.

Arrangements ultérieurs

Art. 33. — Les matières, relatives aux personnes et aux choses ecclésiastiques, dont il n'a pas été traité dans les articles précédents, seront réglées, dans le champ ecclésiastique, selon le droit canonique en vigueur.

S'il surgissait à l'avenir quelque divergence sur l'interprétation ou sur l'application d'une disposition du présent Concordat, le Saint-Siège et le Reich allemand procéderont, d'un commun accord, à une solution amicale.

Art. 34. — Le présent Concordat, dont les textes allemand et italien font également foi, devra être ratifié, et les instruments de la ratification devront être échangés aussitôt que possible. Il entrera en vigueur le jour de l'échange desdits instruments.

En foi de quoi les plénipotentiaires ont signé le présent Concordat.

Fait en double original.

Cité du Vatican, 20 juillet 1933.

Protocole final

Au moment de procéder à la signature du Concordat aujourd'hui conclu entre le Saint-Siège et le Reich allemand, les plénipotentiaires soussignés, dûment autorisés, ont fait d'accord les déclarations suivantes qui sont partie intégrante du même Concordat.

A l'article 3. — Le nonce apostolique près le Reich germanique est, en conformité avec les notes échangées entre la nonciature apostolique à Berlin et le ministère des Affaires

étrangères en date du 11 et du 27 mars 1930, le doyen du corps diplomatique qui y est accrédité.

A l'article 13. — On est d'accord que le droit de l'Église de recouvrer des taxes demeure garanti.

A l'article 14, alinéa 2, n° 2. — On est d'accord que, s'il existe des objections de pure politique générale, elles devront être communiquées dans le plus bref délai possible. Si aucune déclaration de ce genre n'est présentée dans le délai de vingt jours, le Saint-Siège aura le droit de considérer qu'il n'existe contre le candidat aucune de ces objections. Jusqu'à la publication de la nomination, le plus strict secret sera tenu sur la personne en question.

Cet alinéa n'équivaut pas à un droit de *veto* pour l'État.

A l'article 17. — Les édifices et les fonds de l'État destinés à des buts de l'Église y demeurent affectés comme jusqu'à présent, sauf contrats éventuellement existants.

A l'article 19, alinéa 2. — La règle fondamentale est constituée, au moment de la stipulation du Concordat, spécialement par la Constitution apostolique *Deus scientiarum Dominus* du 24 mai 1931 et par l'instruction du 7 juillet 1932.

A l'article 20. — Les convicts sujets à la direction de l'Église près des hautes écoles et gymnases seront reconnus, pour ce qui regarde les taxes, comme institutions essentielles de l'Église au sens propre et comme parties constitutives de l'organisation diocésaine.

A l'article 24. — Dès l'instant que, avec la nouvelle organisation des écoles magistrales, des Instituts privés possèdent les aptitudes requises d'une façon générale par l'État pour la formation des maîtres et maîtresses, on aura, dans l'admission de ces mêmes Instituts, une considération convenable aussi pour les Instituts existants des Ordres et des congrégations religieuses.

A l'article 26. — Il y a une grave nécessité morale quand des difficultés insurmontables ou qui ne peuvent être écartées sans un inconvénient excessif empêchent de pouvoir produire à temps les documents nécessaires à la célébration du mariage.

A l'article 27, alinéa 1. — Les officiers, employés et soldats catholiques, et leurs familles, n'appartiennent pas aux paroisses locales et ne sont pas tenus aux contributions respectives.

Alinéa 4. — Le Bref apostolique sera publié après avoir entendu le gouvernement du Reich.

A l'article 28. — Dans les cas urgents, l'entrée doit être permise à l'ecclésiastique à tout moment.

A l'article 29. — Le gouvernement du Reich s'étant montré prêt à accepter cette disposition favorable pour les minorités non allemandes, le Saint-Siège déclare que, en confirmation des principes toujours défendus (par le Saint-Siège) concernant le droit à la langue maternelle dans le ministère des âmes, dans l'instruction religieuse et dans la vie des organisations catholiques, il s'emploiera, à l'occasion des stipulations de futures conventions concordataires avec d'autres États, à y faire insérer une disposition égale pour la tutelle des droits des minorités allemandes.

A l'article 31, alinéa 4. — Les principes fixés à l'article 31, alinéa 4, valent également pour l'organisation du travail obligatoire.

A l'article 32. — Il reste entendu que le gouvernement du Reich prendra, à l'égard des confessions non catholiques, d'égales dispositions concernant l'activité politique dans les partis.

La mesure dont, en exécution de l'article 32, il sera fait une obligation aux prêtres et aux religieux, ne signifie pas une limitation d'aucune sorte pour l'enseignement et l'explication publique (ce qui est de leur devoir) de la doctrine et des maximes de l'Église, non seulement dogmatiques, mais aussi morales.

Cité du Vatican, 20 juillet 1933.

QUESTIONS POLITIQUES ET SOCIALES

CIVIS. *Nationalisme économique et internationalisme.*

ALEXANDRE MARC. *La crise agraire.*

Elle est très grave, en France, et trop méconnue. L'auteur dégage ici, à titre documentaire, les idées essentielles du Parti agraire et paysan, que la grande presse a passées sous silence.

A. DE MONTABERT. *1914-1933.*

Le danger allemand pour la France et pour la paix européenne est-il réel, est-il imminent?

J. DURIAU. *La dictature portugaise.*

L'austère figure du dictateur Oliveira Salazar.

X. *Les Assyriens, l'Irak et le problème des minorités.*

Un article particulièrement informé.

P. BOISSELOT, O.P. *La Semaine sociale de Reims.*

Un bel effort de pensée chrétienne.

Billet de Civis

Nationalisme économique et internationalisme

De tous côtés, les dictatures nationalistes s'affirment chaque jour plus excessives et passionnées; révolutionnaires ou racistes, tournées vers la puissance politique ou vers la prospérité économique, elles s'imposent avec une vigueur d'expression et un dédain toujours accrus des autres intérêts nationaux. Il semble qu'une fièvre contagieuse atteint, l'une après l'autre, les nations et les portent à se regarder soi-même pour s'affirmer égoïstement, sans égard aux États voisins, quand même ce n'est pas contre eux. Et les doctrines fallacieuses, qui ne sont pas à l'honneur de l'esprit humain, se multiplient, prétendant tirer une sociologie de quelque idée étroite, transformée en mythe souverain; grandeur de la nation ou de la race, économisme marxiste ou prospérité matérielle de l'État sont ainsi appelés tour à tour, sur l'une ou l'autre rive de l'Atlantique, à combler les âmes humaines. Et c'est un fait que des peuples entiers s'habituent peu à peu à ces nourritures anémiantes.

En même temps, les partisans de l'internationalisme, politique ou économique, déçus par ce retournement des nations et par les échecs répétés des conférences internationales, s'efforcent à maintenir une doctrine, une tendance idéale qui pratiquement se réduit à l'affirmation d'un espoir incertain. Volontiers, ils accusent la mauvaise volonté, l'ignorance ou l'incompréhension des hommes d'État qui n'ont pas voulu entendre et auraient laissé passer maintes occasions de pacifier le monde. On en peut discuter à perte de vue, comme de tout ce qui n'a pas été et aurait pu être. Mais, s'il

est vrai qu'en matière politique, sociale ou économique, ce sont toujours les hommes qui font leur heur et malheur, ce n'est exact que des collectivités en bloc, et non de tels ou tels qui, placés ici ou là, ont rarement le pouvoir qu'on leur attribue. Ces vagues de fond qui soulèvent les peuples ne sont pas l'œuvre de quelques-uns seulement ; il est même plus vrai de dire que quelques-uns en profitent et les canalisent, pour les conduire ensuite. Car c'est une marque caractéristique de cette évolution qu'elle aboutit presque partout à la dictature d'un homme ou d'un petit groupe.

Au fond, ce sont là beaucoup plus symptômes de lassitude inquiète que de force, et il n'est pas assuré que les peuples soumis à ces régimes qui les transforment en mineurs y trouvent autre chose qu'un apprentissage de faiblesse. Saint Thomas, qui appelait royauté le gouvernement du meilleur en vertu, et, plus généralement, monarchie, le gouvernement d'un seul, bon ou mauvais, eût appelé Lénine, Mussolini et Hitler, des monarques ; or, il remarquait que les hommes vivant sous un monarque « travaillent souvent plus mollement au bien commun, parce qu'ils estiment que ce bien ne les regarde pas, mais est l'affaire de celui qui a en son pouvoir tous les biens de la communauté ». Ce qui peut être vrai de la royauté, l'est toujours de la dictature, dont l'emprise sur le bien commun déshabitue les initiatives privées d'y participer activement. Le dommage est grave, dès lors que le régime dure un peu, car les citoyens prennent peu à peu la mentalité de ces enfants qu'une autorité paternelle excessive annihile. Ainsi les dictateurs, de Moscou à Rome, et de Berlin à Washington, sont-ils entraînés à construire des socialismes divers, adaptés à leurs réalités nationales et à la mentalité des peuples qu'ils meuvent.

On entend bien que ces déformations des économies nationales ne conduisent pas à un équilibre nouveau et stable. D'autant que, sans égard aux faits nouveaux installés par ces nationalismes et dont les esprits politiques doivent tenir compte, si fort qu'ils les réprouvent, certains hommes d'État prétendent maintenir les méthodes d'un internationalisme qui ne saurait plus être maintenu sans ajustement. La faute, l'immense faute de M. Mac Donald a consisté récemment à vouloir réunir une Conférence économique internationale, qui exigeait un cercle de nations ouvertes, alors qu'elles sont toutes fermées, contraintes par un primum vivere *impérieux à*

suspendre des échanges ruineux. Une confirmation est venue récemment par cette Conférence restreinte du blé qui semble bien avoir donné d'heureux résultats, alors que la Conférence ambitieuse, terminée dans la confusion, a aggravé le désordre.

Constater la faiblesse des dictatures nationalistes et de leurs économies socialisantes ne les supprime pas. Elles sont autour de nous, comme des pièces sur l'échiquier, dont il faut tenir compte, sous peine de perdre la partie. Que l'internationalisme d'hier y trouve les conditions de son échec ne saurait surprendre ; qu'il le faille déplorer, dans la mesure où cet internationalisme était sage, raisonnable, non sentimental, ne peut être contesté. Mais il ne servirait de rien, il serait profondément antipolitique et dommageable de vouloir maintenir des positions périmées, qui ne correspondent plus à la situation nouvelle de l'Europe et du monde, d'autant que les dictateurs vont leur chemin et ne s'embarrassent guère des hésitations voisines.

CIVIS.

La crise agraire

Quand l'œuvre nécessaire de la révision générale des valeurs se heurtera aux théories économiques du passé, l'on rendra sans doute justice aux théoriciens tant décriés du XVIIIe siècle. Quels que fussent les points faibles de leurs « systèmes », ils ont eu le mérite de reconnaître l'importance de l'agriculture et le rôle particulier qu'elle est appelée à jouer dans l'agencement de la vie économique. Aujourd'hui où nous assistons à l'écroulement du productivisme histérique (U.S.A., U.R.S.S., Allemagne, etc...), certaine vue des physiocrates ne peuvent manquer de paraître prophétiques. N'ont-ils pas mis en lumière tout ce que l'humanité doit à la terre qui fournit à l'homme : « 1° l'emplacement nécessaire pour y poser son pied, pour y bâtir sa maison, pour y cultiver son champ ; 2° les espèces végétales et animales qui seules peuvent satisfaire aux deux besoins primordiaux, l'alimentation et le vêtement ; 3° dans son sous-sol, les minéraux et le combustible qui sont l'aliment de l'industrie (1) » ? C'est pour cela d'ailleurs qu'ils ont prétendu que la terre produisait une « rente » ou même qu'elle était la source exclusive de toute richesse. Adam Smith lui aussi ne dit-il pas que, « dans l'agriculture, la nature collabore au travail de l'homme et sa propre part, dans la production, représente parfois le tiers du produit total » ? Ces économistes dont leurs successeurs ont critiqué la « naïveté » semblent donc avoir reconnu l'importance de

(1) Charles Gide, *Principes d'Économie politique*. Lib. Sirey, Paris.

l'agriculture et le rôle fondamental qu'elle est appelée à jouer dans l'équilibre des opérations économiques.

* *

La philosophie scolastique a été plus catégorique encore. Pour elle, de toutes les formes de production, c'est l'agriculture qui est la première. Aux yeux d'un saint Thomas, l'agriculteur est humainement supérieur au commerçant ou même à l'industriel. La production de la terre équilibre les besoins économiques d'une cité et lui fournit le moyen le plus direct et le plus sûr de satisfaction légitime. En outre, « l'agriculture entretient la santé morale d'un peuple. Un peuple agricole a moins de besoins, ses mœurs sont plus pures et plus pacifiques ; il est « le peuple le meilleur », le plus traditionnel et le plus actif (1) ».

Sur ce point comme sur tant d'autres, Léon XIII n'a fait que reprendre et préciser la pensée de saint Thomas : « La terre ne cesse de servir à la commune utilité de tous, proclame-t-il (*Rerum Novarum*), puisqu'il n'est personne qui ne se nourrisse des fruits de la terre ». *Mais le travail de la terre n'a pas seulement une utilité économique essentielle ; il a aussi et surtout un sens social et une portée morale privilégiés.* C'est cet aspect de la question qu'il ne faudrait jamais perdre de vue, même et surtout à notre époque soumise au primat de l'économique.

* *

Le rapport de l'homme à la terre a des vertus mysté-

(1) Cf. Johannes Haessle, *Le Travail*. Desclée de Brouwer, Paris, 1933, § 10 : L'Agriculture.

rieuses dont la valeur dépasse considérablement l'utilité purement économique de l'agriculture. La terre n'est pas seulement un objet d'exploitation : elle prolonge le « moi » de l'homme et lui offre un domaine où il peut exercer tout naturellement son activité. C'est pourquoi le travail de la terre est, de tous les travaux manuels, celui « qui fatigue le mieux le corps et contente le mieux l'âme ». C'est pourquoi aussi « il n'y a pas de plus belle possession que la propriété rurale. Alors que le riche des villes, au milieu de ses coffres et de ses papiers, a quelque chose de presque sordide, rien n'est plus superbe que de voir le riche rustique s'avancer parmi ses vergers ou ses blés. Ce n'est point sans raison qu'Homère, parlant des maitres d'un champ qui assistent à la moisson, emploie spontanément le terme le plus magnifique et les appelle des rois (1) ».

Il est utile d'insister sur ce caractère « royal » de l'agriculture, sur la « voluntatis alacritas », sur la joie de créer et de vivre, qui résultent de la propriété foncière. Celle-ci donne à l'homme une assise matérielle qui, en principe du moins, assure son indépendance, garantit sa sécurité et sa dignité, et qui, en même temps, enracine l'homme, lui procure le sentiment d'un rattachement étroit à la réalité temporelle et spirituelle de la « patrie », lui donne le sens de la tradition. On ne dira jamais suffisamment combien le contact direct avec la nature est nécessaire à l'homme : or ce contact secret, source de toute santé, physique et psychique, seule l'agriculture le procure et l'assure pleinement. L'agriculteur dépend directement de toutes les forces naturelle dont il est obligé de tenir compte. « Le soleil, l'air, l'humidité atmosphérique, contribuent à la végétation des plantes et à

(1) Abel Bonnard.

la maturité des fruits ; le climat autorise certaines cultures, en interdit d'autres, détermine les races d'animaux dont l'élevage peut être pratiqué ; la succession des saisons impose l'ordre et la variété des travaux agricoles ; la constitution du sous-sol exerce une influence sur la fécondité de la surface cultivée, etc... D'une façon plus générale, l'intervention de l'air, celle de la lumière ou de la chaleur solaire sont indispensables... Les forces naturelles sont enfin utilisées telles quelles ; les chutes d'eau, le courant des fleuves, l'impétuosité des marées, actionnent des mécanismes ; le vent fait tourner les ailes des moulins et emporte les voiliers sur les grandes routes de la mer (1). » Ainsi l'agriculture fait participer l'homme aux rythmes mystérieux de l'univers ; l'agriculteur ne fait plus qu'un avec la terre qu'il cultive : « labeur, attente, récompense, leur sont communs ; avec la même souple ampleur leurs vies battent des rythmes synchrones, intensifiant ou ralentissant leur activité saisonnière. Le calendrier paysan n'est pas grégorien, son système horaire pas plus celui de Greenwich que celui de l'heure officielle : le soleil, la terre et la vie, voilà ce qui commande son travail (2) ».

Mais, comme nous l'avons déjà vu, l'agriculture ne met pas seulement l'homme en contact avec les grandes lois cosmiques : elle lui offre aussi l'occasion d'exercer un privilège spécifiquement humain, celui de défricher la terre, de la cultiver, c'est-à-dire de transfigurer la face de l'univers, de lui imprimer la marque de la personne humaine, de coopérer à l'œuvre même de Dieu (3).

(1) Charles Bodin, *Principes de Science économique*. Librairie Sirey, Paris.

(2) R. P. de Ganay, « La psychologie paysanne », dans les *Dossiers de l'Action Populaire* du 10 avril 1933.

(3) Cf. *Rerum Novarum*.

***

Telle est, esquissée à grands traits, l'importance matérielle et morale de l'agriculture, telles sont les répercussions que le travail agricole exerce sur la vie de la société et de l'homme. Mais la société moderne a-t-elle conscience du rôle important que le rapport irréductible de l'homme à la terre est appelé à jouer dans l'histoire de l'humanité ? Il semble que cette conscience s'est affaiblie, s'est effritée ou même que, parfois, elle s'est complètement effacée au cours de l'évolution récente. On a pu constater que « dans le monde moderne le paysan est vraiment un signe de contradiction : on l'admire, on le dénigre, ou, après avoir décrété qu'il est inadapté et insauvable, on agit comme s'il était inexistant, ce qui est le pire des mépris (1) ». C'est que l'humanité moderne, minée par le rationalisme, s'est habituée peu à peu à ne considérer tous les problèmes que sous leur aspect utilitaire, abstrait et schématique : elle s'est détachée ainsi de l'agriculture dans la mesure même où les « problèmes agricoles sont tellement enfoncés dans le concret qu'il est impossible de leur appliquer des solutions artificielles sans que l'échec intervienne assez rapidement et démontre l'erreur commise ». C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple, que les faux miracles de la finance, « qui peuvent donner, pendant quelque temps, une vie artificielle et une prospérité illusoire à l'industrie, n'ont, pour ainsi dire, pas de prise sur l'agriculture, sinon pour empirer le mal ». Rien d'étonnant donc à ce que les esprits imprégnés d'abstrait au cours de ces dernières décades paraissent obsédés et hypnotisés par l'aspect industriel et financier »

(1) M. de Ganay, article cité.

de la crise actuelle et tentés de négliger de plus en plus « le facteur agricole et paysan (1) ».

***

Cette méconnaissance du « facteur agricole » ne se situe pas seulement sur le plan théorique : la désaffection que la pensée théorique montre à l'égard de l'agriculture se manifeste d'une façon frappante sur le terrain des faits. L'origine de la crise agraire dont tout le monde souffre aujourd'hui remonte à l'époque où, négligeant les caractères propres et la nature spécifique de l'agriculture, l'humanité moderne a décidé d'appliquer au travail de la terre les méthodes et les procédés industriels d'extension, de quantitativisme, de mécanisation et de rationalisation. L'inflation des crédits, dans l'agriculture, a permis l'établissement de ces « usines à blé » (Canada, Australie, Argentine) dont la production « en série » a fait peser, dès l'avant-guerre, sur les prix des produits agricoles, la menace d'un effondrement catastrophique. La guerre mondiale seule empêcha que la crise n'éclatât dès 1914-1915. Mais en même temps, en paralysant l'agriculture des pays belligérants, elle stimula la production des « usines à blé » d'Outre-Atlantique. Rien que depuis la fin de la guerre, la surface cultivée et consacrée à la culture des céréales dans les principaux pays exportateurs (Australie, Argentine, Canada, États-Unis) a été augmentée de plus de 12 millions d'hectares. C'est ainsi que fut rendue inévitable l'une des plus graves crises économiques que l'humanité ait jamais connues.

Aujourd'hui, sous l'influence d'une misère croissante,

(1) Cf. la pénétrante étude que René Dupuis a consacrée à la Crise de l'Agriculture, dans la *Revue Française* du 25 avril 1933.

les masses paysannes s'organisent. En Amérique, les fermiers, acculés au désespoir, clament leur détresse. En Espagne, les troubles agricoles se multiplient. En Europe centrale, la révolte paysanne gronde. En France même où le paysan jouit d'une situation relativement meilleure, le mécontentement des campagnes ne fait que croître. Plusieurs groupements — dont le Parti Agraire et Paysan — essaient de canaliser et de diriger ce mécontentement légitime. Il me paraît intéressant de présenter, à titre purement documentaire, les idées essentielles du Parti Agraire que la « Grande Presse », dite d'Information, affecte de passer sous silence. C'est en effet une occasion de revenir sur l'aspect terrien de la crise actuelle, — aspect négligé par tous ceux que choque plus ou moins consciemment le caractère concret de l'agriculture si contraire à l' « illusionnisme » de l'économie contemporaine.

***

Le Parti Agraire et Paysan Français, dont *La Voix de la Terre* continue l'organe principal, ne se lasse pas d'attirer l'attention du gouvernement et de l'opinion publique sur la situation difficile de la paysannerie.

Je ne puis analyser ici en détail la situation de l'agriculture française. Mais il ne faut pas être grand clerc pour s'apercevoir que malgré des mesures de protection douanières dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'elles font à la paysannerie française une situation relative tout à fait privilégiée, l'état actuel de l'agriculture française, considéré en lui-même, est loin d'être brillant. Le processus lent mais constant de dépeuplement rural ruine peu à peu les bases mêmes de l'équilibre français. En 1891, sur 100 Français, il y avait 63 ruraux ; en 1911, 56 ;

en 1921, 34 ; en 1933, 30 (1). Se sentant transformé en « citoyen de deuxième zone », le paysan déserte ou — comme le prouvent des incidents récents — se révolte. Quant aux prix de tous les produits de la terre, ils ne font que baisser depuis des années. Aux fins d'années le blé cotait, en effet, par 100 kilos, 185 francs, en 1926 ; 155, en 1927 ; 153, en 1928 ; 136, en 1929 ; 166, en 1930 ; 165, en 1931 ; 108, en 1932. Enfin en avril dernier le blé ne cotait que 92 francs, et 86 en juin.

Ces derniers prix se révèlent non seulement inférieurs au niveau d'avant-guerre (26 francs-or, c'est-à-dire environ 130 francs-papier), mais — ce qui est plus grave — inférieur aussi au prix de revient du blé qui varie, à l'hectare, entre 165 francs et 120 francs environ. Comme dans les milieux informés on estime la nouvelle récolte du blé à près de 100 millions de quintaux (62 millions en 1930, 73 en 1931), les prix menacent de s'effondrer encore. Les besoins français en produits à base de farine ne dépassent pas, en effet, 90 millions de quintaux de blé. Or une fois ces besoins satisfaits, les stocks et les réserves peuvent être considérés comme virtuellement sacrifiés, car, même en essayant de vendre à des prix ridiculement bas, l'agriculteur français ne peut penser à venir concurrencer les blés étrangers sur le marché mondial.

D'ailleurs si blé a baissé de 30 à 40 o/o, les autres produits de la terre ont baissé dans la même proportion ou même davantage. Cette « extension uniforme » ou peu s'en faut de la crise agraire la rend particulièrement angoissante. « Autrefois, au cours des années mauvaises,

(1) Ces chiffres sont empruntés au livre de M. Antoine Borrel, *Les Villages qui meurent*. Alcan, Paris, 1933. Cf. également le remarquable article que Daniel-Rops a consacré aux causes du dépeuplement rural et à la nécessité d'y apporter un remède radical, dans *La Revue des Jeunes* du 15 mai 1933.

la baisse n'affectait pas uniformément toutes les récoltes du paysan. Si le marché du blé lui réservait de désagréables surprises, il lui était possible de parer à ce mauvais coup en vendant dans de meilleurs conditions son bétail, son lait, son avoine, ses fruits ou ses légumes. Mais aujourd'hui, la chute des cours est générale. Pas un produit qui ne l'évite. Autour de chaque agriculteur, le cercle des bas prix se resserre jusqu'à l'étrangler (1). »

En effet, toutes les cultures sont atteintes. C'est ainsi que l'avoine, dont le prix de revient oscille entre 65 et 120 francs par quintal, est vendue 75 francs par quintal. Le seigle est également vendu au-dessous du prix de revient, la perte au quintal atteignant et dépassant 30 francs. La culture de l'orge se trouve dans une situation analogue. Les cultures spéciales telles que la sériciculture disparaîtraient pour la plupart si elles n'étaient pas soutenues artificiellement. C'est ainsi que l'État dépense près de 100 millions de francs en primes aux producteurs pour essayer d'inciter les producteurs de lin à ensemencer un peu plus de 15.000 hectares (près de 45.000, en 1929 !).

Les producteurs des fruits et des légumes sont exposés, en général, à des épreuves non moins cruelles. Ils ne supportent que difficilement la concurrence de la production fruitière et maraîchère d'outre-Alpes et d'outre-Pyrénées. Dans certaines régions, on préfère ne pas cueillir les fruits qui sont parfois vendu 30 à 35 0/0 au-dessous de leur prix de revient.

(1) Paul Marion, « La crise agraire en France », dans *Notre Temps*. Je ne partage point les idées de M. P. Marion et de ses amis qui ne rêvent qu' « économie dirigée », « autarchie impériale » et autres panacées à la mode (cf. mon article : « Tyrannie de l'économie libérale et anarchie de l'économie dirigée », dans la *Revue Française* du 25 avril 1933). Mais l'étude de M. P. Marion m'a semblé sérieusement documentée : j'y ai emprunté quelques-uns des chiffres qui vont suivre.

Je n'ai pas la prétention d'être complet. Remarquons toutefois que la situation des régions viticoles dont dépend la prospérité d'une partie importante de la population française est également mauvaise. La surproduction du vin est aggravée depuis peu par la progression rapide des importations algériennes (7 millions d'hectolitres en 1922, 18 en 1933). De cette surproduction résulte une mévente inquiétante.

Mêmes constatations dans le domaine de l'élevage. La viande a baissé d'une façon plus importante encore que les céréales. Malgré les mesures draconiennes de contingentement d'importation de bestiaux, sur le marché intérieur les prix se sont effondrés dans la proportion de 30 à 50 o/o. Les produits laitiers se vendent en francs-or 35 à 55 o/o moins cher qu'avant la guerre. Et tout le reste est à l'avenant.

Par comble, les prix que le paysan paie, en tant que consommateur, n'ont presque pas baissé. Ils ont même quelquefois augmenté. C'est ainsi que des trusts puissants se sont constitués pour pouvoir vendre les engrais deux fois plus cher qu'ils ne valent. Pour ne citer qu'un exemple, le sulfate d'ammoniaque vendu 42 francs les 100 kilos en Belgique vaut plus du double en France. Rappelons-nous, en passant, que les engrais chimiques ont été l'un des moyens insidieux par lesquels le capitalisme anonyme et vagabond a entraîné l'agriculture dans le cycle capitaliste, « dans l'orbe de la spéculation abstraite et financière (1) ».

Remarquons d'autre part que des baux de fermage trop élevés pèsent sur les paysans (près de 140 francs par hectare avant la guerre, de 600 à 1000 francs aujourd'hui). Rien d'étonnant donc à ce que l'agriculture soit

(1) Cf. l'étude de René Dupuis, déjà citée.

si lourdement grevée de dettes (plus de douze milliards de francs, au début de 1932) et que les ruines et les faillites se multiplient.

Devant un tableau aussi noir, il est impossible de ne pas réagir. Poursuivant son œuvre néfaste de prolétarisation générale, le régime actuel veut obliger les paysans à vendre leurs produits au-dessous du prix de revient. Mais cette tentative insidieuse, en diminuant le pouvoir d'achat de la couche fondamentale et la plus « massive » du pays, en atteignant non seulement le paysan et sa famille, mais également l'ouvrier agricole, l'artisan, le petit commerçant, ne peut qu'aggraver, en fin de compte, le désordre économique. Ce n'est pas en sacrifiant le paysan que l'on arrivera, par exemple, à améliorer la situation de l'ouvrier, comme voudraient nous le faire croire certains démagogues habiles à jouer de la prétendue opposition entre la ville et la campagne.

***

Le Parti Agraire met en lumière cette situation difficile, tragique même de la paysannerie et fait appel à ses forces de résistance. Les paysans n'ont plus le droit ni la possibilité de garder une attitude de résignation et de passivité. Il faut qu'ils s'organisent, qu'ils imitent « l'organisation professionnelle et politique de la classe ouvrière admirablement montée et soutenue par des puissants concours ». Il faut aussi qu'ils apprennent à se défendre contre l'influence pernicieuse d'une presse — ce troisième pouvoir — qui, le plus souvent, se trouve entre les mains de l'oligarchie financière et industrielle. Il faut surtout que la classe paysanne, mettant fin à des divisions intestines, constitue un parti nouveau, étranger aux oppositions périmées du conservatisme, du radicalisme

et du social-communisme. Jusqu'ici les paysans — ces « citoyens de deuxième zone » — ont fait le jeu de leurs ennemis. Le moment est venu de mettre fin à cet état de choses anormal. Il faut dénoncer l'inertie des associations professionnelles, qui sont mêlées trop étroitement « à la politique des clans ou aux combinaisons d'intérêt », pour pouvoir agir d'une façon efficace. *La Voix de la Terre* n'hésite pas à prêcher « l'absolue nécessité d'un parti politique indépendant de tous les vieux clans », d'un parti paysan aux aspirations audacieuses, mais précises.

***

Inutile de dire que, comme tout mouvement nouveau, le Parti Agraire ne se hâte pas de préciser ses aspirations. Il éprouve une difficulté naturelle à constituer un programme original et cohérent. Mais ce qui est frappant, c'est de constater que, malgré les insuffisances et les contradictions doctrinales évidentes, le Parti Agraire — pareil en cela à tant de mouvements de jeunes (1) — cherche une « troisième voie » — au-delà de la tyrannie anarchique du capitalisme privé et du despotisme absolu du capitalisme d'État. Ni Chicago ni Moscou, pour reprendre la devise de l'un des collaborateurs de *La Voix de la Terre*. Comme l'a montré M. Henri Noilhan, dans une série d'articles publiés dans ce journal, l'oligarchie capitaliste a prouvé désormais toute l'impuissance du grand capitalisme à organiser une économie saine. M. Noilhan étudie, à titre d'exemple, l'expérience si instructive du super-capitalisme américain et de son prophète : Hoover-la-Prospérité. Il dénonce — après Robert Aron et Arnaud-Dandieu, dans leur *Cancer Américain*,

(1) Cf. Alexandre Marc, « La Troisième Force » [dans *Esprit* du 1er novembre 1932].

devenu « classique » — les excès intolérables du productivisme et met en lumière le processus par lequel « la recherche forcenée du prix de revient sans cesse abaissé s'accompagne de troubles sociaux immédiats, d'un abrutissement méthodique du travailleur et d'une dégradation de l'esprit de qualité ». A l'origine de la crise actuelle on découvre un véritable accès de névrose sociale, une mécanisation chaotique et implacable, une rationalisation fébrile imposée brutalement par la loi du profit. Malgré leur timidité et leur « modération », les chefs du Parti Agraire commencent à s'apercevoir qu'il est impossible de défendre les intérêts réels du pays sans s'attaquer, de la façon la plus énergique, au problème central et le plus pressant, celui du capitalisme anarchique acculé à la faillite et essayant de se sauver par l'établissement de quelque *Super-Farm-Board* monstrueux.

Depuis que les esprits les moins perspicaces ont aperçu le bord de l'abîme vers lequel le capitalisme déchaîné pousse la civilisation blanche, des regards inquiets se détournent de Chicago, ville sainte du capitalisme industriel, pour converger vers « la Mecque du socialisme » : Moscou. *La Voix de la Terre* analyse la solution soviétique qui fait de l'État le maître absolu de tout l'appareil économique. Cette solution détermine un sacrifice total de l'individu qui est réduit au rôle d'un simple rouage, d' « une brique dans un mur ». En U.R.S.S. — comme j'ai essayé de le montrer moi-même (1) — un ca-

(1) Cf. tout particulièrement les études sur la Russie que j'ai faites en collaboration avec René Dupuis : « Quelques pensées simples sur l'U.R.S.S. » et « L'U.R.S.S. sans plan », dans *Esprit* du 1er janvier et du 1er avril 1933.

pitalisme d'État anonyme règne sur une population de serfs à la fois abrutis et dopés. Ce capitalisme, centralisé à outrance, prolonge et achève les monstrueuses erreurs du régime américain qu'il prétend combattre. En ce qui concerne l'agriculture, « les marxistes soviétiques, enfants de cette civilisation manufacturière dont la faillite actuelle est si éclatante, sont tombés, très exactement dans la même erreur que les grands capitaines de l'économie libérale et capitaliste » (Henri Noilhan). Collectiviser, centraliser, concentrer, mécaniser, industrialiser, tels ont été les mots d'ordre de ces « mécaniciens hystériques ». Méconnaissant les lois éternelles qui régissent le rapport de l'homme à la terre, imbus de « gigantisme », et de « quantitativisme », ils ont poursuivi par tous les moyens la réalisation brutale de leur rêve inhumain. Si le premier Plan quinquennal a échoué, c'est à l' « américanisation » de l'agriculture que l'Union Soviétique doit, avant tout, cet échec douloureux (1). *La Voix de la Terre* a parfaitement raison de dénoncer le caractère artificiel, abstrait et, pour tout dire, profondément réactionnaire de la tentative stalinienne. Bientôt il n'y aura plus que les « petits-purs » marxistes et les littérateurs ayant dépassé la soixantaine qui — considérant la collectivisation comme un bien en soi et la super-concentration comme le signe distinctif de noblesse — continueront d'admirer cette tentative avortée.

Las de « faire les frais des folies du capitalisme industriel ou à son défaut de celles du socialisme déchaîné », le Parti Agraire cherche, comme je l'ai déjà indiqué plus haut, une « troisième solution ». Malheureusement cette solution ne semble pas facile à trouver, du moins dans

(1) Cf. Alex. Marc, « La Crise de l'Agriculture soviétique », dans *La Vie Intellectuelle* du 15 septembre 1932, et René Dupuis et Alex. Marc, articles déjà cités.

l'ordre de choses établi. Or les dirigeants de *La Voix de la Terre* n'osent pas, visiblement, rompre avec ce soi-disant « ordre » et avec les catégories périmées, les habitudes de pensée et les complexes mensongers qu'il impose. Certes, le Parti Agraire est loin de se montrer tendre pour les parlementaires qui — aussi bien ceux de « gauche » que ceux de « droite » — ne pensent qu'à leurs intérêts à eux, à leurs petites querelles, à leurs tours de passe-passe et à leur cuisine électorale pendant que la démocratie « s'enlise de plus en plus dans la boue des mares stagnantes, dans la corruption déchaînée par les trusts, la grande finance et sa fille la spéculation ». Mais cette clairvoyance s'accompagne de singulières illusions puisque *La Voix de la Terre* ne cesse de faire appel à un gouvernement parlementaire, d'opérer avec des notions désuètes, d'accepter un terrain d'action — ou, plus exactement, d'inaction ! — sur lequel l'attirent ses propres adversaires. La résolution de la dernière assemblée générale du Bureau International Agraire — Bureau auquel adhère le Parti Agraire Français — ne se réclame-t-elle pas de l'idéal parlementaire ? « Ce système seul en effet, proclame la résolution, constitue la garantie de la liberté, de la justice, du développement social et du sage progrès de l'État (*sic* !). Quand M. Fleurant-Agricola, fondateur du Parti Agraire, vient proclamer ensuite, à juste titre, que « l'on se fout de la paysannerie », quand il lance un « appel aux armes » et invite les paysans à prendre une attitude « révolutionnaire », je me demande comment il concilie ce radicalisme avec les survivances de l'étatisme et de l'idéal parlementaire. Les États-nations avec leurs parlements ne sont-ils pas des abstractions meurtrières du même ordre que les abstractions capitalistes (Hoover et Staline) dénoncés plus haut ?

*
* *

Sans rompre avec le désordre établi, sans sortir du plan, sans découvrir de nouvelles catégories d'existence et de pensée, l'on se condamne à la poursuite stérile d'une solution impossible. L'agriculture française vit, en effet, dans des conditions purement artificielles ; elle ne subsiste que gtâce aux contingentements et aux droits de douane.

C'est ainsi que le droit de douane sur le blé, fixé à 0 fr. 65 par quintal en 1885, arrêté à 7 francs la veille de la guerre, s'élève à 80 francs depuis 1929. C'est ainsi également que l'importation de viande en France, après avoir atteint et dépassé un million de quintaux en 1931, est pratiquement réduite à rien (moins de 50 mille quintaux), par des mesures sévères de contingentement. Mais ce protectionnisme brutal pèse lourdement sur la vie économique de la France en déterminant un coût de vie plus élevé que partout ailleurs. Car si les prix des produits français sont supérieurs aux prix mondiaux, c'est en grande partie au protectionnisme qu'on le doit. L'agriculture française apparaît comme singulièrement « réactionnaire » quant à son organisation technique. Ses prix de revient sont, le plus souvent, très supérieurs à ceux des autres pays. Rien d'étonnant donc à ce que le blé coûte cinq ou dix fois plus cher à Paris qu'aux États-Unis ou en Europe centrale. Cet état de choses ne peut avoir que des conséquences néfastes tant au point de vue du coût de la vie qu'à celui du commerce extérieur. Ce dernier périclite non seulement en raison du recul général du commerce mondial, mais aussi parce qu'il est lourdement grevé par les charges que lui impose l'agriculture. La situation ne peut que s'aggraver dans la mesure même où l'on continue à élever des barrières douanières. Mais

peut-on y renoncer? Le protectionnisme agricole fait certes peser sur toute la vie économique et sociale une charge écrasante : toutefois l'on ne peut abandonner la politique protectionniste sans bouleverser et ruiner la paysannerie, sans condamner à la disparition brutale 20 millions de Français. Il est inutile de remarquer que le second terme de cette alternative est inacceptable : mais le premier, si on l'analyse, n'apparait pas comme moins absurde. Le dilemme est posé de telle façon que, quelle que soit la « solution » choisie, elle ne résoudra rien. Le protectionnisme ne peut se maintenir qu'en s'aggravant. Instauré pour défendre la paysannerie, il conduit inéluctablement à son asservissement. Qu'on le veuille ou non, la politique douanière aboutit avec une logique infernale à la mainmise de l'État sur l'agriculture, à la transformation du paysan libre en « bureaucrate », en employé de quelque *Farm-Board*, c'est-à-dire, en fin de compte, à la « collectivisation » avouée ou honteuse, à la mode de Chicago ou à celle de Moscou. C'est sur ce point que je tiens à attirer tout spécialement l'attention : une fois que l'on aura compris que le retour au libéralisme aboutirait inévitablement à la ruine totale de la paysannerie et à l'invasion militaire de la France affaiblie, et que c'est à la guerre et à l'invasion militaire que conduit également, d'une façon inéluctable, le développement du protectionnisme, une fois que l'on aura vraiment saisi le tragique stérile de ce dilemme, l'on aura fait un grand pas dans l'analyse de la crise.

***

Le Parti Agraire suppose cependant un certain nombre de mesures qui tendent à « revaloriser l'agriculture ». La première consisterait dans une révision générale des

baux. Il est certain que les baux à ferme grèvent lourdement l'agriculture française. Les réductions déjà réalisées sont tout à fait insuffisantes. *La Voix de la Terre* parle à ce propos de la « belle hypocrisie » des hommes politiques qui, pour ne point secourir le paysan, proclament « que les privilèges sont bons, qu'il faut les garder au nom de la loi et des saints principes de conservation sociale ». D'autre part le Parti Agraire préconise, à juste titre, une organisation coopérative apte à favoriser et à cimenter la solidarité paysanne tout en évitant les intolérables excès de la collectivisation étatiste. Il propose de supprimer ce centre de spéculation qui a nom : Bourse de Commerce de Paris, afin que, désormais, les prix de vente des produits agricoles soient fixés par les producteurs en fonction des prix de revient, et sous le contrôle de commissions départementales composées de producteurs et de consommateurs.

Loin de nous l'idée de critiquer toutes ces mesures, ainsi que d'autres encore — tel que l'établissement d'un « cours forcé », d'un prix légal minimum (115 francs) — que nous ne pouvons analyser ici. Mais elles apparaissent comme incommensurables avec la gravité de la crise actuelle (1). L'organisation de Comités spéciaux chargés de

(1) L'un des « techniciens » les plus intelligents de notre époque, M. Jean Dessirier, dont on peut ne pas partager les idées, mais dont on doit admirer la lucidité, écrivait dernièrement, dans l'une de ses intéressantes chroniques économiques : « Des risques de surproduction subsistent sur le marché du blé. D'après l'ensemble des renseignements actuellement (*septembre*) connus, on peut s'attendre à un léger recul de la récolte mondiale qui ramènera la production à peu près au niveau de la consommation, ou très légèrement au dessous. Il semble que les stocks très lourds actuellement existants aient peu de chances d'être comprimés sérieusement. L'accord international réalisé en août à Londres, s'il est orienté dans la voie juste (*mais désormais barrée!... A. M.*) des accords internationaux, ne semble pas avoir grande portée pratique, dans les circonstances actuelles (*car aucun « rapprochement » économique ou politique n'est*

surveiller le marché des céréales ; le contrôle statistique des superficies emblavées ; la surveillance des opérations de la minoterie ; le « blocage » des vins ; l'interdiction d'accroître la surface de certains vignobles : toutes ces récentes tentatives législatives n'apportent aucune réponse satisfaisante à la question angoissante que pose la crise agraire. Ceux-là mêmes qui nourrissent une tendresse certaine pour la réglementation étatiste et l'économie dite « dirigée » s'inquiètent de l'insuffisance de ces tentatives rapides et parfois contradictoires. C'est que, « dans une économie au réseau si complexe et si dense que la nôtre, des mesures d'organisation à caractère fragmentaire risquent non seulement d'être inopérantes, mais encore d'accroître l'anarchie générale. Le marché du blé aujourd'hui, celui du vin demain, vont peut-être nous en administrer la preuve. En effet, dans les diverses régions, en Eure-et-Loir notamment, les syndicats d'agriculteurs s'agitent, alertent les pouvoirs publics et les menacent. Pour ne pas acheter le blé au cours de 115 francs, les minotiers multiplient les manœuvres et les fraudes. A l'échelonnement des ventes, ils ont répondu par l'échelonnement et la raréfaction des achats. Derrière le marché officiel, un marché clandestin tend à s'établir. Les petits paysans, qui ont un besoin immédiat d'argent, sont contraints de se prêter à toutes leurs combinaisons (livraison de quantités de blé supérieures à celles indi-

possible entre les États-nations modernes qui tendent tout naturellement à l'« autarchie »... A. M.). Quant à la France, le prix artificiel de 115 francs voté pour le blé aboutit surtout à empêcher les transactions ; d'autre part, la politique artificielle suivie depuis quelques années, dans notre pays, en matière agricole (*politique dangereuse et même désastreuse, mais qu'on ne pouvait pas éviter — comme j'ai essayé de le montrer plus haut — à moins de rompre nettement avec l'« ordre » social établi... A. M.*), aboutit à la surproduction chronique, ainsi que l'on devait s'y attendre. »

quées sur le papier, ventes annexes et à très bas prix de céréales secondaires, etc.). En principe, si la minoterie se dérobe à l'absorption régulière de la récolte, des organismes locaux soutenus par les crédits de l'État devraient se substituer provisoirement à eux. Mais 400 millions de francs seulement ont été prévus, à cet effet, par le Parlement. Or plusieurs millions de quintaux de blé de la récolte de 1932 ne sont pas encore vendus, et cette année les moissons s'annoncent excellentes. Pour acheter l'excédent de la production, il faudrait... entre trois et six milliards de francs (1) ! »

Faut-il donc continuer dans cette voie d'étatisation ? Le Parti Agraire est à la fois perplexe et méfiant, non sans raison. C'est ainsi qu'il combat résolument le projet socialiste d'un office du blé qui aboutirait « à faire perdre toute liberté aux paysans et à les placer sous la coupe de la bureaucratie ». En proposant ce projet, les socialistes restent d'ailleurs conséquents avec eux-mêmes et ne font qu'obéir à la logique de l'étatisme réformiste. Mais le Parti Agraire lui-même n'échappe pas au réformisme. De même que les syndicats ouvriers, il préconise des mesures qui — quelle que soit leur valeur intrinsèque — ne peuvent rien changer à l'état de choses actuel ni avoir aucune influence sur l'évolution de la crise. Toujours la même illusion : au lieu d'une intervention chirurgicale, des palliatifs qui ne font qu'aggraver le mal (2). Assuran-

(1) Paul Marion, article déjà cité.

(2) « Le quasi-monopole que l'État français a procuré à nos agriculteurs en les faisant bénéficier d'une protection rigoureuse... a développé outre mesure la culture du blé en France, si bien que l'excellente récolte de 1932 a fait notablement baisser les cours, malgré la persistance de notre politique douanière. Aussi bien, en est-on venu à pratiquer pour nos blés une valorisation analogue à celle qui a échoué pour les cafés du Brésil. On s'ingénie à reporter sur la campagne de 1933 l'excédent de la récolte, au risque d'aggraver

ces sociales, semaine de quarante heures, revalorisation du blé, — autant de bonnes intentions dont l'enfer actuel est pavé.

∴

Si les remèdes préconisés par le Parti Agraire apparaissent comme insuffisants, c'est que, — malgré sa participation à l' « Internationale Verte », — ce parti continue à poser le problème dans le cadre national. Cette façon de procéder oblige les chefs du mouvement paysan à se contredire sans cesse et, en particulier, à employer constamment — eux, adversaires de tout étatisme ! — un langage directement ou indirectement étatiste. Or la crise agraire à laquelle il s'agit de faire face est très nettement une crise supra-nationale, et dont l'extension révèle, une fois de plus, que les cadres artificiels des États-nations actuels ne sont que des abstractions périmées. Quelques chiffres suffisent pour mettre en lumière le caractère mondial du désastre agraire.

C'est ainsi qu'au commencement de l'année 1933 les prix du blé et du coton avaient baissé à la bourse de Chicago, de 70 à 72 o/o par rapport au niveau de 1929. La hausse des prix des matières premières et denrées provoquée artificiellement, depuis le mois de mars 1933, par la baisse du dollar et les menaces inflationistes, est loin d'avoir compensé, même en valeurs nominales — sans même parler des prix or — cette baisse désastreuse. Quand on sait que le revenu annuel total de l'agriculture américaine, en 1932, a été inférieur de près de 50 o/o au revenu de 1930, on se rend compte de la situation tragi-

le déficit budgétaire que l'on ne sait déjà comment combler ! Et, si nous avons le malheur d'avoir encore une bonne récolte en 1933 ? » Charles Bodin, *Economie dirigée, économie scientifique*. Librairie du Recueil Sirey, Paris, 1932.

que des fermiers américains. Les autres pays exportateurs tels que le Canada, l'Argentine ou l'Australie, se trouvent dans une situation analogue. En Extrême-Orient, le Japon cherche dans la guerre et l'expansion coloniale en Chine un remède à la crise agraire qui ruine le pays et mine les finances japonaises. Au début de 1933, l'endettement global de l'agriculture japonaise a dépassé 6 milliards 400 millions de yen (1). Les agricultures exotiques et coloniales sont complètement ruinées. En Europe, la situation n'est pas plus brillante. Les paysans roumains et hongrois n'arrivent pas à écouler leur blé, malgré des prix dix fois plus bas que ceux pratiqués à la bourse de Paris. En Tchécoslovaquie la situation est très tendue : au cours de l'année 1932, plus de dix mille propriétés paysannes en faillite ont été saisies et vendues à des prix dérisoires. En Allemagne, l'endettement global de l'agriculture atteint près de 10 milliards de marks : ce fait à lui seul, soit dit en passant, explique en grande partie le succès du national-socialisme. En Espagne, les troubles agraires se multiplient et la révolte gronde...

Il serait facile, hélas ! de multiplier les exemples. Indiquons qu'un rapport récent de l'Institut Agraire de Rome déclare : « En comparant les quantités exportables et les importations prévues, on conclut que les stocks exportables subiront pendant la présente campagne une nouvelle et très appréciable augmentation. Le 1er août 1932 ils s'élevaient à 565 millions de boisseaux, et le 1er août 1933 ils doivent atteindre 650 millions. Le fardeau de ces stocks peut être aisément réalisé si l'on considère que ce total dépasse sensiblement les besoins mondiaux des pays importateurs pour toute la campagne en cours ! »

(1) Cf. Alexandre Marc, « Un Conflit en Extrême-Orient », dans *La Vie Intellectuelle* du 10 février 1933.

Ainsi la cause est jugée : nous sommes en présence d'une crise agricole mondiale. *Chaque fois qu'un État essaie de préserver son agriculture par des mesures protectionnistes, il ne fait qu'aggraver la crise économique générale et, en fin de compte, porte indirectement un coup nouveau à l'agriculture nationale qu'il prétend secourir.* Toutes les « autarchies » du monde n'y changeront rien, et nous les verrons s'écrouler un jour, comme s'écroulera bientôt, sous nos yeux, la nouvelle « autarchie » américaine. Bref *la crise agraire ne peut être résolue que sur un plan supra-national et extra-étatique.*

***

Mais la crise agraire elle-même n'est qu'un aspect de la crise universelle dont les réformistes de toutes farines se refusent à saisir le caractère total. *Or à crise universelle, il faut une solution universelle.* Il est impossible de transformer l'ordre de choses existant sans être « radical »... dans le sens étymologique du mot, s'entend, c'est-à-dire sans extirper le mal par la racine. Tous les mouvements — et ils se multiplient dans le monde entier — qui n'ont pas le courage de s'attaquer au problème dans toute son ampleur ne font que retarder dangereusement l'heure de la décision. Les uns exaltent le fédéralisme, mais perdent complètement de vue l'universalité abstraite de l'économie et l'universalité concrète de la personne. Les autres défendent les intérêts légitimes des ouvriers, mais en négligeant ceux des agriculteurs ou des intellectuels qui constituent cependant le nouveau prolétariat (1). Le Parti Agraire se révolte, à juste titre, contre l'état de misère auquel est réduite progressive-

(1) Cf. Alexandre Marc, « Le Prolétariat », dans *Esprit* du 1er janvier 1933.

ment la paysannerie, tout en refusant d'élargir résolument ses horizons et de rattacher toutes les difficultés de l'heure à leur centre. Quant à nous, nous restons convaincus de la nécessité absolue d'une solution *totalitaire*, telle que nous l'avons esquissée ailleurs (1).

⁂

Mais quelles que soient les critiques et les réserves que nous avons à faire sur la doctrine et l'activité du Parti Agraire, c'est avec un réel intérêt que nous suivons ses efforts. Nous sommes persuadé que la paysannerie prolétarisée est appelée à jouer un rôle important dans ce futur établissement d'un *ordre nouveau* qu'annoncent et préparent également les nouveaux mouvements de jeunes. J'ai essayé, au début de cette étude, de mettre en lumière l'importance physiologique, psychique, sociale et même métaphysique du rapport de l'homme à la terre. Ce rapport devra retrouver, dans l'ordre nouveau, la place qui lui revient. Que les paysans — que *tous* les « prolétaires » qui ne veulent pas se résigner — se préparent donc à remplir dignement leur tâche, qui sera difficile. Et qu'ils méditent cette image du chef du Parti Agraire, M. Fleurant-Agricola, l' « image du pauvre bougre qui, voyant son instrument de travail brisé, recourt à des réparations de fortune, au bricolage perpétuel, plutôt que de laisser là le vieil outil perclus et brisé pour le remplacer par un meilleur adapté à ses besoins ».

Mai-Août 1933.

ALEXANDRE MARC.

(1) En particulier dans la revue *L'Ordre Nouveau* dont il sera question ici même.

1914-1933

Le danger allemand pour la France et pour la paix européenne est-il réel, est-il imminent?

Il y a deux motifs qui peuvent pousser un pays à provoquer un conflit armé. Le premier, dont un exemple récent a été fourni par le gouvernement allemand en 1914, est celui d'un gouvernement fort à l'intérieur, qui, pour des raisons politiques ou économiques, prépare et déclanche une attaque contre un autre pays ou groupe de pays pour atteindre certains objectifs, définis d'avance. Il peut se tromper dans ses calculs, c'est ce qui est arrivé, mais il a la liberté de choisir les moyens et, surtout, le moment du déclanchement de l'attaque. Généralement, l'opinion publique à l'intérieur est peu ou pas consciente des intérêts réels qui la dictent. Pendant la période préparatoire, ainsi que pendant la guerre même, une propagande gouvernementale est nécessaire pour susciter, par des arguments faisant appel aux sentiments et au patriotisme, l'état d'esprit qui permette d'obtenir de la nation le maximum d'effort. C'est le propre des guerres d'agression, déclanchées par un gouvernement qui a le pays en main.

Le deuxième est celui d'un paroxysme du sentiment populaire qui entraîne, ou force même la main, au gouvernement. Dans son essence, c'est une révolution qui se déverse à l'extérieur du pays. Toutes les guerres de libération en sont sorties; les guerres religieuses, celles de la révolution française et de l'indépendance améri-

caine, en ont été animées. Le gouvernement du pays en proie à un phénomène pareil ne peut que s'exécuter ou se démettre.

Les deux motifs peuvent agir en même temps, dans ce cas ils se renforcent mutuellement. Lequel de ces deux motifs rend-il ou peut-il rendre l'Allemagne dangereuse aujourd'hui?

On sait que nous ne sommes pas aimés outre-Rhin. On parle de la « propagande effrénée » de Hitler contre la France. Est-ce la propagande hitlérienne uniquement qui a suscité et exaspéré cette haine? Au fait, la moitié de l'Allemagne est hitlérienne. Rappelons en quelques mots les origines et le développement du nazisme.

Né de l'après-guerre, il est le produit du mécontentement de l'Allemagne. Au lendemain de la défaite et de la chute de la monarchie, le pouvoir tomba entre les mains de gouvernements socialistes d'abord, de gauche modérée ensuite. La situation de l'Allemagne, avec les charges des réparations, l'occupation de la Rhénanie, la perte des colonies et des riches territoires de l'est coïncida avec l'ère de la démocratie et s'associa avec elle dans l'esprit de la foule. Le régime nouveau fut accusé de faiblesse et d'incompétence. Comme toujours les esprits mécontents se portèrent vers les remèdes extrêmes : la réaction et le communisme. Mais les partis de droite étaient personnifiés et dirigés par des figures de l'ancien régime, depuis Ludendorf jusqu'au Kronprinz. Or, tout régime qui tombe perd son prestige. De plus, réactionnaires non seulement en opinions, mais en esprit également, ils demeuraient académiques dans leurs méthodes et ne comprenaient la politique qu'en gants blancs. Ils ne savaient et ne voulaient s'abaisser aux méthodes démagogiques indispensables pour s'emparer des masses de l'Allemagne actuelle. Ils restèrent des groupements d'anciens combattants et de jeunes gens de bonne famille.

Le communisme eut plus de succès, mais il eut le tort de se livrer à des manifestations violentes et prématurées, de vouloir jouer un rôle actif et important avant d'avoir acquis la force nécessaire et gagné une masse suffisante d'adeptes. Enhardis par les succès du parti dans la Russie toute proche, ils tentèrent un soulèvement avec des moyens inadéquats, et, ayant échoué, perdirent leur prestige et, par conséquent, leur force d'attraction.

Le génie de Hitler, si génie il y a, consista à agir au rebours des méthodes habituelles. Au lieu de commencer par lancer un programme politique et de rechercher ensuite des adhérents, il se fit l'écho des mécontentements populaires et formula les sentiments confus de la masse en surenchérissant sur leurs aspirations. N'étant tenu par aucun principe politique rigide, il nomma son parti « National-Socialiste », indiquant ainsi qu'il était aussi prêt à réagir contre la gauche que contre la droite. De plus il eut le soin d'exploiter les goûts et les instincts communs à toutes les foules, ainsi que ceux qui sont particuliers aux Allemands.

Au lendemain de la débâcle de 1918, l'armée nationale, réduite à un petit nombre de privilégiés admirablement entretenus, vit encore s'agrandir le prestige dont elle jouissait de tout temps, et les heureux Reichswehriens devinrent l'objet d'envie de la part de tous ceux qui ne pouvaient y rentrer. Hitler s'empressa de créer une simili-armée, avec parades, uniformes et avancement. Ce qui lui attira des dizaines de milliers d'adhérents et lui permit, en outre, d'imposer à ses partisans une discipline militaire.

L'arrivée de nombreux juifs russes et polonais, authentiques juifs d'Orient non recouverts du vernis européen, spectaculaires et conformes à la tradition populaire, lui fournit le prétexte d'exciter l'antisémitisme, qui sommeille, à l'état latent, chez tous les peuples. Quel autre parti aurait osé promettre à ses adhérents des massacres de juifs s'il venait au pouvoir? Et combien d'adhésions lui valut cet appel aux bas instincts de la foule?

Mais ce ne sont pas tellement ses « idées » politiques, allant depuis des proclamations qui ne dépareraient pas comme manchettes des journaux communistes, jusqu'aux pogroms, qui constituent la vraie force de son attraction pour les masses. C'est ce « tout est permis au nom de la nouvelle Allemagne » qui le faisait aussi différent des autres partis politiques, que le socialisme est différent du bolchévisme. La satisfaction des instincts et passions que la foule jugeait au fond d'elle-même répréhensibles — le Führer non seulement la justifiait mais la sanctifiait.

Le nazisme s'apparente au bolchévisme également par ses qualités de souplesse et ses aptitudes à faire volte-face sans avoir conscience de se contredire. Jusqu'au temps de Bruning inclus, Hitler faisait opposition à tous les gouvernements de gauche plus ou moins modérés du point de vue du nationalisme et chauvinisme à outrance. Il ne trouvait pas de mots assez violents pour flétrir leurs tendances démocratiques et socialisantes, les accusait d'être entre les mains des juifs et des maçons.

Avec l'arrivée au pouvoir de von Papen le ton changea du jour au lendemain. Papen, ancien officier de la garde, attaché à la noblesse militaire et aux magnats ruraux par sa naissance et ses liens de famille, était membre du « Herrenclub » de Berlin, cercle privé groupant nombre de personnalités des anciennes armées et de la Cour, ainsi que des grands propriétaires de province, qui en faisaient leur point d'attache à Berlin. Le nom de « Herrenclub », conçu par ses membres dans le sens de Club de gentlemen, peut également être interprété comme Club de Maîtres ou de Seigneurs! C'est cette dernière interprétation que choisit Hitler pour sa propagande électorale aux élections du Reichstag, le 6 novembre, durant le cabinet von Papen. Ne pouvant combattre Papen par des arguments nationalistes, le Führer fit volte-face, rentra ses armes réactionnaires dans le magasin des accessoires, et vitupéra contre le « Herrenclub »,

soi-disant inspirateur du gouvernement et en même temps aréopage des capitalistes qui exploitent la classe ouvrière, centre aussi de la réaction qui conspire à détruire les droits sacrés des travailleurs. Les caricatures de von Papen le représentaient dans son ancien uniforme de uhlan ; bref, si on ne faisait pas attention à la croix gammée, on pouvait facilement prendre les affiches nazistes pour celles de la IIIe Internationale.

L'étendue et l'âpreté des luttes politiques en Allemagne ne laissent pas de surprendre en France, où elles sont l'apanage d'un cercle plutôt restreint. Il ne faut pas oublier que la vie quotidienne de toutes les classes allemandes est dominée et remplie par la grande actualité des dernières années — la crise. La crise allemande, dont les journaux parlent tant, un Français qui n'a pas visité l'Allemagne actuelle ne peut s'en faire une idée juste, la *réaliser* comme disent les Anglais. En dehors des bouleversements économiques et psychologiques qu'elle a produits dans la vie et la mentalité allemandes, elle a interverti les rôles respectifs des générations dans la vie politique. En effet, le chômage qui a commencé avec la crise atteint actuellement le chiffre de 7 à 8.000.000 d'hommes. Ces chômeurs, de qui sont-ils composés? Toutes les branches de l'industrie et du commerce qui employaient une main-d'œuvre ou un personnel salarié ont été obligés de les réduire dans une forte proportion. En même temps, d'après la législation du travail minutieusement établie et rigoureusement appliquée, aucune entreprise n'a le droit d'engager un employé ou ouvrier nouveau, avant d'avoir repris *tous* ceux qu'elle a été obligée de congédier pendant la crise, c'est-à-dire depuis cinq ans. Ceci fait que toute la génération nouvelle, qui est devenue d'âge à travailler depuis 1928, ne peut songer à obtenir une situation ou un travail quelconque avant que tous les chômeurs existants ne soient retournés au travail, c'est-à-dire avant la fin totale de la crise. Seuls donc travaillent régulièrement et peuvent fonder une famille,

avoir un foyer ceux qui travaillaient avant la crise et qui avaient fait preuve de constance, d'intelligence et de capacités suffisantes pour avoir été retenus de préférence aux autres par leurs employeurs. Ainsi la génération que son âge, sa maturité et sa valeur rendrait précieuse par son influence modératrice, s'occupe, par la force des choses, de ses affaires privées d'abord, et ensuite de la politique, si le cœur lui en dit. Et ce sont les jeunes, qui ne peuvent obtenir d'existence normale avant la fin de la crise, qui se trouvent dans une inaction forcée et que leur âge rend enclins aux mesures radicales, qui se jettent dans la politique la plus violente et bruyante, celle qui a le plus d'attrait pour eux. Ce sont eux qui se précipitent les premiers dans les cohortes hitlériennes, qui réclament l'abolition des barrières qui leur interdit une existence normale. Or, — ne l'oublions pas, — ils sont tous fermement persuadés que le traité de Versailles est la cause principale, sinon unique, de la crise, et que la France est le principal obstacle à sa revision.

La suprême habileté de Hitler a donc été de se mettre à l'unisson du mécontentement des Allemands touchant leur sort et leurs dirigeants. Ayant formulé et garanti la possibilité de réaliser ces aspirations populaires à peine articulées, il leur a donné l'apparence de la possibilité. Dorénavant c'est le programme-*minima*, dont le peuple réclame l'exécution à ses gouvernements successifs. L'unanimité s'est formée sur la nécessité urgente du redressement de l'Allemagne qui comporte trois points essentiels : suppression du chômage, réarmement, revision des traités. Les gouvernements modérés, jusqu'à Schleicher, sont obligés de faire des rétablissements de plus en plus laborieux pour se maintenir au pouvoir, entre une opinion publique qui trouve les progrès trop lents, et la France avec ses alliés plus ou moins solidaires, qui les trouvent trop rapides.

Enfin le moment tant attendu arrive — le pouvoir tombe entre les mains de Hitler. L'adjonction de Hugen-

berg, vite éliminé, et de Papen n'est faite que pour sauver les apparences.

Le nouveau chancelier sent vite les difficultés qu'il a devant lui. D'un côté l'opinion publique qui attend les grands événements promis, de l'autre la réalité de la situation internationale et de la crise.

Sans attendre le mot d'ordre, au lendemain du 30 janvier, ses partisans les plus portés à se livrer à des désordres publics, sous n'importe quel prétexte, entreprennent une série de petits pogroms non officiels et assez inoffensifs en somme. Hitler s'empresse de les sanctionner d'abord, mais, devant la réaction de l'étranger, déjà effarouché par son arrivée au pouvoir, il est obligé de battre en retraite. Sous prétexte que « tous les objectifs sont atteints », il se réserve, à l'avenir, le droit des mesures antijuives à prendre. Quoique désappointées, les troupes d'assaut se soumettent, en se réservant pour les grandes actions auxquelles elles doivent être appelées incessamment. Dorénavant — ce sont quelques mesures policières restreignant la liberté professionnelle des israélites, quelques expulsions. Juste ce qu'il faut pour s'attirer la haine des juifs, une réputation d'antisémitisme, et pas assez pour satisfaire ses partisans qui le trouvent trop tiède.

Le soulagement immédiat, promis et si impatiemment attendu, tarde à venir. Des semaines et des mois passent sans qu'on voie dans le domaine de la politique étrangère d'autre succès que le pacte à quatre. Mais ce pacte, succès diplomatique incontestable, qui obtient l'adhésion de la France au principe de la possibilité de la discussion des traités est une manœuvre d'une trop grande finesse et longue haleine pour être appréciée par le peuple comme une victoire.

En même temps les mesures de soulagement au chômage, appliquées par le gouvernement hitlérien, comme les camps de travail pour toutes les classes de la société, depuis les ouvriers en chômage jusqu'aux intellectuels et étudiants, ne sont pas la solution de la crise.

La psychologie du peuple est formée. Comme seul remède à tous ses maux il ne reconnaît plus que la fin du *statu quo* de l'État dans sa situation internationale. Tant que les appels et ordres de Hitler visent à la renaissance de ses qualités et aptitudes pour la lutte — il les exécute avec enthousiasme. L'Allemagne d'aujourd'hui présente le spectacle d'un pays en état de mobilisation. Les sections de choc et d'assaut s'exercent jusque dans les rues ; les jeunes gens et jeunes filles assiègent les bureaux du « Arbeitsdienst » où ils espèrent, tout en accomplissant un travail utile immédiat, pouvoir se préparer à la lutte qui doit commencer bientôt. Il y a une incontestable renaissance de patriotisme, d'espoir et de confiance. Mais s'ils consentent à tous ces sacrifices, à toutes ces fatigues, à toutes ces privations, c'est uniquement pour être prêts « le Grand Jour ». Quel grand jour ? avec qui va-t-on régler les comptes ? Ceci n'est pas précisé dans leur esprit, ou plutôt chacun se l'imagine à sa façon. Les uns parlent de la Pologne, les autres de l'Anschluss, tous calculent les effectifs respectifs de l'armée française et de la « Deutschland in Waffen », l'Allemagne armée...

La position du chancelier est difficile. Il sent qu'il n'a le pays en mains que tant qu'il peut maintenir cet élan de préparation à... quoi ? Il est obligé de surenchérir sur ses paroles de la veille, et ne peut ralentir la révolution qu'il a lui-même déclanchée sans le risque, sinon la certitude, d'être désavoué. Son plan paraît clair : sous la forme d'une renaissance nationale, créer un régime de parti, comme en Italie, comme en Russie — et de ce parti il serait le Chef absolu et incontesté. En attendant, il essaie d'occuper l'esprit du peuple par des manifestations locales — mais cela lui réussit mal. Le pèlerinage de Tannenberg réveille les souvenirs de guerre, et, par conséquent, l'esprit de revanche. L'attaque de l'Autriche par les nazis austro-allemands — au lieu de provoquer un Anschluss, comme il l'avait escompté, a détruit pour long-

temps la sympathie qui existait entre les deux pays. Si cette attaque avait réussi dans la forme qu'il avait préconisée, il aurait atteint deux buts : d'abord un succès éclatant pour le national-socialisme, deuxièmement il aurait pu voir la réaction de l'étranger à l'égard du Troisième Reich. En cas de protestations trop vives, il pouvait dégager sa responsabilité, l'opération ayant été effectuée par le parti et non par le gouvernement. De plus il avait espoir du « fait accompli ».

Mais il est à craindre qu'il soit allé trop loin. Aujourd'hui le peuple se prépare, se prépare avec enthousiasme, avec ivresse. Demain il criera : « Nous sommes prêts », et voudra agir. Et quand un peuple méthodique, tenace et obstiné comme les Allemands, exalté et fanatisé par des années de propagande, exaspéré par la misère, veut agir, est-ce que le chef qui lui a promis de le conduire peut lui dire que c'est impossible ?

Il faudra s'exécuter ou s'en aller.

A. de Montabert.

La dictature portugaise

Le Portugal, « balcon ouvert sur l'infini », suivant l'expression imagée d'Eugenio d'Ors, est resté longtemps ignoré chez nous. Un sérieux effort est tenté actuellement en vue de resserrer des liens tout au moins intellectuels entre la France et le Portugal. Il nous semble particulièrement intéressant d'examiner ici un des moments de l'évolution de ce pays, l'un des rares où nous ayons encore de chaudes amitiés et des sympathies sincères. Un livre qui vient de paraître à Lisbonne (1) nous fournit des renseignements précis sur les intentions et les réalisations d'un homme d'État que l'avenir consacrera certainement comme un grand politique, Oliveira Salazar, Président du Conseil.

Bien que le régime dictatorial se soit instauré sans violence, bien que la majorité le tolère, il n'a pas été sans soulever de violentes protestations et sans mécontenter de nombreuses personnalités, parmi l'élite intellectuelle notamment. Des critiques acerbes ont été colportées, sous le manteau, bien entendu. Un régime de force suscite toujours des plaintes — motivées ou non —. Les réactions ne pouvaient être dangereuses pour le régime puisqu'il s'appuie sur l'armée et parce que, d'autre part, une censure extrêmement stricte empêchait toute manifestation écrite. Cependant, chez les hommes qui constituent le cerveau du pays et sur qui il est nécessaire de compter, des interrogations se posaient auxquelles la dictature elle-même se devait de répondre, pour se justifier et pour durer jusqu'à l'achèvement de l'œuvre qu'elle a entreprise. La difficulté était grande d'approcher Salazar. Il vit loin des foules. Il n'éprouve pas le besoin de

(1) Antonio Ferro; *Salazar, O homen e sua obra.* Emp. Nac. de publicidade. 1 vol. 228 pp. Lisbonne, 1933.

faire des discours. Il agit. Il est même assez curieux de constater que cet homme, ce latin, crée autour de lui une sorte de légende. On ne le voit jamais se livrer à ces exhibitions oratoires dont certains parlements nous donnent le triste spectacle. Pour lui, pas de parti, ni de droite ni de gauche, un seul objectif : le pays.

Cependant, un écrivain de talent, A. Ferro, réussit à obtenir de l'homme d'État cinq entrevues. Il a réuni en un volume, qui nous sert pour cette étude, la matière de ces conversations. A. Ferro avait été autorisé à poser toutes les questions, si impertinentes fussent-elles. Le dictateur y a répondu avec la plus grande franchise, et son interiocuteur en rapportant le résultat de ses entrevues s'incline devant les résultats acquis. Pour lui aucune objection ne subsiste. Le régime a mérité tous les éloges. Nous ne disposons d'aucun moyen d'appréciation nous permettant de juger ces conclusions. Il faut les entendre assurément avec quelques réserves. Mais il nous paraît intéressant d'extraire de ce volume en question quelques grandes lignes qui aideront peut-être à comprendre une situation assez confuse. Il importe toujours, quand on franchit une frontière, de jeter le lest des idées reçues. Le Portugal est, de sa nature même, un pays très différent du nôtre. Essentiellement agricole, la majorité de sa population est, par conséquent, constituée de paysans ou d'exploitants terriens. Peu de grandes industries. Un relief rendant les communications malaisées, les organisations sociales assez embryonnaires. Ces conditions particulières déterminent une activité particulière. Le centre de la vie intellectuelle, artistique, littéraire, est à Lisbonne et à Coïmbra, siège de la fameuse université. Celui de la principale industrie, le vin fameux, à Porto. Puis des petites villes quiètes et calmes, des bourgades, des villages. L'activité politique est concentrée à Lisbonne, et c'est à ceux qui la créent que le livre s'adresse. S'il constitue un panégyrique, la faute en est aux faits eux-mêmes et aux résultats que le dictateur a obtenus et qu'il expose, non sans fierté, par le truchement d'A. Ferro.

Nous nous contenterons donc d'extraire du volume ce qui nous parait le plus significatif et ce qui nous semble caractériser le mieux l'homme qui a entrepris la tâche de rendre au Portugal la sérénité et la confiance, conditions nécessaires d'un relèvement et d'une remise en route. Mais, et nous insistons particulièrement sur ce point, nous nous contenterons de traduire les passages choisis, peut-être arbitrairement, en restant dans l'objectivité la plus absolue.

Nous l'avons dit plus haut, Salazar vit dans un isolement dont il ne s'est pas départi depuis qu'il a pris le pouvoir. Une semblable attitude pouvant paraître méprisante, Antonio Ferro a jugé bon d'en rechercher les raisons : voici en quels termes Salazar lui a répondu :

Nous n'avons qu'un unique dessein : ennoblir la Patrie, réaliser l'intérêt national. D'autre part, nous considérons comme absurde l'hypothèse que pour gouverner il soit indispensable de corrompre ou qu'il soit impossible d'organiser l'État sans qu'il repose sur la corruption publique, la lutte civile, le despotisme (A. Ferro, *op. cit.*, préface de Salazar). Je serais bien mal loti, et le pays encore plus, si je recevais tous ceux qui demandent à me parler, qui veulent m'exposer leurs cas particuliers. Je n'aurais pas mené à bien, certainement, l'œuvre que l'on m'attribue et je n'aurais pas résolu la majorité de ces cas particuliers qui rentrent toujours, quand ils ne sont pas légitimes, dans le cadre des mesures générales. Je n'arrive pas à comprendre comment il peut être possible à un ministre d'aller partout, de présider des banquets, des cérémonies, des séances solennelles, de faire acte de présence à des fêtes ou des réceptions. Où pourrait-il trouver le temps, ensuite, pour faire une œuvre, son œuvre? Le Pays n'aurait-il pas le droit de nous accuser de trahir notre mission, d'abandonner, pour un exhibitionnisme stérile, les affaires de l'État et de la Nation? (A. Ferro, *op. cit.*, pp. 90-91.)

Professeur de questions financières à l'Université de Coïmbra, Salazar, après le coup d'État du 28 mai 1926, avait été invité à prendre le portefeuille des Finances. Longtemps il hésita; en effet, il ignorait tout de la politique et rien ne le passionnait autant que son métier. Mais il sentait que le Pays avait mis en lui tout son espoir.

Il ne faut pas oublier que le Portugal a conservé un fonds de ferveur mystique et de messianisme. Son histoire, en effet, est pleine d'exploits miraculeux. Ses découvertes maritimes, à la suite d'explorations extrêmement aventureuses, sont restées dans le souvenir populaire comme des événements justifiant la croyance à des interventions transcendantes à l'homme. La réalité de la disparition du roi Don Sébastien à la bataille d'Alcacer Quivir (1578) ne fut pas admise pendant très longtemps. Le peuple resta persuadé que le roi reviendrait un jour, et ce messianisme reçut le nom de Sebastianisme. Avant ce fait bien caractéristique, au XV° siècle, au moment où la dynastie d'Avis menait le royaume à sa perte, un homme aussi surgit du sein de la noblesse, Don Nun Alvares Pereira, le connétable qui sauva le Portugal de la ruine et fut l'âme et l'organisateur de son indépendance. Il n'est donc pas étonnant que Salazar ait cru à la grandeur de la mission qui lui était dévolue du fait du désir unanime de ses contemporains. Il accepta donc, mais en posant nettement les conditions qu'il mettait à sa décision :

Quant à la méthode de travail que je compte appliquer, elle peut se résumer ainsi : chaque ministère s'engagera à ne jamais dépasser la somme globale qui lui sera assignée par le Ministère des Finances. Toute mesure ministérielle qui pourrait avoir une répercussion sur les recettes ou les dépenses de l'État sera discutée au préalable et mise au point par le Ministère des Finances. Le Ministre des Finances pourra s'opposer à toutes les augmentations de dépenses, courantes et ordinaires, ainsi qu'aux dépenses pour lesquelles les opérations de crédit indispensables n'ont pas pu être réalisées. Le Ministre des Finances s'engage à collaborer avec les autres Ministres pour toute réduction de dépenses ou toute création de recettes, afin que ces diverses mesures soient prises conformément à un plan d'ensemble. Que le pays étudie les questions qui l'intéressent, qu'il discute même le cas échéant, d'accord... mais qu'il obéisse quand l'heure de commander sonne pour les hommes qui ont la charge de le gouverner (1).

(1) D'après P. Bartel, *Revue de Paris*, 1932-39, pp. 208 et suiv.

L'œuvre à accomplir était considérable. Non seulement le problème financier devait être immédiatement résolu, mais une infinité de questions plus pressantes peut-être encore et qui intéressaient tous les domaines, aussi bien économiques que spirituels. Il fallait absolument commencer par remettre de l'ordre dans les finances avant d'entreprendre quoi que ce fût au point de vue des travaux publics, de l'enseignement (particulièrement déficient), de l'amélioration des conditions économiques, hygiéniques et autres. En 1928, un an après sa prise de pouvoir, Salazar avait réussi à équilibrer un budget qui ne l'était plus depuis de très nombreuses années. Puis il remboursait la partie flottante de la dette extérieure, évaluée à 2 millions de livres, et constituait avec les excédents du budget des réserves de secours. Cette œuvre était achevée en moins de quatre ans, et Salazar la couronnait en stabilisant l'escudo au taux de 110 par livre sterling.

Le premier problème résolu, l'homme d'État put s'atteler aux nombreuses réformes urgentes, réformes agricoles, aménagement indispensable des voies de communication et des transports. L'œuvre est en bonne voie d'exécution et la dictature pourra bientôt céder la place à un régime constitutionnel organisé sur une nouvelle base. La nature particulière du Portugal, de sa formation historique, de son passé glorieux, lui imprime un caractère essentiel :

> Dans un pays de la formation du nôtre, il faut que ce soit l'État qui représente effectivement la Nation, aux yeux aussi bien des Portugais que des étrangers. Par voie de conséquence, si la Nation ne correspondait pas à ses valeurs individuelles, l'État serait encore inférieur à la Nation... L'esprit de groupe est si enraciné chez nous, et si peu celui de Nation, que des solutions politiques absolument logiques dans le cadre d'une orientation nationaliste en viennent à n'être pas comprises et sont, bien souvent, critiquées par ceux-là même dont on ne peut mettre en doute l'intelligence (1).

Il fallait donc discipliner le peuple portugais comme le

(1) A. Ferro, *op. cit.*

budget l'avait été, mais, et c'est là le fait le plus curieux, Salazar y parvint sans trop de peine. Pourtant l'effort à faire en ce sens était considérable dans un pays corrodé par la politique, par l'esprit de parti, bien entendu parmi les classes dirigeantes, car au Portugal l'homme des champs limite ses désirs à la satisfaction de ses besoins immédiats et se soucie assez peu de l'opinion des clubs.

Salazar a donc créé l'union nationale.

N'oublions pas, cependant, que la dictature s'est faite contre les partis et contre l'esprit de parti... Ce fut pour amalgamer toutes les activités politiques qui se manifestèrent dans le cadre de la situation que l'union nationale a été créée. Quels sont ses objectifs? Les partis, ne l'oublions pas, étaient, en général, de grands bureaux de placement où l'on entrait, comme dans les files, pour attendre son tour, de la distribution fatale des prébendes au moment où sonnerait l'heure du Pouvoir... Appartenir à l'union nationale ne sera pas, par exemple, la condition nécessaire pour triompher de la compétence de qui que ce soit ou supplanter un fonctionnaire zélé, loyal et travailleur, dans une promotion à laquelle il a droit. Cet esprit factieux est fini. Il faut régler la machine de l'État avec une précision telle que les Ministres soient dans l'impossibilité, par la nature même des lois, de combler de faveurs leurs amis ou leurs relations. Promotion, nomination, déplacement, ports, routes, améliorations publiques, urbaines ou rurales, réformes, subventions, solution de problèmes, liquidation des procès, doivent absolument correspondre à des actes de justice, rendus automatiques en quelque sorte par les engrenages de l'État. Les partis se sont créés pour servir leur clientèle. L'union nationale, comme son nom l'indique, pour servir la Nation... L'union nationale ne sera jamais un Parti, car elle a une aspiration plus élevée : organiser la Nation (1).

Cet idéal a été accepté loyalement par un grande partie du pays. Bien entendu, il existe des protestataires, d'autant plus nombreux qu'ils appartenaient, avant l'arrivée de Salazar au pouvoir, à cette clientèle avide qui, oublieuse et ignorante de ses devoirs, exigeait avec véhémence la satisfaction de ses droits... Mais sous l'énergique impulsion du grand

(1) A. Ferro, *op. cit.*

homme d'État, l'union s'est faite autour de l'idée de la grandeur de la Patrie qu'il s'agit de préserver. La troisième puissance coloniale du monde possède un magnifique domaine ouvert à son activité créatrice, et déjà les heureux effets de ce « risorgimento » se font sentir dans l'administration des territoires d'outre-mer.

Bientôt la dictature cédera la place au régime normal. Une nouvelle constitution a été élaborée. Nous ne savons pas encore quelle sera sa forme définitive, car les premiers projets publiés ont été l'objet de critiques dont le gouvernement actuel a tenu le plus grand cas pour les modifier. Rien n'est donc encore absolument définitif. En tout cas, l'expérience était curieuse à étudier même très hâtivement, à une époque où les essais de régime autoritaire se succèdent dans notre vieux monde épuisé.

JEAN DUPIEU.

Les Assyriens, l'Irak et le problème des Minorités

Il existe encore des Assyriens. Depuis quatre mille ans Ninive, Babylone, etc... la race ne s'est pas éteinte. Elle forme aujourd'hui une petite nation de quarante mille âmes environ, sous la conduite d'un patriarche : « Mar Shimoun », le Seigneur Siméon.

Les Assyriens sont chrétiens, pour la plupart Nestoriens, c'est-à-dire — à notre point de vue — schismatiques. Ils ont trouvé « refuge » (hélas !) depuis quelques années dans l'extrême nord de l'Irak, où ils vivent assez dispersés, mêlés à des populations en grande majorité de race kurde et de religion musulmane.

Un grave conflit

Ils viennent d'être — une fois de plus — en grandes difficultés. Voici dans quelles circonstances : un millier d'entre eux — hommes adultes pour la plupart, et bien armés — mécontents de l'administration irakienne, inquiets de l'avenir ont passé en Syrie, dans la région du Bec de Canard, où de nombreux réfugiés de leur nation se sont déjà établis, devant que la Grande-Bretagne manifesta l'intention de renoncer à son mandat.

A la suite de cette première caravane d'émigrants venaient les femmes, les enfants, les bagages et les retar-

dataires. Des troupes irrégulières, levées pour la circonstance, comme il est fréquent en Orient, et payées par le budget irakien, composées en majorité de Kurdes, et commandées par des Kurdes, prétendirent s'opposer au passage en Syrie de ce deuxième contingent. Alors la première caravane reflua en armes en Irak, pour vaincre la résistance des Kurdes. Il y eut combat. Les Assyriens furent écrasés, laissant près de sept cents morts sur le terrain.

Tels sont les faits, pour autant qu'on puisse les dégager avec exactitude et précision à quelques semaines de distance. Peut-être en saurons-nous davantage dans six mois ; peut-être jamais. « En Orient, disait très justement un général français, il n'y a pas d'erreur, ni de vérité : il n'y a que des versions. »

On a prononcé le mot de « massacre ». C'est peut-être excessif. Il s'agit d'un conflit, où le plus faible a été durement traité. Connaissant l'Orient, nous pouvons affirmer que si les Assyriens — très braves guerriers, ils l'ont prouvé en 1918 — avaient été vainqueurs, peu de Kurdes auraient trouvé grâce. La situation eût été simplement renversée.

Les responsabilités

Très rapidement, ce « règlement de comptes » est devenu une affaire internationale. La presse s'en est emparée, soit pour décrire avec complaisance des horreurs plus ou moins « spectaculaires », soit pour essayer de couvrir la responsabilité irakienne (je fais allusion à certains journaux de l'Europe centrale, établis dans le voisinage du Comité syro-palestinien et de ses « fonds de secours »), soit encore — et c'est le cas le plus fréquent pour la presse britannique — dans le dessein d'inquiéter opportunément le Gouvernement du roi Fayçal. Très

peu de journaux, cela va sans dire, ont pris en mains la cause de la justice et de la paix.

On s'accorde à reconnaître qu'un tel conflit aurait pu être évité. Qui donc est responsable? Question complexe. Essayons cependant de faire comparaître brièvement toutes les parties intéressées : vainqueurs et vaincus, grandes puissances, Société des Nations.

Responsabilité assyrienne. — Les Assyriens — c'est un fait indiscutable, que nous n'avons pas besoin ici d'apprécier, mais seulement de retenir — n'ont jamais caché leur mécontentement d'être soumis à l'autorité du Gouvernement de Bagdad. Ils sont irakiens malgré eux, n'ont jamais fait l'objet d'aucune bienveillance particulière, et en revanche n'ont jamais brillé par un excès de loyalisme. Ils sont et entendent rester une « minorité ». Voilà qui promet...

Prétendue responsabilité française. — Le roi Fayçal (Dieu ait son âme!) a essayé de rendre la France responsable du conflit. Il reproche aux autorités mandataires en Syrie d'avoir accueilli les Assyriens fugitifs, leur permettant de se reformer pour de nouvelles offensives. C'est une accusation puérile. La France a exercé un droit d'asile — disons mieux : un devoir d'asile — reconnu par tous les peuples civilisés. Elle a toujours eu soin d'autre part de désarmer les Assyriens pénétrant en Syrie. Mais il est bien évident qu'une telle opération — qui doit se concilier avec le respect de la propriété — ne pouvait s'accomplir en quarante-huit heures.

Responsabilités irakiennes. — En revanche, oserons-nous dire, les responsabilités irakiennes paraissent mieux établies. La minorité sunnite qui gouverne l'Irak (je dis bien : la minorité) a toujours maltraité les Assyriens, visant à *dissoudre leur Communauté.* Les sunnites en effet, pour consolider leur domination, entendent supprimer

toute possibilité de résistance organisée. Ils décorent cet ambitieux dessein de noms prestigieux : « patriotisme arabe », « unité nationale », etc... Depuis longtemps, ils préméditaient un « coup contre les Assyriens ». Ils l'ont exécuté par le ministère des Kurdes, autre minorité nationale — en attendant que les Kurdes, à leur tour, reçoivent leur compte. C'est l'éternelle histoire de l'Orient. S'imagine-t-on qu'il suffisait de faire sortir des urnes un « Parlement » à Bagdad pour changer le fond des âmes ?... L'ère des haines inexpiables entre Communautés ethniques ou religieuses n'est point encore finie. Et les engagements solennels de tolérance pris envers la Société des Nations paraissent un hommage rendu à l'Idéal — comme l'hypocrisie, disait-on jadis, à la Vertu.

Responsabilités britanniques. — Si importantes, si normales que soient les responsabilités irakiennes, il en est d'autres. Pour en douter, il faudrait n'avoir rien suivi de la politique britannique en Irak depuis quinze ans.

L'Angleterre n'a jamais accepté de bonne grâce le régime du Mandat : il lui a été imposé par le Président Wilson. Elle a fait, en 1919, contre mauvaise fortune bon cœur. « Le temps et moi », disait Sir Edward Grey... Avec le temps tout s'arrange, même les obligations résultant des traités. Cette puissance mandataire, titulaire d'une « mission sacrée de civilisation », est aujourd'hui presque arrivée à ses fins. Son premier souci a été d'*émanciper l'Irak*, seul moyen de s'émanciper elle-même et des charges du mandat et du contrôle de la Société des Nations. Pour faire admettre l'Irak dans le concert des nations indépendantes, il fallait démontrer que ce jeune État avait si bien profité de la tutelle anglaise qu'il pouvait être déclaré majeur à l'âge de treize ans. Sur le point spécial de la tolérance à l'égard des minorités, le Haut-Commissaire britannique fut particulièrement affirmatif : « Le Gouvernement de Sa Majesté se rend pleinement compte de la responsabilité qu'il assume en recomman-

dant l'admission de l'Irak dans la Société des Nations, seul moyen légal de mettre fin au mandat. Si l'Irak se montrait indigne de la confiance qu'on lui aurait accordée, la responsabilité morale incomberait au Gouvernement de Sa Majesté... » (Commission des Mandats, Procès-verbal de la XXe session, juin 1931, page 134). *Habemus confitentem reum...*

Ce n'est pas tout. Non seulement l'Angleterre s'est portée garante de la « maturité politique » de l'Irak, mais elle a déclaré officiellement faire bon marché de ses devoirs envers la minorité assyrienne : « Le Gouvernement du Royaume-Uni a déclaré, lisons-nous dans un document officiel (Procès-Verbal de la XXIIe session, page 328) que si d'une part le Gouvernement français ou tout autre Gouvernement européen [lequel?] était prêt à offrir aux Assyriens un territoire approprié pour leur établissement en masse, en leur garantissant des conditions de vie justes et stables et *en se chargeant des frais de leur transfert*, et si, d'autre part, les Assyriens désiraient eux-mêmes accepter cette offre, ni la Puissance mandataire ni le Gouvernement de l'Irak ne s'y opposeraient. »

Cette aimable invite se passe de commentaires.

Premier point, donc : l'Angleterre émancipe l'Irak pour se débarrasser des charges du mandat.

Deuxième point : une fois libérée de tout contrôle, elle entend reprendre une à une — et si possible en bloc — les concessions très mesurées consenties à l'Irak par le « traité d'alliance » de 1930.

Opération assez délicate, mais l'Intelligence Service ne manque pas de moyens. Remarquons une curieuse coïncidence : c'est au moment où le roi Fayçal, reçu à Londres avec des honneurs exceptionnels, comblé dans sa vanité, etc..., refuse de consentir un emprunt de huit millions de livres, destiné à construire la ligne impériale Bagdad-Caïffa (ne parlons pas du reste), que les troubles commencent à éclater...

Kurdes et Assyriens, dans le Nord de l'Irak, avaient vécu jusqu'alors relativement en bonne intelligence : des frictions, mais pas d'hostilité déclarée. Rapportons-nous-en au Haut-Commissaire britannique lui-même : « Sir Francis Humphreys croit pouvoir assurer à la Commission qu'au cours des trente années qu'il a passées dans les pays musulmans, il n'a jamais trouvé à l'égard d'autres races et d'autres religions autant de tolérance qu'en Irak » (Procès-Verbal, XX° session, p. 134).

Pourquoi tout à coup un conflit, que rien ne faisait prévoir, au moment précis où Fayçal fait la mauvaise tête?... Même à Londres, le public a fini par savoir que les Kurdes avaient été excités contre les Assyriens, et les Assyriens contre les Kurdes. A ces besognes, un petit nombre d'agents suffit.

Voilà donc le « gros incident international » créé. Sept cents morts pour les seuls vaincus. La presse libérale et celle qui reçoit les libéralités du Gouvernement font chorus d'indignation contre un tel carnage. On réclame de toutes parts et des sanctions contre le Gouvernement de Bagdad et des mesures décisives pour que la paix, « pax britannica », soit désormais garantie en Irak.

Le pauvre roi Fayçal n'a pas résisté. Il a succombé à une crise cardiaque...

Responsabilités de la Société des Nations. — Est-il besoin d'insister sur une autre responsabilité, celle de la Société des Nations? On n'a pas oublié l'affaire de Mossoul (1925). Les Assyriens, peuple montagnard, espéraient obtenir leur établissement définitif dans le Djebel Hakkiari, revendiqué par les Turcs. Le Conseil de la Société des Nations a capitulé devant le Ghazi. Depuis lors, les Assyriens, décimés par le climat trop chaud de la plaine, vivent dans l'instabilité et l'insécurité.

Autre responsabilité de Genève : était-il raisonnable, l'an dernier, d'émanciper l'Irak?...

*
* *

Ces événements, qui n'ont point achevé — loin de là — de développer leurs conséquences, comportent une leçon pour nous Français.

Si l'Orient n'est pas encore capable de se gouverner lui-même, il faudra bien s'en souvenir à Damas, quand seront reprises les conversations qui doivent aboutir au remplacement du mandat par un traité.

Il faut notamment donner aux minorités, quelles qu'elles soient, des garanties effectives. Rien à espérer — du moins pour la génération présente — d'une prétendue « tolérance » musulmane. Les engagements les plus solennels inscrits dans les Constitutions ou les Traités, vu la vitalité des traditions, des habitudes de pensée, des sentiments islamiques, ne sont guère, à cet égard, que chiffons de papier. En constatant ce fait, loin de nous la pensée de vouloir accabler l'Islam : si les Assyriens, ou toute autre minorité chrétienne, arrivaient à dominer en un point quelconque de ces pays, le sort des musulmans ne serait guère plus enviable que le leur actuellement. C'est un fait. Aucun observateur de bonne foi ayant une expérience un peu étendue de ces pays ne peut le contester.

En attendant que l'éducation à l'occidentale ait porté ses fruits, il reste que la meilleure sauvegarde des droits de la personne humaine appartenant à une minorité, c'est la protection d'une grande puissance. Aussi paraît-il souhaitable que la France, plus généreuse que l'Angleterre et plus obligée par les traditions de sa politique au Levant, réserve expressément dans le futur traité un *droit d'intervention*, un droit qui sera le moyen de remplir un devoir, et qui peut-être suffira, grâce au prestige d'une grande puissance, à maintenir la paix par la crainte, en un pays où elle n'existe guère par amour.

X***

La Semaine sociale de Reims

Un succès, naturellement — malgré la chaleur. J'ai admiré le zèle persistant de ces quelque douze cents auditeurs, qui ne craignaient pas l'austérité des cours dans un sombre cellier à champagne. D'autant qu'il existait des « résumés des leçons magistrales », dont la commodité était une permanente tentation... Malgré cela on fréquentait aux cours beaucoup plus assidûment qu'on n'eût fait jadis à la Faculté de Droit — ce qui est tout à l'honneur des professeurs.

Il est des vérités qu'on ne saurait trop répéter. Pourtant il serait parfois utile de les approfondir davantage. Je pense notamment à cette subtile et combien pratique distinction entre l'individu et la personne, dont la destinée a connu depuis dix ans une gloire prodigieuse. J'avais espéré qu'un excellent esprit comme M. Vialatoux, se saisissant de cette si précieuse subtilité, en approfondirait le mystère. Peut-être n'était-ce pas le lieu. Toujours est-il qu'elle reste une sorte de panacée dont chaque orateur, successivement, nous émerveilla, sans que notre intelligence, à vrai dire, s'y enrichît beaucoup. Je dis cela sans grief, sachant que la critique est aisée (1)... La phi-

(1) Il faut remarquer que cette distinction, devenue courante, ne va pas de soi et qu'elle est même, dans le système aristotélicien assumé par saint Thomas, une étrangeté. Car saint Thomas accepte l'individuation par la matière. En bonne logique d'Aristote, l'individu serait donc une simple partie du tout et n'aurait d'existence qu'en vue de l'espèce, qui, seule, est incorruptible. Or la Révélation chrétienne (et c'est là un des cas typiques de philosophie chrétienne)

losophie politique est une des disciplines les plus difficiles qui soient, parce qu'elle suppose une connaissance quasi universelle du concret et de l'abstrait, du singulier et de l'universel, des réalités contingentes et des principes métaphysiques, de l'histoire et de la philosophie, et ce n'est pas un paradoxe très aisé à tenir.

Ou bien on retient seulement la leçon des faits et, parce que l'observation est essentielle en politique, on se borne à des études positives : évolution de la société politique, état fasciste, bolchevique, gouvernements d'opinion... Cela est excellent, certes, et des leçons comme celle de M. Maurice Prélot sont fort instructives et donnent aux auditeurs profanes un avant-goût de ce qu'est un cours brillant dans nos facultés de Droit. Mais leur instinct de spéculation, s'il en est, et leur sens chrétien, et l'union de l'un et de l'autre risquent bien un peu de rester insatisfaits. C'est d'ailleurs inévitable, puisqu'il s'agit uniquement de décrire.

Et je pensais en écoutant M. Paul Cuche, qui jadis nous entretint des grandeurs et des misères des juristes philosophes, qu'ils ont en vérité une tâche bien ingrate, mais aussi bien nécessaire, et qu'ils devraient être nombreux aux Semaines sociales. Je ne prétends pas que tous les professeurs de droit administratif doivent se faire dominicains, et donc thomistes, comme il advint naguère. Je souhaite seulement que beaucoup de nos philosophes descendent de leurs spéculations métaphysiques et condescen-

nous apprend que c'est la personne et non l'espèce qui est incorruptible. Il faut donc que, du même principe d'Aristote, saint Thomas déduise exactement le contraire, c'est-à-dire que l'individu dans la société est incorruptible et transcendant. C'est d'ailleurs pour échapper à cette difficulté que, en réaction contre le déterminisme de la matière, d'autres auteurs, comme Scot, ont soutenu que le principe d'individuation, ici, est la forme.

La distinction individu-personne est juste assurément, mais il ne faudrait pas donner à entendre qu'elle est toute simple et qu'elle explique tout. Au vrai, elle est un scandale pour l'aristotélisme et une difficulté pour le thomisme.

dent au réel, tandis qu'à l'inverse nos techniciens s'efforcent à acquérir un regard philosophique. Mais après tout, nous étions, durant ces premiers cours, dans les « réalités observables »... Nous voici maintenant, et pour le reste de la semaine, dans des considérations plus amples.

Et d'abord le primat de l'humain en politique. C'est ici l'idée centrale de la Semaine, et il n'est pas banal, aux temps que nous vivons, d'oser, sans ironie, soutenir que la cause finale de la société politique est de servir l'éminente dignité de la personne humaine. Le R. P. Valensin eut ce courage, et il nous montra la vérité et la nécessité de cet aphorisme, qui veut qu'il existe un ordre public qui soit susceptible d'aider l'homme à atteindre sa fin dernière. Relations délicates que celles de l'État et de l'individu, et ce ne fut pas trop de la compétence magistrale et de la clarté ingénieuse du R.P. Delos pour nous faire prendre une notion réelle et point trop grossièrement imaginative du bien commun temporel. Subtile implication des deux points de vue, collectiviste et individualiste, en toute société, et que l'orateur résuma en montrant que « le bien commun est le bien des hommes, c'est-à-dire le bien *d'êtres libres* (1) qui tendent vers leur fin par leur initiative et sous leur responsabilité. D'autre part, le bien commun n'est qu'un moyen au service de la personne humaine ; ainsi la primauté des valeurs humaines individuelles sur les valeurs collectives est-elle affirmée : le danger d'une absorption de l'individu par la société est conjuré ».

Contre l'emprise excessive de l'État la leçon de M. Marc Reglade fut une excellente mise au point. Il sut montrer que la souveraineté de l'État comportait des limites internes et externes qui sont, hélas ! trop oubliées aujourd'hui.

Mais je n'en finirais pas si je devais énumérer tout ce qui s'est dit — même d'intéressant — à Reims.

(1) C'est nous qui soulignons.

Je n'offenserai personne en reconnaissant avec tout le monde qu'un cours domina nettement l'ensemble : celui de M. Jean Guitton. Je viens d'en lire un aimable éreintement dans une grave revue belge et sous une signature imposante. On ne s'en étonnera pas, sachant qu'il traitait de l'école, ou, plus exactement, des « principes et techniques d'une politique de l'éducation ». Il souligna fortement quelle doit être la solution idéale du problème et comment la société temporelle et la société spirituelle doivent coopérer pour former l'homme — l'homme total en vue de la vie éternelle. Où les discussions devaient nécessairement surgir, c'est lorsqu'il envisagea les possibilités actuelles de réalisation en France et qu'il esquissa les lignes générales d'une collaboration possible entre l'Université et l'Église. Équilibre délicat et qui doit évidemment maintenir le primat de l'Église et de la famille. Peut-être des données de fait viendraient-elles utilement éclairer le débat, et je signale à ce propos une étude de droit comparé qui peut rendre de grands services. Il s'agit de l'ouvrage de M. Pranas Dielininkairis sur *La liberté scolaire et l'État* (1), où l'auteur étudie les régimes soviétique, français, belge et hollandais, comme types d'organisation possible de l'éducation : monopole scolaire, liberté scolaire hors de l'État, liberté scolaire par l'État.

Ces discussions sur l'enseignement ne sont d'ailleurs qu'un des cas particuliers de la question plus générale du rôle de l'État dans la société. Il est assurément très difficile et très rare de tenir la juste doctrine sur ce point. On fait à la société politique une place trop grande ou trop petite, rarement on sait lui fixer sa vraie limite. Il faut tenir absolument que, suivant l'expression du Cardinal Pacelli dans sa lettre d'introduction, cette société politique « a ses fins propres, qui se terminent dans le

(1) Panas Dielininkairis, docteur ès lettres de l'Université de Paris, Diplômé en sociologie de l'Université de Kaunas, *La Liberté scolaire et l'État. Vers une solution synthétique.* Alcan, 1933, 306 p.

temps et qu'elle réalise souverainement dans sa sphère ». Et ces fins temporelles, remarquons-le, sont aussi spirituelles. L'équation, trop souvent établie entre temporel et matériel est fausse, et de là naissent beaucoup d'erreurs, qui tendent à réduire excessivement l'intervention de l'État. A l'inverse, il ne faut pas confondre ces fins temporelles « avec celles de l'Église qui, possédant, elle aussi, les prérogatives d'une société parfaite, conduit ses fils à la vie éternelle en leur communiquant dès le temps présent la vie divine ».

En tous cas, quelque extension que l'on puisse être amené à donner à l'État dans des circonstances déterminées, à raison de la complexité croissante des relations sociales, une limite s'impose, infranchissable : le respect des droits de la personne humaine. Entre le sociologisme ou le socialisme et l'individualisme, nous tenons le juste milieu, et c'est la doctrine capitale et le bienfait inappréciable que nous devons retirer de cette semaine sociale : c'est que la société politique est dominée par l'idée de finalité humaine, et donc qu'elle relève de la morale et de l'Église qui conduit les hommes à leur fin. Ainsi, même sur le plan humain, toute politique doit favoriser l'épanouissement de l'homme, c'est-à-dire de cet animal raisonnable qui transcende l'espèce de l'infini de son âme immortelle. Toute politique qui sacrifie cette fin est mauvaise, et l'Église, gardienne à la fois de la destinée naturelle et de la destinée surnaturelle de l'homme, a le droit et le devoir d'intervenir pour la redresser.

A l'heure où l'étatisme est partout triomphant, on saisit l'importance d'une Semaine sociale qui, huit jours durant, s'efforce à rappeler ces vérités élémentaires.

P. B.

LES LETTRES ET LES ARTS

P. R. — *Desvallières au Saulchoir*
(8-11 mars 1933)

Une conférence, des conversations, des confidences : tout l'art chrétien à travers l'âme d'un artiste qui a surpris un jour son ange gardien...

M. DE GANDILLAC. — *A propos de deux pièces « religieuses ».*

— Le « Chant du berceau ».
— « Le locataire du troisième sur la cour. »
Jusqu'à quel point le public a-t-il perdu le sens de la vérité chrétienne?

Y. SJÖBERG. — *Un peintre français du XVe siècle : Enguerrand Charton.*

Deux tableaux seulement, mais d'un maître.

G. MAILLET. — *Saint Joseph.*

... et son entrée tardive dans l'art religieux.

DESVALLIÈRES AU SAULCHOIR

(8-11 mars 1933)

C'est le second séjour de Desvallières au Saulchoir : Il y est venu pour la première fois en juillet 1930 avec Maurice Denis, pour l'ordination de leur élève le P. Couturier. Toute la journée, il était fou d'émotion et pleurait. Ces jeunes religieux bénissant les vieux, ces embrassades... Il aurait voulu transporter le Saulchoir sur le boulevard des Italiens et qu'il y fût bâti en verre.

Ces souvenirs lui firent accepter avec joie de venir faire une conférence. A cause de ses occupations, de sa mauvaise santé, il fallut cependant d'assez longues négociations, au terme desquelles, comme il nous demandait de fixer la date, à partir du 5 mars, on lui proposa d'arriver le 6, afin de fêter saint Thomas avec nous (il est tertiaire) et de faire sa conférence le 8. A quoi il répondit, comme s'il ne faisait que confirmer ce projet : « Je viendrai donc *le mercredi 8 mars par le train du matin dont je vous donnerai l'heure exacte, et serai ainsi tout à votre disposition pour le 9. » La date avait déjà tant de fois changé que — les précisions annoncées n'arrivant du reste pas — c'est avec un peu de scepticisme qu'un frère fut député à tout hasard le mercredi 8 au train de midi. Mais il vit arriver Desvallières muni d'un immense carton et d'un baluchon dont les courroies étaient un peu vagues et dont la poignée céda dans la rue des Écoles, où elle fut laissée pour morte dans une flaque d'eau. On prit le tram et aussitôt ce furent des épanchements, des demandes de* conseils *pour la conférence, des esquisses de cette conférence, tentées en divers sens, des souvenirs, des exclamations sur le beau temps, sur le charme de la lumière, sur la qualité des ombres et des couleurs qui sont ici veloutées et tendres. Il a sensiblement*

vieilli, quoiqu'il ne paraisse pas avoir ses soixante-douze ans. Il a les traits creusés. Depuis deux mois il souffre d'entérite et sort d'une grippe qu'il est allé soigner dans le Midi. Il est vite fatigué et coupe la journée de petits sommes. En voyant le mont Saint-Aubert il se réjouit d'y grimper le lendemain, mais le moment venu, préféra s'asseoir dans le parc à le regarder de loin. Il avoua que faire sa conférence debout l'avait fatigué, et qu'il aurait dû s'asseoir. Mais son séjour au Saulchoir, parce que court et un peu agité par les préparations de la conférence, par la tension et l'effort de la parole publique, était assez éprouvant. Il rêve de revenir plus longtemps, pour avoir du recueillement et du silence, de ne voir personne que pendant les récréations, de prier et de travailler à quelque chose qui demande d'être médité dans une atmosphère religieuse. Il pensera au Saulchoir quand il croira mûr en lui son Magnificat.

Sa jeunesse d'esprit et de cœur est incomparable. Sa grande joie pendant les deux ou trois jours qu'il a passés ici fut de causer, de « jaboter » avec les frères. Il regretta l'absence du P. Sertillanges qu'il ne vit qu'un instant, puis pendant la récréation du soir, le mercredi, mais qui dut partir pour faire des conférences. Comme on lui exprimait le regret que les autres « Pères graves », sauf le Père Maître, ne fussent pas là, il avoua que c'était la jeunesse qui l'intéressait. Il l'a bien prouvé, se prêtant à toutes les petites réunions, les provoquant, heureux de sentir l'épanouissement des âmes, disant son bonheur d'observer tant de visages ouverts. Il fut au milieu de nous simple et bon comme un grand-père, ouvrant son âme, racontant de petits secrets qu'il n'aurait pas livrés à d'autres. Ce fut une suite délicieuse de conversations, à deux ou trois, quelquefois plus ; le jeudi matin, une quinzaine; le jeudi soir, tous les frères étudiants. Sur tous les sujets, il avait le mot juste et profond, qui avive soudain ce qu'on croit connaître, comme l'eau sur un vieux tableau durant le temps qu'il reste mouillé. Une imagination d'une fraîcheur étonnante, qui évoque en peu de mots les scènes, les gens, les paysages. Et sans doute, ce sont là des qualités qui frappent dans la plupart des hommes remarquables quand on les approche, encore que chez Desvallières elles soient singulièrement accusées par la vie profonde qui stimule jusqu'à ses sens. Mais la merveille est la générosité d'âme que tout en lui atteste : la charité, l'amour de Notre-

Seigneur, le sens du sacrifice. C'est sûrement le secret de sa jeunesse, de son amour et compréhension des choses les plus diverses et les plus neuves. Sous l'impression encore vive, nous avons voulu prendre quelques notes. Hélas! Quelle trahison! Il ne reste plus qu'un sec schéma, pour ceux qui pensent que cela vaut mieux que rien (en quoi ils peuvent avoir tort).

La grande affaire fut d'abord la préparation de la conférence. Il expliquait ce qu'il voulait dire. Il griffonnait au crayon des choses informes sur de grandes feuilles de papier. Il classait ses images : c'était le principal. Il ne montra pas le quart de ce qu'il avait apporté. On se demandait aussi si l'on entendrait Desvallières dans le cloître, tout en longueur : il était fatigué, il a la voix sourde et, comme la plupart des passionnés, articule mal. On serra les bancs, on se serra sur les bancs, et l'on entendit jusqu'aux dernières places (à peu près tout). Pourtant Desvallières parla presque tout le temps vers l'écran. Ce sont les images qui n'étaient pas très lisibles, sauf en avant. On riait parce que souvent il disait de ses œuvres : « C'est un peu confus » : on ne se rendait pas bien compte s'il ne parlait que du cliché ou s'il avouait cela de l'original. Une fois il nous appela « Mesdames ». — « Ah! ce sont vos robes... » Mais on riait moins de telle ou telle expression qu'on ne riait pour extérioriser l'état intérieur de rire que provoque une intense sympathie.

Voici la substance *de la conférence, avec les mots les plus caractéristiques :*

J'ai dans ma maison à Paris une petite communauté de religieuses. Elles se sont aménagé un oratoire. Tout y est laid. Les vitraux sont en papier, le cuivre est du zinc... Tout est faux, tout est laid. Les fadeurs y sont combinées de telle sorte qu'elles hurlent les unes à côté des autres. Le sourire du Sacré-Cœur, vous le voyez d'ici... Eh bien, je ne prie jamais mieux que dans cette petite chapelle. Autre expérience. Ayant reçu une grande grâce de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, je suis allé l'en remercier à Lisieux. Là, ce n'est plus de la pacotille ; c'est de l'or, de l'argent. J'ai entendu un évêque dire : On devrait interdire

des manifestations d'art aussi lamentables. Moi, je n'ai rien vu. J'ai pleuré et prié de tout mon cœur. Ou plutôt, on m'avait tant parlé de cette laideur que, dans ma prière, il m'en revenait le souvenir. Mais je me disais : Tant pis. Et puis, ça n'a pas d'importance. Et puis, je m'en fiche.

Or, pendant la guerre, étant en permission, je causais avec une excellente amie de ce qui se passait en Orient. Elle me dit : « Songez donc, Desvallières, si on allait détruire le Parthénon... » Je lui répondis : « Le Parthénon, je m'en fous. »

Ainsi, je dois vous paraître un artiste bien étrange, chantant la gloire de chapelles qui sont effroyables et traitant d'une façon bien désinvolte la beauté dans toute sa perfection. Que voulez-vous, quand Notre-Seigneur est au tabernacle, le reste pour nous n'a pas grande importance. Il n'en est pas de même pour les incroyants. J'ai visité la cathédrale de Strasbourg avec l'un d'eux. Cérémonie parfaite, mystère de cette belle architecture, soleil dans tous les vitraux. Il ne se préoccupait pas d'analyser tout cela, d'en étudier toute la signification. Mais une âme s'y manifeste, et en sortant, il me disait : « Ça, ça me ferait croire. » Si je l'avais mené dans ma petite chapelle, il aurait été pris d'un fou rire. Ma chapelle et Lisieux manquent un peu trop d'art. Au Parthénon, il y en a trop. C'est une œuvre *fermée* sur elle-même. Il n'y a pas moyen d'y glisser cette petite graine que nous a apportée Notre-Seigneur : la charité. Quand nous avions notre sacrifice à la main, tous les jours à chaque détour de boyau, ce chef-d'œuvre ne nous apportait rien de ce dont l'âme a besoin.

Du reste les chefs-d'œuvre, et les génies aussi, je m'en défie beaucoup dans l'art religieux. Il y a un mot de Michel-Ange qui me trouble beaucoup : « Toute bonne peinture est noble et dévote par elle-même. » Je lui oppose

celui de Léon Bloy : « L'art est né sous les écailles du serpent, et il a fallu le moyen âge, avec son gantelet de fer, pour le forcer à servir Dieu. » Je vois bien qu'il est excessif. La vérité est sans doute entre les deux.

Quand je parlais si mal du Parthénon, je ne renonçais pas à l'art. Il y avait deux petites images qui ne me quittaient pas. (*Ici commencent les projections.*) D'abord le *Benedicite* de Chardin. Cette tendresse, ces humbles choses traitées avec tant d'amour, ce petit bonhomme qui ne comprend pas trop ce qu'il fait, mais il se confie en sa mère et récite sa prière... Cette intimité, cette émotion, j'aimais mieux me mettre ça sur le cœur qu'une colonne du Parthénon. Et puis la *Sainte Catherine de Sienne* de Vanni. Une des rares choses qui m'aient vraiment touché. Eh bien, Mesdames, mes chers frères, ce qui en fait l'émotion, c'est justement la médiocrité de la science. Cette humilité du dessin. Mais c'est l'expression par l'arabesque, cette espèce de ruisseau qui part de l'épaule et vient arroser l'orante qui est en bas. Quelque chose de moins connaissable que le Parthénon, mais qui va beaucoup plus loin.

Alors, je vous propose de faire un petit musée composé seulement d'œuvres qui aillent avec ces deux-là. Nous prendrions pour salle d'exposition le réfectoire de Sainte-Claire à Assise. Nulle part les proportions ne sont plus simples et plus émouvantes. *Il fait passer rapidement* : Une *Vierge de l'Annonciation* de fra Angelico; — la *Mariée* de Corot, qui est dans la collection Moreau-Nélaton; — une petite scène d'intérieur de Benozzo Gozzoli, dont l'intimité a rapport au *Benedicite*; — *Saint François et Notre-Seigneur* de Crivelli, au dessin si aigu; — un *Saint François en prière* de Giotto; — la *Pietà d'Avignon.* Éloquence sans pareille; art qui ne veut pas étonner son monde; un cœur qui s'est épanché tout simple-

ment ; — *la Crucifixion* de Grunewald, et deux de ses détails : *la Vierge et saint Jean* ; le bras de saint Jean est six fois (*sic*) trop grand : le remettre à sa grandeur normale, ce serait tout détruire ; de même, on enlèverait tout l'élan de douleur qu'il y a dans ces mains si on les dessinait correctement ; le contraire d'une beauté qui est faite d'équilibre matériel ; — *Madeleine* : le cri le plus dramatique qu'un artiste ait jamais poussé en pensant à la souffrance de Notre-Seigneur ; — la *Cène* de Tintoret : les anges qui tourbillonnent autour des apôtres, chercher à dire ce qui se passait dans le monde invisible au moment où Notre-Seigneur instituait son sacrifice comme sacrement ; — *Crucifixion* de Greco : expression dans la ligne et par la déformation ; le peuple allait faire sa prière là-devant ; aujourd'hui, il y irait encore, mais les demi-amateurs n'admettent plus ça et l'en détournent. Voilà des œuvres où l'artiste ne fait pas des effets de bras. Viennent les génies, qui, eux, *se servent de Dieu* pour leur propre gloire. Ils se servent des découvertes faites par les humbles serviteurs de Dieu, des fleurs cueillies dans le paradis quand ils vont voir ce qui se passe là-bas. C'est la décadence : quand on ne sert plus Dieu, Dieu s'en va. — Du Tintoret : *Portement de croix*, *Jésus devant Pilate* ; — Rembrandt : intimité des sentiments et grande composition ; simplicité ; dans l'*Ecce Homo*, pas un geste, pas un effet, ces grands blancs ; le petit chien qui fait une tache si noire dans le *Retour de Tobie* ; *David en prière* : c'est si peu de chose..... C'est si grand...

(*Là-dessus, il passe sans transition à ses propres œuvres.*) J'ai tâché de ne pas penser au petit effet que je pouvais faire : de rendre en tâtonnant un peu de ce qui se passait dans mon cœur.

Le *Sacré-Cœur*. Je prenais des notes dans les rues de

Paris ; promenades sur les boulevards extérieurs, foire au Pain d'épices (*Ici, charmante évocation des chevaux de bois, pétarades*) ; et puis, de côté, sous un bec papillon, un petit brave homme qui jouait du violon ; de pauvres femmes, de pauvres gens, dont les casquettes, les touches disaient bien ce qu'ils étaient, accolés les uns aux autres, écoutaient cette petite musique, reprenaient en chœur les refrains. Ces petites voix tout unies, mélancoliques, faisaient comme une sorte de cantique ; pauvres romances ; c'était attendrissant, ces êtres qui parlaient de leur vie avec tant de sérieux. Et tout à coup, en levant les yeux, j'aperçois l'église du Sacré-Cœur, au-dessus de nous, au bout d'une rue. C'était comme si le Christ avait surgi, ouvrant là-haut son cœur sur ces pauvres êtres qui cherchaient un peu d'amour. — Le *Christ à la colonne*, au retour d'un voyage en Espagne. — Le *Bon larron* ; retour d'Algérie ; il a l'air de s'appuyer sur le Christ par un simple effet de perspective. — *Ecce Homo*. — *Annonciation* ; souvenir de famille. J'avais retrouvé un petit daguerréotype de la jeunesse de ma mère, que j'avais perdue peu d'années auparavant ; je l'ai représentée avec sa grande robe à fleurs, ce petit meuble qui est aussi un souvenir... et comme je n'arrivais pas à dire tout ce que je pensais d'elle, j'ai mis au-dessus un être qui le dit pour moi : Mon Dieu, qu'elle est belle, mon Dieu qu'elle est charmante, mon Dieu, qu'elle est pure, et c'est devenu une Annonciation. — *Ex-voto à Jeanne d'Arc* ; ma fille guérie subitement ; le chirurgien devait l'opérer le lendemain, qui était la fête de Jeanne d'Arc ; nous avons prié la sainte pendant la nuit en lui promettant, si elle nous exauçait, de décorer la maison en son honneur ; j'avais horreur de ces décorations ; quand le chirurgien arrive le matin, il dit : Mais votre fille n'a plus rien du tout. Alors il fallut chercher des drapeaux ; c'était dimanche ; toutes les boutiques

fermées ; j'ai couru jusqu'à l'appartement du marchand, en demandant l'adresse à la concierge du magasin ; finalement, toute la maison était couverte de drapeaux ; il y avait même un étendard avec une image qui était une petite horreur. Nous les remettons depuis chaque année.

La guerre. Je me suis aperçu que je la regardais avec une curiosité d'artiste. Alors, j'ai fermé les yeux. J'ai récité un *De profundis* pour les pauvres gens qui mouraient. Je n'ai pas pris un croquis, sinon quelques-uns au repos. Je me disais : Si j'en reviens, je ne ferai plus que des Saintes Vierges bleues et roses. Un jour, un de mes hommes m'a apporté un drapeau du Sacré-Cœur qu'il avait trouvé, en me disant : Le Sacré-Cœur, c'est la victoire. Je ne comprenais pas ce qu'il voulait dire, mais ça m'a travaillé, et après la guerre, j'ai fait comme malgré moi Notre-Seigneur qui met son Cœur au centre d'un drapeau tricolore, au milieu des fils de fer barbelés qui le déchirent.

Puis une dame m'a demandé de peindre pour son salon un Sacré-Cœur qui fût un mémorial de ses morts. Enfin Rouché m'a demandé « un tableau sur la guerre » pour la chapelle de son château près d'Avignon. J'ai tourné cela dans ma tête et peu à peu c'est devenu la décoration de toute la chapelle. Trois murs sont complètement peints : à droite le Sacrifice de la Guerre, à gauche le grand Sacrifice, celui du Calvaire, et sur le petit mur du fond, Dieu qui accueille l'un et l'autre. A droite, les éclatements d'obus, les hommes qui sortent de la tranchée, au milieu de Notre-Seigneur tel que je l'avais déjà peint, brandissant son Cœur qu'il met dans le drapeau, puis les morts conduits par les anges dans le ciel, vers le panneau du fond. Le principal dans tout cela c'est l'expression, donnée par les éclatements, les arbres qui tombent en morceaux et le geste de Notre-Seigneur. Au fond, Dieu le

Père, en même temps qu'il accepte le Sacrifice, chasse Adam et Ève du Paradis terrestre, ce qui fait la liaison avec le panneau de gauche ; à ses pieds la foule arrive, accueillie par le Sacré-Cœur, et Notre-Dame des Sept-Douleurs ouvre les bras ; tout cela dans une végétation, la vigne toute rouge dans tous les sens. A gauche, le meurtre d'Abel, le Déluge ; la Crucifixion au centre, au-dessus de la chaire, où elle sert de crucifix, les femmes au tombeau. — *L'Église Souffrante* : la tiare, sur laquelle se détache la croix ; en bas le soldat inconnu, le grand souffrant et le petit souffrant, entre les deux la Vierge doudoureuse qui fait le lien, et puis cette forme confuse, c'est quelque chose que j'ai vu et que je n'oublierai pas, la sœur de X., qui croyait être seule et qui s'était étendue sur la tombe de son mari au-dessus de laquelle on avait élevé une croix. — *Le Soldat Inconnu dans les bras de Notre-Seigneur.* — *Le Soldat Inconnu* : c'est une cérémonie sous l'Arc de Triomphe qui m'en a donné l'idée ; en voilà l'arche et de la flamme sort le pied de la croix, qui monte là-haut ; un ange porte le soldat au ciel, un maréchal présente les armes à ce petit être, et puis toutes sortes de petites histoires que j'ai encore racontées dans tous les coins. Tout ça c'est un peu compliqué, mais que voulez-vous... — *Vitraux de Douaumont.* A ce propos, il raconte que sur le front, à tous les endroits dangereux, il mettait une statue de la sainte Vierge ; une fois un petit bonhomme insignifiant a apporté des branchages et des fleurs pour la décorer ; les Allemands le voyaient et tiraient sur lui, on lui criait de se cacher ; très tranquillement il a continué jusqu'à ce qu'il ait employé tout ce qu'il avait apporté. — *Chemin de Croix* de Wittenheim en Alsace : on m'avait demandé de *petites* stations, j'ai peint toute la muraille dans les bas-côtés, entre les fenêtres. — *Flagellation*, le Christ tendu, tordu sous les coups de

fouet ; c'est une chose que j'ai vue en rêve, je l'ai bafouillée à mon réveil.

La Visitation ; j'aime raconter mes *petites* histoires personnelles à propos de la sainte Vierge ; ici c'est ma mère et ma fille ; ma mère ne l'avait pas beaucoup connue et comprise et puis, peu avant sa mort, elle me dit : Elle a quelque chose de particulier, Sabine... Et voilà que Sabine en grandissant s'est mise à lui ressembler beaucoup. Alors, je les ai peintes ensemble. — *Le Christ dans les bras de sainte Thérèse.* — *Sacré-Cœur de la famille.* Nous sommes tous là : Sabine brode ses ornements, cette autre chante, parce qu'elle a une jolie voix, j'apporte ma palette. — *Annonciation* ; mélancolie de l'ange en la bénissant, et peut-être qu'il a les bras en croix. — *Ex-voto* ; les parents ont prié toute la nuit dans l'angoisse, et au matin c'est la consolation ; la fenêtre ouverte, avec ses rideaux, la sainte Vierge dans le ciel.

Je finis là-dessus pour que vous voyiez que je ne suis pas seulement brutal et sauvage.

Conversations

Sur *Legouvé*, son grand-père ; grande droiture ; esprit d'indépendance ; en 1872, on lui a offert d'être sénateur : il a refusé, il aurait perdu le sommeil à la pensée de voter dans un groupe. — Je lui dois beaucoup, dit Desvallières, et d'abord d'être libéral, d'aimer ceux qui ne sont pas de mon avis.

Sa mère ; on a retrouvé une lettre d'elle datant de 1870, elle regrettait de n'avoir pas d'enfants assez grands pour les donner. Elle était pieuse, mais, sans cacher ses sentiments, ne cherchait pas à les montrer ; en ce temps-là c'était des choses dont on ne parlait pas ; autour d'elle

presque tous les gens intelligents ne croyaient pas ; elle n'aurait pas su s'expliquer, on l'aurait intimidée. Quand elle a vu que son fils retournait à l'église, elle n'a rien dit ; simplement, elle lui a donné un livre de messe : Tiens, voilà une petite chose que j'ai achetée pour toi.

Durant la dernière maladie de Legouvé, celui-ci dit : Vous savez, je n'ai rien contre la religion ; si vous voulez que je voie un prêtre, je causerai avec lui très volontiers. Mais je n'ai qu'une peur : il va me faire ses théories ; il faudra que je discute avec lui, et je vais le coller. Comme c'est ennuyeux, je vais le coller. On fit venir l'abbé Herzog, et Legouvé fut enchanté : le prêtre entrait, s'informait de la santé, et puis se retirait dans un coin de la chambre, s'agenouillait et priait ; puis il causait de la pluie et du beau temps et de tout ce qui touchait au cœur le vieillard.

— Je me souviens très bien de ma première communion ; j'étais agenouillé sur un prie-Dieu de velours rouge, la tête dans mes mains, et je me disais : Je n'y comprends rien, je n'y comprends rien. Je n'avais jamais connu qu'une vie parfaitement confortable, sans le moindre pli. J'étais incapable de comprendre le sacrifice. Mon père allait à la messe, mais enfin, on voyait bien que ce n'était pas un grand souci. Il la manquait facilement pour aller à la chasse. J'ai cessé peu à peu d'y aller. C'est lui qui m'a engagé à y retourner : A ton âge, ça vaut mieux... J'ai eu alors une certaine inquiétude des choses religieuses. J'entendais en moi une petite voix qui m'y poussait. Et même une nuit j'ai vu quelque chose de curieux. Quand mon frère rentrait de la campagne, j'étais déjà couché ; il jetait de petits cailloux dans les carreaux pour me réveiller afin que j'aille lui ouvrir. Une fois, en me réveillant ainsi, j'ai vu très distinctement, à la fenêtre, entre les rideaux, une très jolie figure, très pure, très fine, qui me regardait. Ce

n'était pas de ces figures qu'on voit dans des plis ou autres dessins et qui sont toujours déformées et bizarres, c'était très pur, et extrêmement net. Elle s'est dissipée. Je me suis dit : Je me suis réveillé trop vite, j'ai surpris mon ange gardien !

Peu à peu je me suis tout à fait détaché. Il y avait les occupations de la vie, la peinture. J'aimais énormément l'antique, les maîtres. Mais tout de même, il y avait quelque chose qui me manquait. Je sentais bien que je n'arrivais pas à m'exprimer, en interposant toujours les belles choses que j'admirais au Louvre. Alors, je me suis mis à regarder la vie. J'allais au bal, et je prenais sur mes manchettes des croquis que je mettais au point le lendemain. Tous les spectacles m'intéressaient : le Moulin Rouge, les rues de Paris, le matin Notre-Dame-des-Victoires, ma paroisse, où j'étais souvent dès l'ouverture des portes. (Jolies évocations de tout cela.) Ces images si diverses se heurtaient, m'émouvaient profondément, me faisaient réfléchir. A chaque instant le drame humain apparaissait, on entrevoyait des mystères. J'ai lu Huysmans : *Là-Bas*, *En Route*. Des instructions du P. Sertillanges à la Trinité, où j'allais comme j'allais partout, m'ont beaucoup éclairé. Et j'entendais la petite voix qui m'encourageait. Mais je résistais, ça me semblait plein de tant d'absurdités. Le *Credo* surtout était ma bête noire. Et un jour, j'ai entendu d'une façon particulièrement impérieuse : En voilà assez. Tu vas réciter le *Credo*, à tel endroit, le front sur une pierre. J'y suis allé. Puis je me suis dit : Maintenant, tu n'as plus qu'à te confesser. Tout cela sans l'aide d'aucun prêtre, personne pour me guider. Je suis entré à Notre-Dame-des-Victoires, dans le premier confessionnal, au hasard. Je me disais : Pourvu que ce ne soit pas ce saligaud, ce prêtre qui est si dégoûtant. C'était justement lui, et il m'a fait un bien immense.

Je n'ai connu *Léon Bloy* que plus tard, par Rouault. Il n'entendait absolument rien à l'art. Ce qu'il y avait de plus beau en lui, c'était sa foi, son sens très fort de ce que doit être un chrétien. Il avait de ces mots qui sont un tonique pour toute la vie. Je me redis souvent par exemple : « Tout chrétien qui n'est pas un saint est un cochon. » Ou bien quand on s'indignait des gens qui mouraient sans religion, comme des chiens, il répliquait : « Pourquoi s'étonner qu'on meure comme un chien quand on a vécu comme un cochon? » Il m'aimait bien, mais il me disait : « Ça n'empêche pas, vous n'êtes tout de même qu'un bourgeois. » Je me consolais en me disant qu'on pouvait essayer d'être un bon bourgeois. Il ne m'a jamais tapé, ou plutôt il ne m'a demandé que cent sous. Nous avons essayé de fonder ensemble un journal, *la Torche*, qui devait mettre le feu au monde entier. J'avais trouvé pour le subventionner un juif converti, qui m'avait donné rendez-vous. Bloy m'expliqua par le menu comment il fallait le taper. Malheureusement, malgré le rendez-vous, je ne fus pas reçu. Je tremblais de l'avouer à Bloy. Mais il me dit doucement : « Que voulez-vous, c'est que le bon Dieu ne voulait pas que ça se fasse. » J'ai souvent remarqué que les amis de Bloy ont un petit quelque chose qui les fait sympathiser ; ils ont une certaine manière de voir la vie...

Une femme m'a dit un jour : « Vous êtes un sadique ; vous vous plaisez dans les horreurs et dans le sang. » Mais non, Madame, vous ne comprenez pas qu'il y a une certaine idée du sacrifice qui se paye cher et où l'on trouve une exaltation, une purification de l'âme.

Je voudrais qu'on fasse quelque part, dans un endroit très fréquenté de Paris, près de théâtres, de music-halls, de bars, une église qui serait décorée tout autour par un grand chemin de croix en vitraux. La nuit on l'éclairerait

du dedans. Il faut provoquer la rencontre des gens au plus fort de leur noce, ou dans les moments de dépression, de dégoût, avec Notre-Seigneur souffrant. Ils peuvent recevoir un choc décisif.

Il faut penser aux gens qui viennent à l'église par occasion, pour un enterrement, un mariage, qui lèvent le nez par désœuvrement. Si leur regard pouvait tomber sur quelque chose qui les touche !...

Il faut bien prendre garde de ne pas scandaliser. On ne devrait pas mettre des choses qui peuvent heurter tout autour d'une église. Ma peinture elle-même, je comprends très bien qu'elle puisse déplaire. Il me semble que souvent sa place serait dans une chapelle, de côté, où elle attirerait le visiteur et lui prêcherait à sa façon.

Des gens nous ont dit à Denis et à moi, il y a quelques années, que nous allions être condamnés par Rome. Cela m'a bien étonné. Mais si c'était arrivé, cela nous aurait seulement appris que nous nous trompions et nous nous serions inclinés tout simplement.

C'est curieux de voir comme Denis et moi nous avons évolué en sens contraires. Il a une formation tout à fait indépendante et devient de plus en plus classique. Et moi qui ai été formé par Élie Delaunay, Gustave Moreau et l'antique, je suis un indépendant incorrigible. Nous corrigeons les mêmes élèves à l'École des Beaux-Arts, et très souvent nous nous contredisons.

Nous avons beaucoup à faire, dans les concours, dans les commissions. Les jeunes comptent sur nous, et nous nous devons à eux. (Précisément, il a avancé son départ du Saulchoir, afin d'être de retour à Paris pour un jury.) Denys me disait l'autre jour qu'il ne lui reste plus qu'un jour par semaine pour travailler.

L'art religieux est présentement dans une grande stagnation. On ne voit pas grand'chose d'intéressant et on ne

voit pas où l'on va. Les jeunes sont gâtés par un terrible esprit d'abstraction. J'essaye de réagir aux Ateliers d'Art sacré en les invitant à se pénétrer de l'esprit de l'Évangile. Je leur demande de représenter en toute simplicité, avec leur cœur, leur imagination, des scènes, comme l'aveugle de Jéricho... Je leur ai demandé aussi d'illustrer le *Magnificat*, d'autant plus que ce sujet me hante.

Le visage authentique du Christ ne m'intéresse pas, le pittoresque historique. Le véritable Christ, c'est dans notre cœur que nous le trouvons. Nous sommes en lui, il est en nous ; si nous sommes bien vrais, nous ne pouvons pas le trouver ailleurs. On m'a reproché de lui donner ma ressemblance, mais c'est fatal. (Ici le P. Sertillanges remarque que c'est, transposée sur le plan de l'identification surnaturelle au Christ, la raison que donne Léonard de la ressemblance, souvent si frappante, entre les artistes et les figures qu'ils créent : leur corps et leurs œuvres ont le même auteur, qui est leur âme.)

Ce qui importe le plus en art, c'est l'élan du cœur, c'est un don enthousiaste et fécond de soi-même, une sorte d'embrassement ardent. C'est pour cela que je n'aime pas Léonard. Sa *Joconde* m'exaspère. On ne fait pas d'enfants avec la *Joconde*. Je voudrais mettre sa tête au bout du serpent de la Genèse. Ça ferait très bien.

Art fermé et art ouvert. (*Cette expression qui paraît sentir son Bergson, est en réalité très spontanée.*)

Il est allé voir Matisse, dans sa villa au-dessus de Nice. Il l'a trouvé en proie à la composition d'un immense tableau, une décoration pour l'Amérique : vingt-quatre figures nues, grandeur nature. Matisse est le plus malheureux des hommes, dans un luxe inouï, au milieu des chefs-d'œuvre : œuvres de maîtres qu'il a rassemblées et ses propres tableaux. « J'ai un lit excellent, dit-il, et je ne dors plus. » Il passe le jour et la nuit à combiner les rap-

ports de lignes et de tons de ses vingt-quatre personnages ; il n'y a que des raisons de pure plastique pour qu'ils soient disposés exactement ainsi plutôt qu'autrement. Autant dire qu'il n'y a pas de raison, et en effet il se tue à des changements imperceptibles, qui en entraînent d'autres, et sur lesquels il lui arrive de revenir le lendemain. Il a coupé son intelligence, son imagination et son beau sens plastique de son cœur : elles tournent à vide. Les cubistes et les futuristes, s'ils étaient aussi logiques que lui, deviendraient fous.

Manet est merveilleux, mais lui non plus n'a mis aucune âme dans sa peinture. Combien Cézanne est plus riche ! Il n'y a que Gervex et quelques autres de ce genre qui soient issus de Manet.

P. R.

NOTES ET RÉFLEXIONS

A propos de deux pièces « religieuses »

Dans une chronique récente, et que les lecteurs de *La Vie Intellectuelle* n'ont certainement pas oubliée, M. Joseph Folliet notait, à propos de deux films « religieux », que l'industrie cinématographique est essentiellement païenne. L'origine et la formation des grands trusteurs de l'écran rendent compte suffisamment de ce fait indéniable ; mais il faut y ajouter aussi la nécessité « commerciale » d'atteindre par une seule bande, composée une fois pour toutes et qu'on ne peut plus guère retoucher, un immense public d'une extrême variété. Pour ne blesser aucune conviction, il est plus prudent de ne faire aucune allusion à tout ce qui peut diviser les spectateurs : politique, économie, religion.

En apparence les consciences chrétiennes y gagnent de n'être pas directement froissées. Il est vrai qu'elles le sont bien souvent par les deux ou trois scènes « suggestives » que les producteurs d'aujourd'hui ajoutent plus ou moins gratuitement à presque tous les films, pour fournir aux journaux spéciaux et aux devantures des salles publiques quelques photographies raccrocheuses. Il reste que, même dans les bandes où des ecclésiastiques paraissent en posture plus ou moins ridicule, la foi chrétienne n'est jamais attaquée directement, sauf, bien entendu, dans le cinéma soviétique qui est athée par principe et non par prudence commerciale. Il est remarquable, par exemple, qu'en adaptant *Poil de Carotte*, M. Duvivier, qui a très adroitement utilisé certaines scènes de *La Bigote*, les ait d'abord expurgées avec soin de cet anticléricalisme exaspéré qui gâte trop souvent le remarquable talent de Jules Renard.

Mais, à l'inverse, on craindrait de froisser les conscien-

ces libres-penseuses en faisant quelque part dans les sentiments des héros et des héroïnes cinématographiques à cette foi chrétienne qui n'est pourtant pas un anachronisme rare dans les familles françaises. Il nous souvient, à vrai dire, dans la *Fanny* de M. Pagnol, d'une scène muette et rapide où l'héroïne monte à Notre-Dame de la Garde faire hommage de sa douleur à la Vierge compatissante. Ces quelques mètres de pellicule, qui m'ont paru d'un tact parfait, n'ont jamais causé de protestation parmi les innombrables spectateurs du Marigny. Mais c'était là, je crois, une audace presque unique, et la scène, d'ailleurs, quel qu'en soit le prix pour nous, reste assez faiblement intégrée à l'action générale de cette comédie larmoyante et plus ou moins vaguement moralisatrice.

M. Folliet remarque que le théâtre, même paganisé, paraît moins asservi que le cinéma aux règles affadissantes de la neutralité. Les sentiments religieux y sont parfois tournés en ridicule ; il arrive également qu'ils soient attaqués de face et dans une lutte loyale ; ils n'y subissent pas du moins, d'une manière systématique, la consigne du silence. Il faut croire pourtant que les critiques dramatiques des journaux parisiens et le public, qui suit leurs avis avec plus ou moins de docilité, ont bien perdu le sens de la vérité chrétienne. Qu'on songe, pour s'en persuader, à l'accueil qui fut fait au Studio des Champs-Elysées, pendant de si longs mois, à une comédie espagnole, le *Chant du berceau*, qui continue, dit-on, à attirer les spectateurs, mais qui nous a paru pour notre part presque continuellement insupportable. Lorsqu'on pense que dans la même salle, qui est de petite contenance, l'*Otage* n'a guère dépassé vingt ou trente représentations, on sent avec tristesse toute la valeur démonstrative d'une telle comparaison.

Il s'agit dans le *Chant du berceau,* — on se le rappelle peut-être —, d'une jeune fille élevée par des Dominicaines et qui se croit destinée au cloître ; un beau matin, un inconnu dépose au « tour » un panier contenant un petit

bébé encore vagissant. Toute la communauté s'empresse autour de cet hôte imprévu et personne ne songe à le mettre en nourrice. Peu à peu la jeune fille sent naître auprès de ce berceau une vocation maternelle, et bientôt elle quitte, entourée de l'estime générale, ce lieu béni où elle a passé de si douces années. On voit que l'anecdote est simplette et ne vaut guère que par les détails du dialogue ou par les ingéniosités de la mise en scène. L'important ici, c'est que les trois actes se passent à l'intérieur du couvent et qu'à côté du nourrisson et d'un vieux médecin sentencieux toutes les actrices représentent des religieuses, y compris la jeune héroïne qui porte déjà l'habit des novices.

Travestissement bien périlleux, comme on s'en doute. Au vrai ni le texte ni le spectacle n'offensent l'orthodoxie et moins encore les bonnes mœurs. On prétend même que la créatrice du rôle principal est entrée elle-même dans un véritable couvent, après avoir joué tant de soirs entre les trois portants d'un couvent de théâtre. Elle a dû trouver une singulière différence entre la réalité et la représentation! Avouons que les chemins de la grâce échappent à la critique, mais tout d'abord la nouvelle de cette conversion ne nous a pas moins surpris que les jugements que nous lisions au lendemain de la « générale » sous la plume des meilleurs chroniqueurs, et même de ceux qui écrivent dans les journaux *bien-pensants*.

A les en croire, M. Martinez Sierra avait su exprimer dans sa pièce tout ce que le christianisme garde d'exquise saveur aux yeux d'une foule profane, enfin blasée du freudisme et repue de pornographie. Hélas! Ce froid marivaudage dans un couvent de carton-pâte nous a laissé l'impression d'une vraie caricature, à vrai dire plus naïve que malfaisante. Mais il est bien visible, et c'est ce qui nous semble assez grave, que ni l'auteur ni la plupart des spectateurs ne s'en sont rendu compte. Ils ont cru sincèrement que cette série de minauderies autour d'un berceau, c'était la vie réelle d'une communauté de moniales.

Beaucoup de spectateurs, en écoutant le bavardage artificiellement puéril de toutes ces théâtreuses dont beaucoup portent le voile comme on porte une voilette, ont cru reconnaître cette franche gaieté qui règne aux heures de récréation dans les véritables couvents. Il faut bien dire aussi que certaines représentations populaires de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, avec son sourire commercial de petite Normande extasiée et ses roses de plâtre colorié, contribuent largement à fausser le goût d'un public de bon vouloir mais qui aime le surnaturel facile et fadement accueillant. Que la sérénité des saints soit le fruit d'une héroïque conquête de la vie intérieure, c'est là une idée familière à tout chrétien instruit ; il semble que M. Martinez Sierra n'en ait même pas eu l'intuition la plus vague et, si l'on entend parfois dans sa pièce le son des cloches, on n'y pressent jamais le souffle d'une communion spirituelle qui seule donnerait un sens acceptable à la pauvre historiette qui occupa si longtemps l'affiche de l'avenue Montaigne.

Encouragé par un tel précédent, le directeur du Théâtre des Arts vient de monter à son tour, dans les derniers mois de la saison dernière, une « pièce évangélique » de l'humoriste anglais Jerome K. Jerome. Et la presse aussitôt de rappeler le charme de l'œuvre espagnole et de vanter d'un commun accord le bienfait de ces spectacles « rafraîchissants » pour l'âme. M. Descaves a résumé dans l'*Intransigeant* l'opinion générale en concluant son article d'un ton gentiment indulgent : « Il n'est pas mauvais, de temps en temps, d'ouvrir une fenêtre pour renouveler l'air. »

Il faut dire tout de suite que *Le locataire du troisième sur la cour* (ne croirait-on pas plutôt un titre de grosse bouffonnerie ?) est une sorte de « moralité » beaucoup plus sérieusement pensée que le *Chant du berceau* et que, malgré des réserves nécessaires, cette pièce protestante contient une substance plus chrétienne que l'œuvre pré-

tendue catholique. Ajoutons également que, malgré les pronostics, elle est loin d'avoir eu le même succès.

Imaginez une pension de famille pour Anglais moyens, avec son lot normal de misères et de vices (et même, pour les besoins de la cause, un peu plus que le lot normal) : un couple âgé qui se dispute presque sans cesse, une hôtesse qui vole ses pensionnaires et qui est volée par sa bonne, une douairière férue d'alliances nobiliaires, une quadragénaire qui joue à la petite fille, un peintre de talent qui prostitue son art, une jeune personne charmante et jolie, qui, naturellement, aime le peintre, mais qui songe sérieusement, pour sauver son père de la misère, à se vendre à un vieux turfiste passablement porté sur le whisky. J'en passe, et des meilleurs.

Un jour, un étranger se présente pour louer une chambre ; il ne dit pas son nom, mais de son regard on sent rayonner une lueur surnaturelle qui dès le début frappe de stupeur la petite bonne, symbole ici des âmes simples plus ouvertes que les autres à l'influence de la Grâce. L'étranger cause quelques instants avec chacun des personnages, et cette série d'entretiens-express suffit à changer totalement l'atmosphère de la pension. Lorsqu'il s'éloigne, les époux sont unis comme au temps lointain de la lune de miel, l'hôtesse fait des diminutions sur la note de ses locataires et veut payer des vacances à sa bonne, laquelle ne manque pas évidemment de faire à son tour assaut de bons procédés, la douairière vaniteuse procure du travail à une parente pauvre, la fille montée en graine cesse de minauder et les autres lui font un compliment discret de ses cheveux gris, le peintre a déchiré ses toiles polissonnes, la jeune fille et son vieil amoureux ont convenu d'un commun accord que leur mariage était une folie ; tous les autres acteurs sont devenus aussi, comme par miracle, bons et serviables.

Dans la pensée de l'auteur, c'est bien d'un miracle qu'il s'agit, et si les vices ne s'abritaient pas ici sous de vrais personnages qui vivent un peu plus que des allégo-

ries, on se croirait au moyen-âge, du temps où Dame Gourmandise discutait gravement avec Dame Sobriété. Mais ce qui nous gêne un peu, c'est le personnage de l'étranger. M. de Beauplan est certainement fidèle à l'intention de Jerome K. Jerome, fils de pasteur, lorsqu'il écrit dans la *Petite Illustration* : « Le Christ, s'il s'était réincarné, n'aurait pas agi autrement. Après tout c'était peut-être lui. » On comprend qu'un tel postulat ait décontenancé le public parisien et qu'il puisse gêner des âmes religieuses pour qui l'Incarnation est quand même un peu autre chose qu'une série d'images d'Épinal.

Lorsqu'on ignore l'atmosphère morale des pays anglo-saxons, la manière d'agir du voyageur ne laisse pas de surprendre. Assurément il prêche la charité, et c'est bien là l'essence de la Loi nouvelle. Des cinq ou six entretiens qui forment le second acte, le plus acceptable est celui où le nouveau messie rappelle à la douairière entichée de *gentry* qu'elle ne fut jamais plus près de la vraie noblesse qu'au temps où elle allait porter secours, bien que misérable elle-même, à de plus misérables qu'elle. Mais trop souvent on est tenté de songer, en écoutant ces paroles qui devraient être évangéliques, à des conversations-types de l'Institut Pelman ou même à des leçons du professeur Coué. Il est vrai que dans *L'expérience religieuse* William James semble ne voir en Dieu qu'un remarquable professeur d'optimisme.

L'auteur oublie que Jésus prêchait d'abord l'examen de conscience et la pénitence ; son voyageur semble soucieux surtout de toucher la corde sensible de l'orgueil ou même de la vanité ; pour rendre ses interlocuteurs plus vertueux, il entend tout d'abord les persuader qu'ils ont déjà toutes les vertus : « Vous, vous vous croyez un bavard et un inutile ; mais non, vous êtes un artiste et un philantrophe, et je vous prédis une brillante carrière au music-hall. — Vous, vous vous imaginez, comme vos dupes à la Bourse, que vous n'êtes rien de plus qu'un homme d'affaires sans scrupules ; mais non, vous êtes un poète, comme

tous les Juifs, etc... » Le procédé est si constant qu'il m'a rappelé d'abord un vieux vaudeville de Labiche qui est partiellement construit sur ce thème : *La chasse aux corbeaux.*

J'avoue que le troisième acte dissipe un peu cette mauvaise impression : sous l'influence de la parole mystérieuse, les principaux personnages, au lieu de se rengorger comme font ceux de Labiche, ont pris conscience de leur indignité profonde. Mais leur transformation soudaine n'est guère moins étonnante que les procédés expéditifs du miraculeux voyageur. Dans la pension de famille, hôtesse, bonne, locataires, ils sont tous devenus d'un coup non seulement équitables, mais doux, obligeants, généreux. C'est le règne de la perfection. L'armée du Salut elle-même, dans ses grandes séances de conversions en musique, se targue rarement de succès aussi complets.

C'est à peine s'il reste, ici ou là, un trait imperceptible des anciens caractères ; la vie est devenue idyllique et même, il faut bien le dire, quelque peu ennuyeuse : il est bien temps que le rideau tombe sur ce paradis terrestre. Peut-être faut-il incriminer l'optique du théâtre, ce fameux *tarte à la crème* au nom duquel on commet tant de crimes. Les voies de Dieu sont lentes et mystérieuses. Jésus lui-même a converti peu d'hommes, et les Apôtres furent éloignés longtemps de la perfection chrétienne. Mais comment représenter sur la scène tous ces échecs partiels qui sont les signes les plus certains de l'action providentielle? Comment condenser en quarante minutes et d'une manière visible cette lente insinuation de la Grâce qui ne modifie jamais les âmes que du dedans?

Concluons que Jerome K. Jerome s'est attaqué, avec beaucoup de tact et de nobles intentions, à un sujet qui dépasse infiniment les plus beaux talents humains. Mais reconnaissons-lui le mérite d'avoir rappelé à des spectateurs qui ne vont guère au théâtre que pour se divertir la primauté de l'amour véritable.

MAURICE DE GANDILLAC.

Un peintre français du XVe siècle :
Enguerrand Charton

Heureuse époque, où les peintres ne produisaient que sur commande, où les Salons, petits ou grands, n'existaient pas ! En revanche, les artistes travaillaient en se conformant aussi rigoureusement que possible aux contrats qu'ils avaient souscrits, tout en se réservant la liberté d'employer tel ou tel moyen technique jugé par eux plus propre à exprimer le sujet de leur tableau. Enguerrand Charton nous est un exemple de cette facilité à se jouer à l'intérieur d'un cadre rigide de prescriptions théologiques et iconographiques. Nouvelle preuve que les règles n'ont jamais brimé les esprits libres, mais au contraire les ont fortifiés et épanouis. Seulement il y a un double secret, faute duquel rien ne va plus : Il faut que l'artiste ait vraiment une force d'expression qui dépasse la moyenne, et qu'il applique cette force à un objet digne d'elle.

D'Enguerrand Charton l'on ne sait pas grand'chose. Originaire de Laon, aux environs de 1420, il fit sa carrière en Avignon. C'est déjà dire la multiplicité d'influences qui put s'exercer sur lui, à une époque où les relations de pays à pays étaient au moins aussi fréquentes que de nos jours.

En 1447, il fit un rétable pour l'église Sainte-Marthe de Tarascon. En 1452, il exécute en collaboration avec le limousin Pierre Villate la célèbre *Vierge de miséricorde* donnée par le duc d'Aumale au Musée de Chantilly et dont Perdrizet a parlé en 1908 dans sa thèse sur la *Vierge au manteau.*

De 1453 à 1454, il travaille à sa grande œuvre du *Triomphe de la Vierge* qui lui avait été commandée par le

théologien Jean de Montagnac pour la Chartreuse du Val-de-Bénédiction, à Villeneuve-lès-Avignon. Parvenu désormais à une certaine notoriété, il lève boutique et engage un peintre, Jean de la Cort, qu'il loge, nourrit, et rétribue à raison de cinq florins par an. Il peint des bannières de confrérie, des rétables dont il ne reste plus que la mention dans les prix faits publiés par l'abbé Requin et l'abbé Arnaud d'Agnel. Et puis, à partir de 1462, les documents font silence sur son nom.

Fut-il heureux? Fut-il riche et honoré? Qu'importe. Libre à chacun de broder sur les maigres renseignements d'archives. Ce qui compte pour un esprit vraiment médiéval, c'est de laisser une œuvre révélatrice de l'âme qui l'a formée. Deux tableaux, c'est bien peu : pourtant s'ils venaient à disparaître, il manquerait quelque chose au patrimoine moral et artistique de l'humanité.

Le Triomphe de la Vierge d'Enguerrand Charton ! Œuvre synthétique au même titre que la *Divine Comédie* de Dante dont on l'a déjà rapprochée. Synopse de la vie à ces différents degrés de perfection.

Le rétable se divise en zones d'étendue diverse suivant l'excellence de leur nature. En bas, à gauche, c'est l'Enfer avec les supplices d'usage qui viennent des miniatures de manuscrits. A droite, c'est le Purgatoire et les Limbes où des enfants morts sans baptême ont les yeux fermés parce qu'ils ne voient pas Dieu. Au-dessus, c'est le séjour terrestre avec les deux cités de Jérusalem et de Rome symbolisant l'Ancienne et la Nouvelle Loi. La Croix de la Rédemption les sépare et unit la terre au ciel. Le ciel, c'est surtout la Trinité dans le sanctuaire de laquelle la Vierge est entrée pour recevoir sa couronne de gloire. Ce groupe merveilleux forme une sorte de rose ou de pensée dont la Croix serait la tige, et qui occupe à elle seule plus d'un quart du rétable. De chaque côté, en registres superposés, les saints et les saintes du Paradis jouissent du Triomphe de Marie et du commerce de Dieu, tandis que les Chérubins et les Séraphins sous les

ordres de saint Michel et de saint Gabriel environnent le trône de leur Souverain.

Une vie intense circule à travers la vision : Les anges accomplissent leur rôle de messagers célestes et vont porter les ordres de Dieu dans toutes les parties de son royaume. Ils marquent la correspondance qui existe entre les différentes zones et la communion des Saints de l'Église souffrante, et l'Église militante et de l'Église triomphante.

Plus de deux cents personnages palpitent sur ce panneau. De toutes tailles et de toutes conditions, depuis les damnés dans leur agitation stérile jusqu'aux bienheureux fixés dans la joie. Sur tous s'étalent longuement la robe de la Vierge triomphale qui est aussi la Vierge de Miséricorde :

> Dame des Cieux, régente terrienne,
> Emperière des infernaux palus (1).

L'éternité est commencée si l'on ose dire, mais le temps n'est pas révolu. Cela donne un caractère dramatique à la vision de Charton, au lieu que des Paradis de Fra Angelico est bannie toute préoccupation de lutte : nostalgique appel d'une paix définitive.

Combien de péripéties à énumérer ! A Rome, le Christ de Pitié apparaît à saint Grégoire dans l'église Sainte-Croix de Jérusalem. A quelques pas de là c'est Moïse qui, laissant ses brebis sous la garde d'un joueur de cornemuse, voit le buisson qui flambe et ne brûle pas de la présence divine.

Un ange délivre un pécheur des flammes du Purgatoire. Une troupe d'oiseaux angéliques enlève au ciel les âmes purifiées tandis que les mauvais esprits des airs s'efforcent de leur arracher leur butin. Au pied de la Croix un chartreux incarne la vie d'oraison et de contemplation. A Jérusalem les tombeaux vides du Christ et de sa

(1) *Ballade à Nostre-Dame*, Villon, 1461.

Mère reçoivent la visite d'un prêtre et d'un chevalier.

Et puis c'est la vie quotidienne dans les villes : La circulation des passants, les emplettes, les rixes, la prière, la vie et la mort. Sur le rétable de Charton, la mort est bien un changement d'état, un passage, non un anéantissement. O mort, où est ton aiguillon? L'homme passe désormais par où le Christ est passé. Du *Triomphe de la Vierge* se dégage la sérénité des grandes œuvres encyclopédiques du XIIIe siècle, cathédrales ou Sommes Théologiques, parce que apparaît l'ordre qui règne dans la Création, où toute chose en définitive est à sa place, ou s'y range.

Un lien invisible unit donc ces scènes qui parurent disparates à d'aucuns. Mais il y a plus : une grande harmonie dans le dessin et la composition. Rien n'est laissé au hasard et pourtant l'imprévu de l'existence s'y révèle dans maints détails.

Il serait intéressant d'étudier longuement le jeu subtil des influences. Charton mérite une monographie que nous ferons paraître, s'il plaît à Dieu. Il faut signaler dès maintenant l'équilibre de Charton qui lui permet d'utiliser pour une fin commune des traditions et des procédés très divers. Enguerrand Charton gardait de son pays d'origine, de ses parents qui avaient dû être charretiers, rouliers, sur les routes du Laonnois, le goût de l'observation de la nature, un bon sens robuste, une santé intellectuelle qui l'empêchait de croire à un univers extérieur sorti tout entier de sa pensée, mais au contraire la modelait sur le réel, tout le réel, y compris le surnaturel.

La Cour pontificale d'Avignon, au temps de Nicolas V. servait de creuset où venaient se fondre les apports divers des peintres étrangers et s'élaborer de nouvelles formules. A l'école des frères Van Eyck, Charton emprunta les anges qui jouent dans son rétable un rôle si actif, le Christ en croix, les somptueuses chapes rouges du Père et du Fils. Aux miniatures des manuscrits, les enfers, les séraphins, les petites scènes de genre qui peuplent les villes,

le souci du décor, de l'arabesque et de la symétrie. Aux sites familiers du Comtat Venaissin, les paysages du séjour terrestre. Aux ivoires français la figure de la Vierge. Enfin aux peintures du Palais des Papes et de la Chartreuse, aux fresques de Matteo de Viterbe ou de Jean Lucques de Pise, bon nombre de figures de saints ou de saintes, où d'ailleurs des portraits vigoureux le rapprochent de l'école de Moulins et de Jean Fouquet.

Mais surtout il combina avec un rare bonheur d'expression théologique les découvertes récentes en matière de perspective aérienne, qui restituent les trois dimensions de l'espace matériel, dans le séjour terrestre, avec la tradition byzantine et viennoise d'un paradis en forme d'écran où les bienheureux sont disposés en éventail et en imbrications suivant une géométrie à deux dimensions.

Voir un parti pris explicite dans cette différence de traitement de l'espace, suivant qu'il s'agit de l'espace matériel à trois dimensions, ou d'un espace spirituel et métaphysique, serait peut-être aller trop loin. Il convient cependant de signaler la force expressive de cette tradition et de cette facture.

De même, a-t-on fait suffisamment ressortir la beauté du groupe central de la Trinité couronnant la Vierge, où la richesse de sens théologique jaillit de l'arrangement même des lignes et des masses et de la disposition des figures?

De telles constatations, trop rapides à notre gré, partant trop dogmatiques, ne justifieraient-elles pas une amicale querelle à Maurice Brillant, qui s'exprimait ainsi dans *La Vie Intellectuelle* du 10 septembre 1932, à propos du Classicisme de Manet : « Dire enfin qu'il manque de philosophie, j'ai entendu prononcer de métaphysique..., c'est un éloge pour un peintre. »

Cette opinion surprend un peu sous la plume d'un écrivain par ailleurs si préoccupé du spirituel. C'est sans doute encore sous le charme de l'exposition Manet que Maurice Brillant a écrit ces lignes. Elles se font l'écho

trop complaisant de la conception implicite du naturalisme et de l'impressionnisme. Ces deux écoles tendraient à ne reconnaître dans la peinture qu'un jeu de formes et de couleurs destiné seulement à procurer une jouissance sensuelle à la vue.

Charton, sans verser dans la scolastique trop sèche du *Triomphe de saint Thomas d'Aquin* de Francesco Traini à Pise, ou de Benozzo Gozzoli au Louvre, nous donne l'exemple remarquable d'une technique très sûre d'elle-même et d'une imagination très haute, mises au service des plus grandes thèses doctrinales qui furent jamais. Sa peinture « sert », dans toute la force du terme. C'est un enseignement pour les pauvres gens et les moines, un objet de culte, un témoignage de foi et d'amour pour ce qui dépasse l'homme, ce qui l'attire et en définitive ce pour quoi il est fait.

YVES SJÖBERG.

Saint Joseph

Mlle Cécile Jéglot, spécialiste de l'iconographie mariale, publie maintenant un petit livre sur *Saint Joseph*, dans la collection l'*Art et les Saints* (1).

Les deux thèmes sont voisins, car pendant des siècles l'iconographie de saint Joseph ne se détache pas de celle de la Vierge et de l'Enfant. Mlle Jéglot explique fort bien le retard de cette dévotion : « L'Église des premiers siècles, toute à l'affermissement des grands dogmes de la foi chez les fidèles et à la lutte contre les hérétiques, vise à l'essentiel : la divinité de Jésus, la maternité virginale de Marie. » Puis l'Évangile est fort sobre sur notre saint. Puis le culte des martyrs s'établit. « Enfin nos pères, dans leur foi simple, n'avaient sans doute aucune idée d'isoler Joseph de son rôle de gardien. Ils le voyaient en acte, à sa place, et, cette vision de vie quotidienne suffisant à leur dévotion, saint Joseph devint un retardataire dans l'art et dans la piété des foules.

Cependant Mlle Jéglot discerne un courant de dévotion hors de la masse, chez les Pères et dans les ordres religieux, et le suit jusqu'à la gloire du XIXe siècle qui proclame saint Joseph patron de l'Église universelle.

Puis elle étudie les représentations de saint Joseph au cours des siècles et note — fait curieux — qu'il n'y a jamais eu de tradition iconographique pour lui. Il a toujours porté les costumes les plus divers, de même qu'on lui a donné des âges différents.

Ce choix des illustrations est très intéressant. Signalons parmi les images curieuses : les excuses de Joseph à Marie (retable de l'église d'Hoogstraeten, Flandre), la *Nativité* de Piero della Francesca, où saint Joseph, assis sur le bât de l'âne, les jambes croisées, d'un geste désinvolte, interroge les bergers (*National Gallery*), une tapisserie de Notre-Dame de

(1) Laurens.

Beaune, où Joseph, sur l'appel de l'ange, est déjà prêt à partir, suivant sa spontanéité coutumière, le saint Joseph en compagnon du Tour de France, de Verneuil (Eure), et le spirituel et charmant saint Joseph de Reims qui défie toutes les conventions et les formules.

Tel est, dans l'art, ce saint si effacé de goût qu'il n'a pu être capté par les poncifs jusqu'aujourd'hui toutefois. Belle revanche de la modestie ! Nous sommes donc très heureux de posséder cet agréable volume, où l'on regrette pourtant de ne pas trouver un rappel des très belles pages d'Hello.

GERMAINE MAILLET.

QUESTIONS COLONIALES ET MISSIONNAIRES

J. FOLLIET. *La polygamie au Cameroun et ses conséquences sociales*

Cet article, tout objectif, a comme sources les observations que les missionnaires du Cameroun ont envoyées à l'office de documentation *Ad lucem*. Il fournit ainsi au public français des renseignements concrets et vécus qui lui ouvriront un monde ignoré.

H. C. E. ZACHARIAS. *Une université catholique aux Indes.*

Elle est nécessaire.
Elle est possible.
A quelles conditions?

Z. *L'Inde et Dieu.*
Le droit hindou.
Missions allemandes.

La polygamie au Cameroun et ses conséquences sociales

Au Cameroun, la structure familiale est absolument polygamique. La coutume indigène exige que la femme ne soit libre à aucun moment de sa vie, qu'elle reste une perpétuelle mineure. Elle a toujours un propriétaire, qui a tout droit sur elle. Tant que sa dot n'est pas payée, elle appartient au père de famille ou au tuteur ; après versement de la dot, à son époux, qu'il soit monogame ou polygame.

Le mariage commence par des pourparlers entre le prétendant et les parents de la jeune fille ou fillette — sans que celle-ci, au moins généralement, soit consultée. Jeune fille ou fillette, car diverses tribus livrent en mariage leurs enfants à partir de l'âge de 5 ou 6 ans. Certaines de ces enfants, amenées sur le dos de leur époux au domicile conjugal, ne connaissent même pas le nom de leur mari.

Avant le mariage et le paiement de la dot, le prétendant « essaie » sa fiancée ; s'il est satisfait, il se déclare preneur ; sinon, la fille restera chez ses parents jusqu'à la prochaine aventure.

Depuis quelques années, le prix de la dot augmente sans cesse. C'est un danger moral, car les jeunes filles restent fiancées très longtemps, ce qui se traduit, presque toujours, par un concubinage précédant le mariage

définitif. En outre, il arrive souvent qu'un jeune homme qui commence à payer la dot de sa fiancée se voie supplanté par un prétendant plus riche. Il est vrai que certains indigènes, influencés par les coutumes européennes, proclament qu'ils donneront pour rien leur fille ou leur sœur ; mais, fréquemment, de telles déclarations restent purement verbales, et l'on se contente de baptiser « cadeaux » les sommes offertes en dot par le gendre ; à *Yaoundé*, un noir qui avait ainsi « donné » sa fille a pu acheter une automobile avec les « cadeaux » de son gendre.

Cette augmentation du montant de la dot entraîne une augmentation parallèle du nombre des mariages forcés. Après avoir touché une dot et l'avoir dépensée, le père se voit contraint de « livrer sa fille », malgré les refus qu'elle oppose, car il se trouve dans l'impossibilité de rembourser. Théoriquement, la fille peut recourir au tribunal ; pratiquement, ce recours est assez vain ; la fille ne voudra jamais accuser son père au tribunal, ce qu'elle considérerait comme un crime ; le tribunal ne pourra pas accorder de liberté à la femme sans léser le prétendant ; il conseillera de chercher un autre mari, capable de rembourser la dot — or, c'est presque impossible, vu le taux élevé.

Quelquefois le mariage se fait par échange. Au lieu d'une dot, le père ou le tuteur reçoit une autre femme. Cette pratique donne lieu à de graves inconvénients. L'une des femmes, au moins, est livrée sans consentement, puisqu'elle sert de monnaie d'échange. Le mariage ainsi conclu manque de stabilité, car si l'une des femmes périt ou tombe malade, l'autre doit quitter son époux. C'est, de plus, une école de prostitution : chaque échange étant l'occasion de cadeaux et de fêtes, les propriétaires des femmes cherchent à renouveler le plus souvent possi-

ble une opération aussi fructueuse, au détriment de la famille et de la natalité ; la race Banèn, qui pratique ce genre de mariage, diminue rapidement. Quiconque n'a pas une fille, une sœur ou une pupille à sa disposition, est incapable de se marier, ne pouvant pas offrir de femme pour l'échange.

Comme, d'après les coutumes, la femme travaille pour l'homme, plus l'homme aura de femmes, plus il sera heureux. Le nombre de femmes qu'il peut se procurer dépend et de son ambition, et de sa richesse et du nombre des filles disponibles ; il y a des polygames qui possèdent 15, 50, 100, quelquefois 500 femmes. Le polygame achète parfois des femmes à ses fils : aux petits garçons, des petites filles ; aux grands jeunes gens, des jeunes filles. Le père « essaiera » les fiancées destinées à ses enfants ; de même le frère aîné pour la fiancée de son cadet. Généralement, un polygame ne considère que deux ou trois femmes comme ses épouses proprement dites ; les autres ne sont que des servantes.

Dans le village polygamique, l'*aba*, ou case du patron, se trouve au centre. A côté, la case de l'*ékombu*, première femme épousée, qui remplit un peu le rôle de contremaîtresse, surveillant les autres femmes, préparant le repas du maître, portant ses clefs. Puis, un peu plus loin, la case de la *mkpek*, la préférée, et, s'éloignant de plus en plus selon l'ordre d'ancienneté, les cases des dernières venues.

On devine la condition de la femme : un esclavage pur et simple. Elle n'est jamais libre et n'a pas d'espoir de le devenir. Pendant la journée, les épouses travaillent, au profit de leur mari, aux plantations ou à la pêche. Un missionnaire a vu des femmes surveillées, dans leurs travaux, par des gardiens armés de chicottes. Elles ont, évidemment, le droit de se nourrir, elles et leurs enfants, du produit de leurs travaux ; en principe, les cadeaux

qu'elles reçoivent de leurs familles leur appartiennent ; mais, sûr de l'impunité, le mari enfreint bien souvent ce régime de séparation des biens. La nuit — il faut avoir le courage d'envisager ces turpitudes — la condition de la femme s'avilit encore. Il y a, dans le village polygamique, de nombreux célibataires forcés : les grands enfants, les amis, les serviteurs ; le chef leur prête les « épouses » qu'il ne considère que comme des servantes. Et puis, viennent les hôtes, les rôdeurs en quête de plaisirs... Aussi, beaucoup de femmes sont tout simplement des prostituées, tenues de rapporter au mari une certaine somme chaque semaine ou chaque mois. Le village polygamique n'est pas seulement un harem, mais un mauvais lieu. Dans certaines tribus, le nom personnel de chacun est toujours accompagné du nom de la mère ; la paternité serait trop difficile à prouver.

Ce qui n'empêche point le propriétaire des femmes de revendiquer la paternité coutumière (et donc la propriété) des enfants ; en effet, les enfants appartiennent au père comme les chevreaux au propriétaire de la chèvre. Si la mère vient à quitter son mari pour retourner chez ses parents, ou suivre un autre époux, elle doit abandonner ses enfants ; le seul avantage qu'elle retire de sa maternité, c'est de pouvoir manger un porc au mariage de sa fille. Cette propriété du père sur les enfants entraîne des conséquences étranges. De nombreux pères poussent leur fille à se prostituer afin qu'elle ait des enfants, et refusent de la marier tant qu'elle n'en a pas un ou deux, parce que, si la femme est mère ou enceinte, cela vaut un supplément de dot. Lorsque, chose fréquente, le mari est le père de ces enfants nés avant le mariage, il ne peut pas les légitimer, mais seulement les acheter au père ou tuteur de sa femme. Quand le mari meurt, sa veuve appartient à un parent de son mari qui hérite d'elle ; si

elle veut se libérer, il lui faut abandonner ses enfants à cet étranger.

Ce dernier cas nous incite à parler du sort des veuves, qui est pitoyable. Fillettes et vieilles femmes, toutes perdent leur chef et leur soutien. Après la cérémonie d'enterrement, tous les amis du défunt prétendent être dédommagés des services qu'ils lui ont rendus pendant sa vie. Un cabri donné doit être rendu, un service en nature payé au moins par un repas. Les veuves feront les frais de ces dettes posthumes. Si elles rechignent, la bastonnade les attend. De plus, elles devront se prostituer à qui les réclamera. Ensuite, les frères et les fils du défunt se partageront les veuves comme les biens meubles. Sans qu'on leur demande le moindre consentement, elles suivent l'héritier à qui elles échoient. Leurs filles subissent le même sort et peuvent être séparées de leurs mères pour appartenir à un mari différent.

Quelle différence entre cet état et l'esclavage?

Au point de vue social — outre ce ravalement de la condition féminine — la polygamie offre de très nombreux et très graves désavantages. D'abord le célibat obligatoire pour les jeunes gens trop pauvres. Voici quelques chiffres, d'après les observations d'un médecin, portant sur plusieurs villages. Dans l'un 104 hommes et 115 femmes, lesquelles appartiennent à 63 hommes; 39 hommes de 20 à 40 ans et 2 de 50 ans vivent dans le célibat obligatoire. Pour un autre village, 26 hommes possèdent 59 femmes; 25 autres hommes, de 18 à 40 ans, demeurent célibataires. Dans une autre agglomération, 238 femmes sont la propriété de 120 hommes; le chef possède 49 femmes dont il a 52 enfants; 86 hommes sont contraints au célibat. Ainsi de suite. On présume que ce célibat invite les jeunes hommes à recourir aux prostituées, voire à tomber dans les vices contre nature, comme

tombent, dans ces mêmes vices, les femmes artificiellement rassemblées par la polygamie.

Par ailleurs, la polygamie et la prostitution qui en résulte favorisent la propagation de la blennorhagie et de la syphilis. Si le mari de plusieurs femmes est contaminé, il les contaminera presque toutes et, à leur tour, elles infecteront des jeunes hommes. Si une femme est atteinte, le mari le sera aussi et répandra l'affection vénérienne. Donc, beaucoup d'enfants seront hérédo-syphilitiques, débiles et mal venus. Enfin la promiscuité des foyers nombreux permet le développement du pian, du paludisme, sans parler des épidémies et des affections cutanées.

Aussi la polygamie déçoit-elle les espoirs de certains coloniaux à courte vue, qui attendent d'elle un progrès démographique. L'expérience montre que, chez un polygame, il y a toujours plus de femmes que d'enfants ; on pourrait presque dire que plus il y a de femmes, moins il y a d'enfants. La proportion des femmes stériles ou sans enfants atteint jusqu'aux quatre-cinquièmes d'un grand harem. Tel fameux chef, avec cinq cents épouses, n'a que cent enfants ; tel autre, qui possède 250 femmes, n'a que 50 enfants. En effet, les femmes sont souvent la propriété d'hommes âgés — et la polygamie épuise vite — alors que les jeunes indigènes, riches de santé et pauvres de biens, ne peuvent procréer. Les maladies vénériennes provoquent la stérilité, la mortinatalité et la mortalité infantile. En dépit des préjugés, la monogamie est plus féconde que la polygamie.

L'intérêt de la race, la voix de la nature et les appels de l'esprit chrétien se réunissent donc pour condamner la polygamie. Le devoir de la puissance colonisatrice est de travailler à la disparition de ce fléau social.

***

Qu'a fait, jusqu'à maintenant, la France au Cameroun? Elle a homologué la coutume indigène, lui donnant ainsi force de loi. Certains fonctionnaires coloniaux vantent même la polygamie comme un idéal et agissent d'après leurs opinions. Pourtant — il faut le reconnaître — on a tenté quelques progrès. Deux arrêtés (Carde, 1922, et Marchand, 1928) fixent le consentement de la femme comme condition essentielle du mariage. C'est le principe. La pratique, hélas! n'y correspond en rien.

Un décret du 30 novembre 1926 prévoit des peines allant jusqu'à 5 ans de prison et 5000 francs d'amende dans le cas du mariage consommé de fillettes impubères. L'arrêté de 1928 fixe l'âge nubile pour les filles à 14 ans au minimum. Une circulaire du gouverneur, en date du 18 octobre 1928, rappelle les néfastes conséquences des mariages précoces, mais se borne à exprimer le désir que les fonctionnaires usent de persuasion pour les empêcher. En pratique, les missionnaires, pendant le premier semestre de 1931, signalent une douzaine de mariages de fillettes.

L'arrêté de 1922 fixait un maximum, suivant les régions, que la dot ne pouvait pas dépasser. L'arrêté de 1928 abroge cette disposition et laisse la fixation de la dot à la libre discussion des parties (1). C'est un recul. On essaie de le justifier en expliquant que l'Administration savait

(1) En 1929 cependant, l'administration avait signifié au Conseil des Notables de la région de Dechar que désormais les sommes maxima à verser pour l'achat d'une femme ne devaient pas dépasser 400 francs. (Lettre de Mgr Plissonneau à l'Agence *Fides*, le 27-7-29.) Flux et reflux de la politique coloniale!...

qu'on ne tenait pas compte de l'arrêté de 1922. La raison n'est guère valable.

Une lettre du 9 juin 1931, adressée à un missionnaire par un administrateur, prétend que l'administration veille à l'amélioration du sort des femmes, en acceptant le « divorce » des polygames qui se convertissent au christianisme. Cet administrateur oublie que, lui-même, dans une réunion de chefs, conseillait, en 1929, aux catholiques de prendre plusieurs femmes comme les païens. « Ainsi, disaient-ils, vous pourrez, par le travail de ces femmes, satisfaire plus vite aux ordres de l'administration. » Est-ce là se préoccuper de la condition malheureuse de la femme?

D'autre part, quelques fonctionnaires indignes utilisent la polygamie pour se procurer des concubines ou pour en fournir à leurs boys indigènes.

Pour les veuves, un très large progrès a été réalisé. La veuve qui est restée quinze ans mariée est libre. Celle qui compte dix ans de mariage peut se libérer en remboursant la moitié de la dot versée pour elle. Les autres veuves doivent, pour s'affranchir, rembourser la totalité de leur dot. Toute veuve qui ne reprend pas ainsi sa liberté est censée devenir l'épouse de l'héritier de son mari; elle ne pourra le quitter que par un divorce régulier. Ces dispositions paraissent humaines; de fait, elles sont à peu près inapplicables. Si la veuve a plus de quinze ans de mariage, qui lui fera connaître la loi? Souvent, elle ignorera même la durée exacte de son mariage, les Noirs ne sachant guère compter au-delà de deux ou trois ans. Si elle connaît son droit et le revendique, l'héritier déploiera toute l'opposition possible. Qu'elle aille devant le tribunal, ou bien elle s'adressera au tribunal indigène de conciliation, et le juge, sous un prétexte quelconque, la restituera à l'héritier; ou bien elle s'adressera au tribunal européen, mais il lui faudra payer d'avance quatre-vingt-

dix francs pour les frais ; où les trouvera-t-elle ? Si la veuve doit rembourser la dot, l'affaire s'embrouille encore davantage et la libération devient presque impossible. D'ailleurs, au bout d'un certain délai la prescription joue et l'on considère la veuve comme l'épouse légitime de l'héritier.

Le mariage chrétien pose des problèmes particuliers. A Douala, Edéa, Yaoundé et dans les environs, la population du Cameroun compte un grand nombre de chrétiens, catholiques ou protestants, à ce point qu'en beaucoup d'endroits l'élément païen est devenu minorité. Le christianisme progresse chaque jour. Cependant, la législation ne reconnaît que le mariage fétichiste et le mariage musulman. Cette omission légale est blessante pour les chrétiens. Tandis qu'un Musulman converti est jugé d'après sa nouvelle croyance, on oblige ceux qui ont abjuré le fétichisme à suivre les coutumes fétichistes. Un non-musulman ne peut épouser validement une musulmane ; qu'un païen achète une chrétienne, personne n'y trouvera à redire. La conversion au christianisme oblige le polygame à se séparer de ses épouses, la femme du polygame à quitter son mari. La législation a-t-elle prévu ces cas ? L'arrêté Carde n'envisage pas le divorce pour motif de conversion. Mais le 6 novembre 1923, le gouverneur Marchand écrivait au chef de circonscription d'Edéa une lettre remarquable dont nous extrayons le passage suivant : « Si le mari polygame se fait chrétien et devient monogame, il lui est loisible de répudier ses autres femmes (autres que la première). Mais, dans ce cas, celles-ci ne doivent être astreintes à aucun autre remboursement que la moitié ou le tout de la dot versée par le mari. Elles deviennent libres de contracter un nouveau mariage, et il est juste de les y inciter par l'appât de la demi-dot que versera le nouvel époux. Au cas où la femme répudiée

par le mari chrétien ne se remarierait pas, elle ne devrait aucun versement... Lorsque la femme fétichiste d'un polygame veut devenir chrétienne, elle peut divorcer, sous réserve du paiement préalable de l'intégralité de la dot versée pour elle. » A la suite de cette lettre, la jurisprudence de beaucoup de tribunaux admit comme cause de divorce le changement de religion. Nombre de femmes purent ainsi se libérer, et le mari païen, restant en possession de la dot, acceptait volontiers cet état de choses. Depuis, faisant machine en arrière, on est revenu au texte de l'arrêté Carde. C'est regrettable.

On comprend qu'un missionnaire ait pu écrire : « On dirait que l'Administration a pris à cœur de protéger la polygamie contre le christianisme. » Et un autre missionnaire signale ce fait douloureux : « En ce moment, j'ai devant ma porte une fillette de 10 à 12 ans portant les traces de coups que son nouvel époux lui a administrés parce qu'elle voulait se sauver : c'est une petite chrétienne qui refuse ce concubinage précoce. Que faire? La loi est contre elle. »

Pourtant, depuis quelques mois, il semble qu'on évolue vers le mieux. Le gouverneur, M. Bonnecarrère, paraît favorablement disposé. Au moment où il entreprend une codification générale des coutumes du Cameroun (1), peut-on espérer qu'il saura, parmi les coutumes, choisir les plus humaines, les plus miséricordieuses pour la femme, les plus propices à la famille stable et organisée, pour leur conférer force de loi? qu'il aura l'énergie de satisfaire les revendications des femmes chrétiennes?

En attendant, les missionnaires travaillent. L'Institut des Sœurs Missionnaires du Saint-Esprit fonde des *Éco-*

(1) Cf. *Dépêche coloniale* du 11-1-33, article de M. Daniel Legrand.

les de fiancées catholiques (1). Les jeunes indigènes qui, moyennant une dot, ont pu se procurer des fiancées, les placent dans l'une de ces écoles où on les prépare au baptême et à leur rôle de mère de famille. Chaque centre de mission réunit ainsi deux ou trois cents jeunes femmes.

La défense de la morale chrétienne, du mariage chrétien et de la dignité féminine a même suscité un martyr, le Père Henri de Maupou, des Pères du Saint-Esprit, qui, en protégeant la liberté d'une jeune catéchumène, reçut d'un Noir polygame un coup de lance mortel (2). L'assassin, depuis, s'est converti. Puisse cette conversion être le symbole de la conversion du monde fétichiste et polygame à la sainteté du mariage chrétien — grâce aux souffrances réparatrices des missionnaires, des prêtres indigènes et de leurs ouailles !

JOSEPH FOLLIET.

(1) Au Congo belge, l'œuvre des fiancées de Kongolo, fondée par les Filles de la Croix de Liége, donne aussi d'excellents résultats.

(2) Voir l'intéressante brochure de Mgr A. Le Roy : *Un martyr de la morale chrétienne.*

Une Université catholique aux Indes

A l'heure actuelle, il y a aux Indes 18 universités reconnues officiellement. Sept sont du type allemand (Aligarh, Benares, Dacca, Lucknow, Rangoon, Osmania et Annamalai) : aux termes de leur constitution l'université assure à la fois la charge des études et celle des examens. Les onze autres sont du type anglais : elles se bornent à constituer l'autorité qui examine et confère les grades ; l'enseignement est laissé à des organisations distinctes dénommées « colleges » qui sont « affiliés », en nombre illimité, à une université. Le tableau suivant donne la liste de ces universités du type anglais, avec le nombre des *Colleges* qui sont affiliés à chacune d'elles :

Allahabad	avec	13	*Colleges*,	dont	4	protestants			
Agra	—	4	—	—	1	—			
Andhra	—	19	—	—	1	—			
Bombay	—	26	—	—	1	—	et	1	catholique
Calcutta	—	50	—	—	5	—	—	4	—
Delhi	—	7	—	—	1	—			
Madras	—	54	—	—	13	—	—	11	—
Mysore	—	5	—						
Nagpur	—	7	—	—	1	—			
Patna	—	15	—	—	1	—			
Punjab	—	36	—	—	3	—			

plus 11 Universités ; 236 Collèges, dont 31 protest. et 16 cathol.
et 7 Universités « unitaires » ;

soit 18 Universités.

***

Les 16 « Colleges » catholiques affiliés aux universités de Bombay, Calcuta ou Madras, se répartissent comme suit (1):

Affiliés à Bombay : St-Xavier's College, Bombay.
— à Calcutta : St-Xavier's College, Calcutta.
(+) Loreto House, Calcutta.
St-Edmund's College, Shillong.
St-Joseph's High School, Calcutta.
— à Madras : St-Berchman's College, Changanacherry.
(+) St-Teresa's College, Ernaculam.
St-Joseph's College, Bangalore.
(+) Sacred Heart College, Bangalore.
St-Aloysius' College, Bangalore.
(+) St-Agnes' College, Bangalore.
St-Joseph's College, Trichinopoly.
(+) Holy Cross College, Trichinopoly.
St-Thomas' College, Trichur.
Loyola College, Madras.
St-Xavier's College, Palamcottah.

En outre 8 *Colleges* sont affiliés à l'Université de Londres :

St-Peter's College, Agra.
St-Joseph's College, Allahabad.
St-Joseph's College for Europeans, Bangalore.
St-George's College, Barlowganj.
St-Joseph's College, Hyderabad.
St-Joseph's College, Naini Tal.
(+) St-Joseph's College, Panchgani.

Soit donc un total de 23 Facultés catholiques. Ajoutons qu'à Ceylan nous avons encore 8 *Colleges* (affiliés à Cambridge) ; mais pour ne pas compliquer ce mémoire, je n'en parlerai pas ici. Il y a un 9e *College*, le *Papal College* à Kandy, pour les Hautes études de Théologie.

(1) (+) Les *Colleges* précédés de ce signe sont réservés aux femmes.

*
* *

Les *colleges* catholiques donnent le même enseignement que les *colleges* non-catholiques. Ils doivent suivre le programme des études adopté par l'université à laquelle ils sont affiliés, et se servir des livres d'étude recommandés par elle. Comme tout l'enseignement aux Indes s'inspire, inconsciemment ou consciemment, d'idées protestantes, — il résulte que les étudiants de nos propres *colleges* ne peuvent apprendre la Vérité, par exemple, en histoire et en philosophie, que par parenthèses, — c'est-à-dire par les commentaires oraux des professeurs catholiques autour des sujets que les livres d'étude traitent de façon inexacte. Il est évident que les étudiants ne prêtent pas une grande attention à ces « a parté » de leurs éducateurs, et préfèrent concentrer leur attention sur les manuels officiels; c'est d'ailleurs sur ceux-ci, et non sur les opinions privées de leurs professeurs, que porteront éventuellement leurs examens. Cette position défavorable est assez pénible en ce qui regarde l'histoire; elle est tellement intolérable pour la philosophie qu'aucun de nos *colleges* catholiques des Indes ne l'enseigne.

L'instruction religieuse directe, cela va sans dire, ne peut se faire dans nos *colleges*. Les subsides de l'État, — qu'ils reçoivent comme les autres *colleges* — ne sont accordés qu'à la condition expresse d'une « neutralité absolue en matière de religion », condition à laquelle les parents de nos élèves non-catholiques, qui forment la grande majorité, attachent la plus grande importance.

Dans chacun de nos *colleges* se trouve donc un internat qui réunit les élèves catholiques, et où leur vie et leur éducation chrétienne trouvent toutes les conditions nécessaires. Plusieurs *colleges* ont également un internat

pour élèves non-catholiques, mais là aussi le principe de la neutralité est rigidement maintenu.

Beaucoup de parents non-catholiques préfèrent envoyer leurs enfants dans nos *colleges*, à cause de l'atmosphère de discipline et de dévouement dont on les y entoure, et parce qu'ils se rendent compte que, dans un pareil milieu, leurs fils ne reçoivent pas seulement le meilleur enseignement possible, mais aussi une formation de caractère qu'on ne donne pas ailleurs.

***

Actuellement, le système universitaire catholique aux Indes n'a donc pas été inutile, quoiqu'il ne vise pas immédiatement l'évangélisation de ceux qu'il atteint. Grâce à lui, d'immenses préjugés contre le catholicisme ont été dissipés, et une attitude d'amitié a pris leur place dans les milieux les plus importants, les milieux intellectuels. A l'heure présente, ces milieux comptent dans toutes les positions libérales des milliers de représentants sortis de nos écoles dont ils gardent un souvenir affectueux et reconnaissant. La vie ascétique des Pères et des Frères de nos Congrégations enseignantes constitue un appel profond pour l'Hindou, lequel y reconnaît son propre idéal de « guru » (« maître »), qui n'enseigne pas pour en tirer profit, mais exerce sa vocation divine de sacrifice, comme « Brahmane ».

D'autre part, nos *colleges*, en se conformant minutieusement au système officiel, ont démontré qu'ils sont tout à fait capables d'en tirer des résultats aussi bons, et même meilleurs, que les *colleges* d'État, des Protestants, des Hindous, des Musulmans. C'est un fait acquis, de grande valeur pour le cas où les catholiques demanderaient un changement : jamais personne ne pourrait dire

que la demande s'inspire d'une incapacité d'atteindre le niveau officiel. On nous connait assez maintenant pour savoir que, si nous désirons changer ce système, ce n'est pas que nous voulions abaisser le niveau des études universitaires, mais parce que nous sommes convaincus que, dans des conditions nouvelles, notre apport pourrait être encore plus précieux à l'Inde qu'il ne l'est actuellement.

***

En effet, il doit être manifeste pour tout catholique que nos institutions actuelles liées à un programme d'études non-catholique, et souvent même anti-catholique, ne peuvent donner tous les résultats qu'on pourrait en attendre, si elles étaient libres de déterminer leur propre programme d'études.

L'une des branches les plus importantes dans la formation du futur citoyen, c'est notre philosophie thomiste et les sciences politiques et économiques qui s'y appuient. Qu'un continent comme l'Inde soit livré au monopole de théories libérales et socialistes, et qu'aucun des 23 *colleges* catholiques qui s'y trouvent ne soit libre d'enseigner la vérité sur des questions de suprême importance pour l'avenir de la vie publique — c'est là une position dont on ne saurait s'exagérer le danger. Il en est de même quant aux sciences historiques qui, nous l'avons déjà dit, sont présentées sous un biais nettement anti-catholique. En sciences naturelles aussi, une université vraiment catholique, se distinguant par l'éminence de ses professeurs, pourrait seule tenir tête à l'enseignement athée qui s'affiche actuellement aux Indes, et qui est anti-religieux à un degré effrayant. L'Hindouisme, l'Islam, le Protestantisme, sont incapables d'élever une digue durable contre les for-

ces de négation et de désarroi qui s'emparent de plus en plus de la jeunesse indienne : seul le Catholicisme peut le faire et grouper autour de lui tous les éléments religieux, plus en plus terrifiés par la course qui entraîne la jeunesse à l'anarchie matérielle et spirituelle.

Mais le Catholicisme lui-même ne peut remplir cette fonction sans la création d'une Université, dont l'œuvre intellectuelle et scientifique devrait — et pourrait — dépasser tout ce que les Indes possèdent déjà en ce genre. Un tel résultat est parfaitement accessible ; d'abord parce que les forces intellectuelles nécessaires existent déjà ; pour se déployer, elles attendent la véritable liberté d'enseignement que leur assurerait la création d'un organisme universitaire qui multiplierait leur force en les intégrant dans un tout unique embrassant toute l'Inde ; ensuite, parce qu'une Université Catholique de l'Inde pourrait utilement organiser avec les autres universités catholiques du monde un échange de relations, même un échange de professeurs, et constituerait une force d'attrait qu'aucun collège isolé ne possédera jamais.

*
* *

La question se pose donc : Une Université catholique de l'Inde peut-elle être établie ? Si oui, comment ?

Au préalable, je voudrais insister sur ce fait qu'en parlant de cette université, je n'envisage aucunement une université « unitaire », du modèle allemand ; c'est-à-dire liée à une seule localité et donnant l'enseignement en même temps que conférant les grades. Cette idée a fort souvent été attaquée ; elle est démolie ; et je suis complètement d'accord pour la déclarer irréalisable aux Indes. N'en parlons donc plus.

*
* *

Ce qui serait réalisable, ce serait une université du type anglais, comme le sont la grande majorité des universités des Indes, le type « affiliant », qui aurait l'avantage de laisser nos *colleges* où ils se trouvent, mais les réunirait en un vaste ensemble, sous l'autorité d'examinateurs qui conféreraient les grades aux étudiants de nos *colleges* et fixeraient le programme des études.

Les représentants de cette autorité centrale seraient évidemment des professeurs classés dans nos *colleges* ; déjà un grand nombre de ceux qui remplissent cette charge dans les universités d'État ont été choisis parmi eux. Les frais requis pour mettre sur pied notre université catholique seraient donc minimes : un appartement dans une localité centrale (1), et un Secrétariat ; c'est tout. On ne toucherait ni aux *colleges*, ni à leur autonomie : ils n'auraient qu'à se détacher de leur université actuelle, et à s'affilier à l'université catholiqne.

Les délégués des *colleges*, constitués en « Université », décideraient du programme d'études, qui serait vraiment catholique, et de tous les autres détails de leur collaboration dans une seule corporation universitaire qui leur serait propre, sans ingérence étrangère.

La formation d'une université catholique de l'Inde serait donc d'une extrême facilité. La question importante est de savoir quelle serait la réaction produite sur les parents de nos élèves, par la nouvelle orientation donnée

(1) Bangalore, résidence du Délégué apostolique, me semble tout indiqué comme siège social de notre université. Peut-être les facultés à créer encore (voir plus loin) pourraient-elles se fixer aussi en cet endroit central et salubre, où se trouve déjà une population catholique considérable.

à nos *colleges*. *Ceteris paribus*, je ne crois pas que le changement soit mal vu par personne. Un jeune homme entre au *college* pour obtenir un B.A. (Bacheliers ès Arts), parce que ce grade lui ouvre les portes de beaucoup d'emplois gouvernementaux et autres. L'affiliation universitaire du *college* est la moindre de ses préoccupations : l'important, c'est la valeur commerciale du brevet à gagner. Pourvu donc que les grades octroyés par l'université catholique aient au moins la même valeur que ceux des autres universités indiennes, le nombre des élèves non-catholiques fréquentant nos collèges n'en sera pas diminué.

Nos grades auront-ils la même valeur, je ne dis pas intrinsèque, mais commerciale ?

La réponse à cette question dépend entièrement du gouvernement. S'il accepte nos grades comme équivalents de ceux délivrés par les autres universités, toute difficulté est résolue, et l'université catholique n'aura rien à craindre. Si nous essuyons un refus, le projet tombe entièrement, à mon avis.

*
* *

Ce sera donc une question essentielle d'entrer en relations, à ce sujet, avec le gouvernement de l'Inde. Évidemment, jusqu'à présent, cela n'a jamais été fait ; c'est qu'un évêque seul, un *college* seul ne peuvent pas agir. Cette initiative doit être prise par quelqu'un qui puisse, comme le délégué apostolique, parler au nom de l'Église des Indes tout entière. Mais, dans ce cas, en engageant des négociations sérieuses, il n'y a pas de raison pour qu'on n'aboutisse pas.

Le Gouvernement des Indes a déjà reconnu des universités confessionnelles. Celle de Bénarès est hindoue ; celles

d'Aligarh et d'Osmania sont musulmanes. Celles-ci ont des facultés de « Théologie », soit hindoue, soit musulmane; mais, bien entendu, toutes les autres études aussi s'inspirent respectivement de l'hindouisme ou de l'Islam. Le principe a donc été concédé déjà par le gouvernement, et celui-ci ne pourrait nous refuser ce qu'il concède aux autres, sans porter atteinte à sa fameuse « neutralité » religieuse.

Ce sera une affaire de garanties et d'accommodements mutuels : mais, on le voit, il n'y a pas *a priori* de raison pour que les négociations avec le gouvernement ne réussissent pas, et ne se réalise pas la condition indispensable à la fondation de l'université : l'acceptation par le gouvernement de nos grades aux mêmes titres que ceux conférés déjà aux Indes.

***

Une université catholique aux Indes pourrait donc se constituer et commencer à fonctionner, du moment qu'un accord avec le gouvernement interviendrait. Ce n'est pas dire pourtant que l'université serait tout de suite complètement constituée ou pourrait immédiatement remplir tout le rôle que nous lui souhaitons et que le monde chrétien pourrait attendre d'elle.

En effet, s'il y a 23 *Colleges* catholiques actuellement existants, la plupart ne sont que des « Arts Colleges », ou Facultés des Lettres. Si l'on y ajoute même le « Papal College » de Kandy qui confère les grades pontificaux de doctorat en Théologie et Droit canon, notre université n'inclurait donc, au début, que les facultés de Théologie et des Lettres. C'est déjà beaucoup et l'on peut fort bien commencer ainsi. L'université catholique de Salzbourg, par exemple, n'a que les deux Facultés de théologie et

de Philosophie. Il ne faudrait pas toutefois s'immobiliser là. Pour un catholique, le but d'une « université » est de « comprendre l'univers » : il faudrait donc ajouter éventuellement les autres facultés, le Droit, les Sciences, la Médecine. Non pas que nous éprouvions le désir du libéralisme, qui, dans la notion d'université, veut embrasser l'ensemble complet des connaissances techniques, mais pour constituer une véritable université qui puisse remplir complètement sa fonction, il faut certainement envisager de suppléer au plus tôt aux lacunes du début.

La Faculté de Droit coûterait le moins de frais et il ne serait pas difficile de l'érriger. L'enseignement du droit naturel, du droit international. du droit canon et de la philosophie du droit serait tout indiqué, et suppléerait à ce qui n'existe pas encore aux Indes, sans oublier la formation technique requise pour le grade légale de L.L.B. (Bachelier en Droit).

Pour les Sciences Naturelles, nous avons déjà dans certains de nos *colleges* des « départements de science » assez méritoires : il faudrait les amplifier et les étendre ; chose coûteuse, sans doute, car l'équipement de laboratoires bien montés demande toujours beaucoup d'argent. Soulignons qu'il faudrait, en matière de sciences, non seulement arriver au niveau de nos adversaires agnostiques, mais bien plus haut. Le monde catholique trouverait peut-être ici une cause qui mériterait ses aumônes.

Cet espoir ne pourrait tarder à se réaliser une fois qu'on aurait compris l'importance et la grandeur du projet. La même générosité devrait être sollicitée en faveur de la Faculté de Médecine, la plus coûteuse à installer. La chose est amorcée par l'hôpital catholique de Bangalore : ce n'est qu'un commencement, et, hélas ! les forces financières de l'Inde Catholique ne pourraient suffire pour mener à terme l'ensemble de ce projet.

*
* *

Si le monde catholique peut s'émouvoir à la pensée de créer aisément, grâce aux instituts existants, — une université catholique aux Indes, et d'en développer progressivement les services, les moyens financiers ne feront pas défaut.

Il s'agit de montrer à l'intelligence indienne la valeur de la pensée catholique, son étendue, sa fécondité, sa beauté. Le catholicisme est encore bien ignoré aux Indes. Il y est considéré comme une « foi du charbonnier », le propre d'une secte obscurantiste et méprisable. Seule une université catholique indienne peut changer pareil état d'esprit.

Et si ce plan rentre dans les vues de la Providence, il y a lieu d'espérer que son exécution permettra de conduire vers Celui qui est la Vérité substantielle non seulement quelques membres individuels de la classe dirigeante du continent indien (seul résultat possible des méthodes actuelles), mais l'Inde elle-même, et de pouvoir baptiser son génie, sa civilisation et jusqu'à son indianité.

H. C. E. Zacharias.

NOTES ET RÉFLEXIONS

L'Inde et Dieu [1]

Ce petit volume représente les impressions et les conclusions d'un voyage d'études missiologiques que le R. P. Ohm a fait à Ceylan et aux Indes en 1930 : ou plutôt d'un voyage qu'il a commencé, sans pouvoir l'achever. Car malheureusement, après avoir parcouru Ceylan, le pays tamoul, le Bengale et Bihar, il est tombé gravement malade et a failli mourir à Benares. Le célèbre missiologue de la Congrégation bénédictine de Sainte-Odile n'a pu visiter ni l'Inde septentrionale (Benares, Agra, Delhi, le Pandjab), ni l'Inde occidentale (Bombay, Goa, Poona, Mangalore, le Malabar), ni l'Inde centrale (le Radjpoutana, Nagpur, Hyderabad, Mysore). On le regrette d'autant plus vivement, que le livre qu'il vient de publier est rempli d'informations précieuses, de jugements sains et perspicaces ; on déplore de ne pas avoir un guide aussi lumineux pour l'Inde entière.

Pourtant c'est un des meilleurs livres sur l'Inde contemporaine, écrit du point de vue missionnaire. Dom Thomas a vraiment su s'informer : surtout parce qu'il est venu pour apprendre et non pour enseigner; mais aussi, parce qu'il comprend avec une sympathie profonde les tendances modernes qui agitent les peuples des pays de mission. C'est un livre à lire et à relire; mais, à cause de notre estime même, l'auteur nous permettra de faire quelques observations sur trois points, qu'il nous semble n'avoir pas tout à fait saisis.

Le premier concerne l'iconographie hindouiste, et surtout

(1) Thomas Ohm, O.S.B., *Indien und Gott*. Salzburg, A. Pustet, 1931, 276 pp.

dravidienne. Pour l'auteur, les images et les statues qu'érige et vénère la piété hindouiste sont affreuses, d'une laideur répugnante et d'un grotesque morbide. C'est le jugement général des Européens, qui s'inspirent de l'art grec, lequel vise la beauté naturelle. Mais l'art hindou n'existe que pour exprimer des idées surnaturelles : afin de signifier l'omnipotence, on donne à Dieu six bras, etc. On objectera que ce n'est pas une raison pour adorer des mascarons! En effet : mais là aussi il y a une raison artistique : — dans ce que l'allemand appelle *das Fratzenhafte* (« le grimacier »), dans ces grimaces de caricatures grotesques, le sculpteur hindouiste cherche à exprimer cette vérité que Dieu est « tout autre » que l'homme, *valde alius*, comme le dit saint Augustin. C'est le complément de cette autre vérité, que l'homme est fait à l'image de Dieu; vérité qui nous fait aimer Dieu, comme l'autre nous fait le craindre. L'Hindou connaît très bien l'attraction divine : c'est surtout autour de Krishna que s'exprime cet élan amoureux vers Dieu. Mais il connaît aussi — et dans la tradition dravidienne, surtout — la terreur de Dieu : qui transcende tellement l'homme, et devant lequel l'homme, éprouvant sa petitesse et son indignité, se blottit, horrifié, stupéfié, comme écrasé par la majesté divine. Les sculptures de Srirangam, cette Kali du Bengale, vous horrifient? Mais voilà justement le sentiment que l'artiste a voulu évoquer! Seulement, n'oubliez pas que chez un dévot ce sentiment d'horreur implique l'adoration du « Valde Alius », tandis que chez le non-hindou il ne produit que de la répugnance physique et un malaise psychique. Mais que celui-ci se rappelle que *timor Dei initium sapientiae*, et qu'il s'efforce de comprendre...

Le deuxième point est le polythéisme hindou, que le P. Ohm ne parvient pas à comprendre. Encore une fois, il est en bonne compagnie : rares sont les Européens qui se sont rendu compte du fait — si surprenant pour un Chrétien — que pour un Hindouiste, même dirais-je pour tout polythéiste, il n'y a aucune contradiction entre monothéisme et polythéisme. Dans la psychologie d'un Hindou, le fait que

Dieu est Un est accepté comme suprême : en même temps, elle sent, en Dieu, une telle richesse, qu'elle essaie de l'exprimer par les 333 millions de « dieux » que son imagination religieuse a créés. Si l'Hindou se sent surtout travaillé par la crainte de Dieu, c'est à Shiva qu'il vouera ses dévotions ; si c'est par amour de Dieu, ce sera plutôt à Vishnou. S'il veut adorer Dieu qui se manifeste dans l'ordre moral de la société humaine, ce sera à Rama qu'il chantera ses louanges ; si dans les occupations de la vie journalière il désire se mettre sous la protection de la sagesse divine, c'est à Ganesh qu'il s'adressera. Dire que par ces rites divins il nie l'unicité de Dieu, c'est se méprendre totalement.

Le troisième point vise la conversion. Comme l'auteur le dit, les obstacles qui se posent devant un Hindou pour son adhésion au catholicisme mériteraient une monographie. Lui-même, il les énumère et les discute avec beaucoup de sympathie et de compréhension. La seule suggestion que nous aurions à faire serait qu'il distinguât plus nettement entre les motifs conscients et les motifs inconscients qui décident un chercheur hindou à se ranger pour ou contre le Catholicisme. La psychologie de l'inconscient a été si étudiée en Europe, depuis une génération, et a abouti à tant de découvertes heureuses (nous faisons abstration des erreurs qu'elle a entraînées en même temps !), qu'on est un peu étonné de voir combien elle semble négligée, ignorée même en matière missionnaire.

Dom Thomas Ohm, en tout cas, nous a montré une fois de plus, dans ce dernier ouvrage, qu'il est sur la bonne piste et combien la Missiologie, dont il est un des travailleurs les plus sûrs, peut encore espérer de lui.

H. C. E. Zacharias.

Le Droit Hindou

Aux Indes tout le monde a son statut, et donc son droit, personnel : le droit concernant l'héritage, le mariage, etc., est un droit musulman dans le cas d'un musulman, un droit hindou dans celui d'un hindou, le droit canon dans celui d'un catholique. Le livre que nous analysons (1) est un traité des mieux venus sur le droit hindou. Il a pour auteur le recteur de la faculté de droit de Poona, un juriste hindou de renom : et le fait même que cet ouvrage a eu quatre éditions successives prouve bien sa popularité.

Ce volume n'a pas seulement d'intérêt pour ceux qui se préparent ou qui exercent au barreau indien. Tout sociologue y trouvera une grande richesse de faits d'un intérêt prenant, et un catholique, surtout, sera frappé de voir combien le « droit naturel » est à la base de ce droit hindou, qui ainsi est beaucoup plus proche du droit chrétien que le droit libéral octroyé par l'individualisme moderne aux peuples d'Occident. « La société hindoue », nous dit le professeur Gharpuré, « a commencé par la famille et non par l'individu comme unité. Ce n'est que par le contact avec les nations occidentales que l'individu l'a emporté sur la famille et l'a supprimé » (p. 476). Jugement sévère, mais combien mérité !

Signalons aussi les pages traitant du mariage, qui est indissoluble, comme on le sait — le divorce n'existe donc pas en droit hindou ! — et sur la limitation de l'usure, par la coutume dite *damdupat*, qui stipule que lorsqu'une somme égale au capital prêté a été payée comme intérêt, toute obligation de payer d'autres intérêts tombe entièrement. Comme on le voit, le droit hindou n'est pas dépourvu d'enseignements, même pour ceux qui ne spécialisent pas dans la jurisprudence.

Z.

(1) J. R. Gharpuré, *Hindu Law*, 4e edition. Bombay, 1931. 561 pp.

Missions Allemandes (1)

Ce beau volume, somptueusement illustré, donne un aperçu historique de l'activité missionnaire des religieux allemands, classée selon les ordres et les congrégations qui y participent — vingt-quatre en tout. *Sub voce « Benedictins »* par exemple, après une colonne sur saint Benoît et l'ancienne action missionnaire des Bénédictins, la Congrégation de Sainte-Odile occupe quatre pages — sa fondation en 1884, son histoire, ses missions actuelles en Corée, en Afrique du Sud et au Tanganyika. Comme illustrations, on donne le magnifique buste de saint Benoît de W. Blaser, le portrait du fondateur (P. André Amrhein), les vues des trois abbayes en Allemagne, et quatre petites vues des Missions.

Chaque catégorie est traitée pareillement : on retire donc de cet ouvrage une connaissance complète de toutes les missions allemandes du monde — exception faite des religieuses, qu'on ne mentionne pas dans ce volume. Fait curieux à constater : sur 6224 Pères missionnaires, 3224 se trouvent en Allemagne, et, sur 7086 frères convers, 4862 !

Z.

(1) Ansgar Sinnigen, O. P., *Geschichtliche Dasstellung der in der S. V. zusammengeschlossenen Orden und Kongregationen*, 1932, Düsseldorf, Rhenania Verlag, 189 pp.

TABLE

Questions religieuses

CHRISTIANUS . . . . . Le Concordat allemand . . 530

★★★ La leçon des faits. 533

L.-J. LEBRET, O. P. L'Action Catholique Maritime 552

DOCUMENTS

Concordat entre le Saint-Siège et le Reich allemand 574

Questions politiques et sociales

CIVIS. . . . . Nationalisme économique et internationalisme. . . . 588

A. MARC. . . . . La crise agraire 591

NOTES ET RÉFLEXIONS

1914-1933, par A. MONTABERT 615

La dictature portugaise, par J. DURIAU. . . 624

Les Assyriens, l'Irak et le problème des minorités, par X. 631

La Semaine sociale de Reims, par P. BOISSELOT, O. P. 638

Les Lettres et les Arts

P. R. . . . . Desvallières au Saulchoir (8-11 mars). 644

NOTES ET RÉFLEXIONS

A propos de deux pièces « religieuses », par M. de Gandillac. 660
Un peintre français du XVe siècle : Enguerrand Charton, par Y. Sjöberg 667
Saint Joseph, par G. Maillet 673

Questions coloniales et missionnaires

J. Folliet . . . . . La polygamie au Cameroun et ses conséquences sociales . 676
H. C. E. Zacharias. Une université catholique aux Indes 687

NOTES ET RÉFLEXIONS

L'Inde et Dieu 698
Le droit hindou 701
Missions allemandes, par Z. 702

Le Gérant : E. Aubin. Imp. E. Aubin et Fils. — Ligugé (Vienne).

La Vie Intellectuelle

5e ANNÉE. — OCTOBRE 1932 A SEPTEMBRE 1933

Tomes XVII à XXIII

TABLES

I. — Table des articles

suivant l'ordre alphabétique des noms d'auteurs

ANONYMES.

Les Assyriens, l'Irak et le problème des minorités ..... XXIII, 631-637

Les catholiques dans la vie publique.... XVII, 10-31, 181-208

Crise religieuse et crise sociale.. XIX, 182-212, 357-381

Les forces de paix en Allemagne..... XX, 120-122

Grec ou chrétien..... XIX, 242-245

Un incident universitaire au Japon..... XXI, 272

Journal catholique ?..... XXI, 181-201, 373-396

La leçon des faits..... XXIII, 533-551

Le nouveau siège de l'Université catholique de Milan..... XIX, 33-35

Le plan d'éducation révolutionnaire en Russie soviétique..... XVII, 292

Questionnaire pour servir à une enquête sur les méthodes et les résultats de l'enseignement religieux..... XVIII, 46-50

Réponse à l'enquête sur l'enseignement religieux ..... XX, 345-350

ALEXEIEV (N. N.). — *Le Marxisme est-il une religion ?* ..... XXIII, 231-250

ALLO (E.-B.). — *Insuffisance de l'idéal grec*.. XX, 9-24

La pensée de l'Inde..... XVIII, 402-405

ANCELET-HUSTACHE (J.). — *Tribunal pour enfants* ..... XIX, 142-153

ARCHAMBAULT (P.). — *Le sentiment national chez les jeunes : en France* ..... XVIII, 280-301

ARON (M.). — Un essai d'éducation nationale (1792-1802) ..... XVIII, 88-98

ATHAYDE (T. de). — *Limites de l'eugénique* .. XVII, 392-411

AVIAT (P.). — A propos du problème indien au Mexique ..... XIX, 310-314
La persécution au Mexique ... XXI, 42-45

AVRIL (A.-M.). — Le centenaire du Mouvement d'Oxford ..... XXIII, 388-401

B. (P.). — Action catholique ..... XX, 205
L'Action catholique ..... XXI, 202-203
Camaraderie et amitié ..... XX, 338
Ce que la guerre a coûté à la France ..... XX, 437-438
Écoles libres ..... XX, 337
L'Église catholique et la lutte des classes ..... XVIII, 35-37
Littérature d'enfants ..... XX, 298-299
En marge de l'Action catholique. XXIII, 194-196
En plein paganisme ..... XXII, 91-92
On demande une mystique ..... XVIII, 33-34
Psichari ..... XX, 299-300
Les réalités invisibles ..... XXII, 202-204
La Révolution ou la guerre ? .... XXII, 428-429
La semaine de quarante heures .. XX, 252-255

B. (M.). — Les Iles ..... XXI, 311-313
Un nouveau Chemin de Croix ... XXII, 517-518
Le Chemin de Croix de Marcinelle. XXIII, 139-141

BARCLAY-CARTER (B.). — Le Cycle de la Création ..... XIX, 483-489

BARDY (G.). — Deux écrivains grecs de la Gaule ..... XVIII, 522-528

BAUDOUIN (E.). — *Pour le retour de la mère au foyer* ..... XIX, 401-422

BECKER (R. de). — Christianisme et Révolution ..... XXII, 383-388

BERNADOT (M.-V.). — La Déclaration du Comité archiépiscopal de l'Action catholique à la lumière des encycliques pontificales ..... XX, 35-49

BERNADOT (M.-V.). — L'insulte au Pape..... XVII, 32-34
BERNOVILLE (G.). — L'Espagne et la question religieuse ..... XVII, 383-389
BEZIMYA. — Le corps d'élite du bolchevisme. XIX, 154-157
BIOT (Dr R.). — *Surmenage*..... XIX, 124-141
BIZET (R.). — Le cinéma..... XVII, 344-348
BOISSELOT (P.). — Le congrès de l'A.C.J.F. .. XXI, 397-402
Quelques livres sociaux ..... XXIII, 443-448
Révolution et Jeunesse ..... XVIII, 519-522
Le scandale de la foi ..... XXIII, 28-29
La Semaine sociale de Reims ..... XXIII, 638-642
BONNET DE PAILLERETS. — Journée pédagogique de Lille..... XXII, 115-116
BORDERIE (M.). — *Gaspard des Montagnes ou le monde d'Henri Pourrat* ..... XVII, 486-502
Quelques livres. XVII, 172-174; XIX, 75-76; XX, 301-302 ; XXI, 317-319 ; XXII, 521-522 ; XXIII, 147-148, 315
Son ami Lafcadio..... XXI, 506-524
BORNE (E.). — Pour une philosophie de l'esprit ..... XIX, 259-270
BRACHET (L.). — *La ferronnerie en France*.. XXI, 114-123
BREÏZ (A.). — Les comédiens routiers à Paris. XXII, 310-313
BRELET (M.). — L'abbé Esquerré..... XXI, 203-204
BRILLANT (M.). — Art moderne d'inspiration religieuse ..... XXI, 124-133
Jean Cras ..... XVIII, 171-174
Forain et ses contrastes..... XVII, 335-343
Henri Rouart, peintre et ami des peintres ..... XXIII, 485-488
Radiophonie éducative et Société des Nations ..... XXI, 348-352
La « religion » de Flaubert..... XXI, 307-311
Vers une union catholique du théâtre en Italie..... XXIII, 289-291
C. (A.-M.). — Liturgies orientales..... XIX, 24-29
C.-V. (G.). — Économie dirigée et direction des machines ..... XVIII, 248-250
Un manuel de sociologie..... XVII, 89-91
CAPOT-REY (R.). — Géographie humaine.... XXII, 152-162
CASTRO (A. de). — *Saint Antoine dans l'art*.. XXIII, 106-127
CATRICE (P.). — Le problème indien en Amérique latine ..... XVII, 78-85

CATRICE (P.). — *Les relations intellectuelles entre la Chine et l'Europe* ..... XXII, 492-512
CAYEUX (J.). — Pour préparer les jeunes à l'action ..... XXI, 343-347
CHAIGNE (L.). — François Mauriac à l'Académie Française ..... XXII, 306-309
CHANCEREL (L.). — *Piété des Comédiens et de leurs familles* ..... XXIII, 274-288
CHIROL (P.). — *Théorie sur la construction des églises* ..... XVII, 322-334
CHRISTIANUS. — Actualité de la contemplation. XX, 178-180
Appel à l'amitié ..... XXI, 370-372
L'argent ..... XX, 6-8
« J'attirerai tout à moi... » ..... XXII, 354-356
Bilan ..... XXIII, 178-180
Catholicisme et désarmement..... XVII, 178-180
Le Concordat allemand ..... XXIII, 530-532
La crise sacerdotale et la pensée chrétienne ..... XVII, 354-356
La foi qui n'agit point... ..... XVIII, 6-8
La gangue ..... XVII, 6-9
La grande espérance du XXe siècle.. XVIII, 178-180
L'inflation ..... XXIII, 6-8
Jeunesse du Christianisme ..... XXII, 6-8
Liquidation du nationalisme..... XVIII, 370-373
Loi de crainte et loi d'amour..... XIX, 178-181
La machine ..... XIX, 354-356
On n'a pas convoqué les théologiens. XXII, 178-180
Le péché d'anarchie ..... XXI, 6-8
Rendez à César ..... XXI, 178-180
Sommes-nous chrétiens ?..... XIX, 6-9
Vacances et civilisation ..... XXIII, 354-356
Le vrai scandale ..... XX, 354-356
CIVIS. — Après quinze ans de régime soviétique ..... XVIII, 100-101
A propos de l'Atlantique..... XIX, 280-282
L'autre guerre ..... XX, 54-56
Du bon usage des maladies en politique ..... XXIII, 50-52
Les crises dont on ne sort pas..... XVII, 434-435
Dettes ..... XVIII, 416-418
Les engrenages ..... XXII, 60-62
L'État débile ..... XX, 210-212
Genève 1932 ..... XVII, 220-225
La leçon à César ..... XXIII, 410-412

CIVIS. — La leçon du « couloir polonais » ... XXI, 432-434
Méthodes d'opposition ..... XIX, 398-400
Nationalisme économique et internationalisme ..... XXIII, 588-590
Le navire sans boussole..... XXIII, 228-230
Le plan constructif vu de haut..... XVIII, 216-218
La question préalable ..... XXII, 218-220
Réformes sociales et intérêts privés.. XXI, 232-234
La réhabilitation des « chiffons de papier » ..... XXI, 56-58
Retour de la mère au foyer ? ..... XXII, 406-408
La révolution américaine ..... XX, 400-402
La sécurité par le désarmement..... XVII, 62-65
COCHET (Abbé). — Réponse à l'enquête sur l'enseignement religieux ..... XXI, 356-358
COLIN (A.). — La Famille..... XXIII, 85-86
L'internationalisme et l'esprit chrétien de paix..... XXII, 436-444
COLONEL X. — Précisions et controverses à propos du plan constructif ..... XVIII, 452-456
COQUELLE-VIANCE (G.). — *L'action catholique, action du laïcat organisé*..... XVII, 357-368
La crise mondiale et la semaine de quarante heures ..... XXI, 59-78
Le diocèse de Lille, laboratoire d'action catholique ..... XIX, 216-235
L'opinion, reine de la foi..... XXII, 63-78
COYNE (A.). — Le rôle social de l'ingénieur.. XX, 247-252
CRÉTINON (A.). — *La suppression des titres au porteur est-elle une idée socialiste ?* XX, 213-225

D. (A.-H.). — L'appel du Centre allemand avant les élections ..... XX, 256-259
Correspondance de Mgr Kaas et de Hitler ..... XX, 260-265
En Allemagne : le Centre catholique et la France. — L'éducation de la jeunesse et les catholiques..... XVII, 482-484
Une Église nationale allemande ?... XXI, 38-41
La propagande catholique dans les régions protestantes d'Allemagne. XX, 206-208
D. (C.). — Le mouvement anti-religieux en U.R.S.S. ..... XIX, 35-36
La persécution religieuse en U.R.S.S. XVIII, 38-44
La vie politique en U. R. S. S. Une nouvelle épuration du parti..... XXII, 261-272

DANIEL-ROPS. — Lettres étrangères..... XVII, 143-160; XVIII, 507-519; XX, 282-294; XXIII, 128-138
Nicolas Berdiaeff devant le communisme ..... XXII, 79-90
Péguy chrétien ..... XIX, 462-482
Sur les peuples de l'Orient ancien.. XX, 506-508
DEFFONTAINES (P.). — Une déformation de la géographie : la géopolitique..... XXII, 162-166
Le pèlerinage de la Mecque..... XXI, 273-274
Pierre Termier ..... XXIII, 344-347
DARNORAS (J.-G.). — *La route de Smara*..... XXII, 286-300
DELATTRE (N.). — Réponse à l'enquête sur l'enseignement religieux ..... XIX, 167-173
DELORME (A.-H.). — En Allemagne : Élections futures et désarmement..... XVII, 255-260
DELOS (J.-T.). — *Le désarmement moral et la pensée chrétienne* ..... XVII, 226-239
DÉVAUD (E.). — *La pédagogie bolchévique*.... XVII, 265-291
DILLARD (V.). — *On chôme en Allemagne :*
I. Le problème du chômage allemand ..... XVII, 468-479
II. Les causes du chômage..... XVIII, 251-264
III. Le financement du chômage.... XVIII, 457-467
IV. Capitalisme ..... XXI, 84-106
DUBLANCHY (A.). — Réponse à l'enquête sur l'enseignement religieux ..... XX, 342-345
DUBOIS (M.). — Réponse à l'enquête sur l'enseignement religieux ..... XIX, 173-174
DUCHESNE (P.). — Picasso..... XXII, 301-306
DUHAMELET (G.). — Bienheureux ceux qui pleurent ..... XVII, 521-523
DUMONT (C.). — *La question scolaire en U.R.S.S.* ..... XVIII, 51-75
La réorganisation de l'enseignement supérieur en U.R.S.S. ..... XX, 304-336
DUPEYROUX (H.). — La véritable question romaine ..... XX, 30-34
DURIAU. — La dictature portugaise ..... XXIII, 624-630
DUTHOIT (E.). — Pour l'éducation politique des Français ..... XIX, 158-162

ELZIÈRE (H.). — Musique enregistrée..... XXI, 140-142

F. (H.-M.). — Une histoire de l'anglicanisme. XX, 25-30
FARGUES (M.). — Impressions de congrès.... XVIII, 76-87
FÉRET (H.-M.). — L'Église à la fin du Ier siècle ..... XIX, 29-32
FESTUGIÈRE (A.-J.). — Choses de Grèce..... XXIII, 292-298
Musique enregistrée ..... XVIII, 538-540
Remarques sur les dieux grecs..... XVIII, 374-398
Thèses en Sorbonne..... XXI, 429-430
FLAJOLLET (J.). — *Le sentiment national chez les jeunes : Influence de l'enseignement religieux* ..... XVIII, 317-340
FOLLICULUS. — La vie des journaux..... XIX, 301-309
FOLLIET (J.). — Deux films « religieux »..... XXIII, 309-314
La polygamie au Cameroun et ses conséquences sociales ..... XXIII, 676-686
FORESTIER (M.-D.). — Le 11 novembre..... XX, 502-505
G. (B.). — Le missionnaire catholique des temps modernes ..... XXII, 486
GADOFFRE (G.). — Congrès international et nationalités musicales à Amsterdam ..... XXIII, 302-308
GANDILLAC (M. de). — Aspirations modernes et disciplines chrétiennes..... XVII, 155-174
A propos de deux pièces « religieuses ». XXIII, 660-666
Un inédit de Balzac..... XXIII, 477-481
John Millington Synge et le Théâtre de l'Abbaye ..... XX, 124-147
GEIGER (L.-B.). — Phénoménologie et thomisme ..... XVII, 415-419
GEORGE (A.). — Cagliostro et les fumées du XVIIIe siècle ..... XIX, 70-74
Histoire et souvenirs..... XVII, 503-509
Le mouvement des idées scientifiques : Sciences naturelles..... XXIII, 335-343
La physique moderne et l'expérience. XIX, 246-258
Pierre Termier et la synthèse des Alpes ..... XXII, 124-151
GERMANOVA (M.). — *Le théâtre de Tchékov*.. XXIII. 458-469
GHÉON (H.). — *Job*..... XIX, 38-67, 318-337
GILSON (E.). — *Albert le Grand à l'Université de Paris* ..... XXII, 9-28
Autour de la philosophie chrétienne. XXI. 404-424
Béatitude et contemplation... XX, 181-194, 357-369

GOUHIER (H.). — Théâtre. XVIII, 534-538; XIX, 344-348; XX, 167-174; XXI, 134-139; XXII, 314-318
GOYAU (G.). — Un monument d'histoire diocésaine ..... XXII, 39-40
GRAUSEM (J. P.). — Les Pygmées du Congo.. XXII, 171-174
GUÉRARD DES LAURIERS (L.-B.). — La philosophie des nombres..... XX, 195-198
GUISSAN (A.). — Notes italiennes ..... XVII, 369-375; XVIII, 205-208
GUYON (B.). — Prières d'un croyant..... XXII, 373-382

HARCOURT (R. d'). — *La trahison de la joie*.. XXI, 9-22
HEMPEL (H. de). — La question religieuse en Ukraine ..... XIX, 387-392
La question ukrainienne en Pologne. XX, 226-240
HENRI-SIMON (P.). — *Deux confidences : E.-M. de Vogüé et Maurice Barrès* ..... XX, 476-497
L'école au service de l'homme..... XXIII, 490-503
Une page oubliée d'E.-M. de Vogüé. XVIII, 167-170
Les problèmes de la colonisation... XXII, 483-486
Psychologie de la conversion..... XVII, 34-36
HENRY (F.). — Le droit de colonisation ..... XXIII, 251-255
L'Église et la civilisation au moyen-âge ..... XXII, 204-206
HILCKMAN (A.). — *Hitler et sa doctrine devant le Christianisme et l'Église*..... XVIII, 125-139
L'œuvre de reconstruction économique et sociale..... XIX, 162-164
H.-S. (P.). — Tartarie et Thibet inconnus.... XIX, 525-526
HUMBERT (P.). — *Le beau roman des canaux Mars* ..... XXIII, 320-334
Hommages à Pierre Termier..... XIX, 271-278

JAOUEN (J.). — Chronique pédagogique..... XXII, 332-343
JÉGOULINE (M.). — *L'économie soviétique*.... XVIII, 419-445
JOLY (J.). — Poésie annamite..... XXII, 487-489
JORDAN (E.). — *Lettre à Christianus*..... XXI, 143-160
JUST (C.). — *L'âme de saint Albert le Grand*. XVII, 106-142
Le mystère de l'Invention de la Croix à Tancrémont ..... XVII, 523-525

LAÎTRE (Lt de). — Réponse à l'enquête sur l'enseignement religieux ..... XXI, 363-365

LAJEUNIE L. . — La crise du sacerdoce..... XVII, 209-210
LALOIRE M. . — *L'évolution du socialisme belge* ..... XVIII, 102-124
Positions politiques de la jeunesse catholique belge ..... XXI, 435-457
LANVERSIN F. de . — Le protestantisme allemand vu par un converti..... XVIII, 203-205
LAPIERRE J. . — Chronique politique et sociale..... XVII, 457-461; XVIII, 232-247, 446-451; XIX, 423-426; XX, 84-86, 241-244, 418-421; XXI, 79-83, 458-462; XXII, 248-254
LAVARÈNE Chr. de . — Marcel Laloë..... XXIII, 481-484
LE BRET L.-J. . — *L'Action catholique maritime* ..... XXIII, 552-573
LECLERCQ J. . — L'école des sciences philosophiques et religieuses de Bruxelles. XIX, 213-215
LELONG M.-H. . — *Algérie 1933*..... XXII, 446-469
LEMAN A. . — L'Église de France et le Second Empire ..... XVII, 240-245
La médiation pontificale du 1er août 1917 ..... XX, 380-389
LEROY O. . — Andrew Marvell..... XVIII, 164-167
Suite aux miracles du Sauveur..... XXII, 181-201
LICHSTRAHL J. . — Une assemblée de la Ligue nationale des instituteurs à Berlin. XXIII, 259-262
LUBAC H. de . — *Patriotisme et nationalisme*. XIX, 283-300
M. A. . — Les deux sources de la morale et de la religion..... XX, 200-204
Le donné révélé et la théologie..... XX, 198-200
L'essor de la pensée au moyen-âge.. XXIII, 26-27
Pour les petits amis des missionnaires ..... XXII, 490
République. Liberté. Étatisme..... XVII, 91-92
Spinoza. Pour une théorie de la connaissance ..... XX, 200-203
M. A.-M. . — Aux origines du mouvement d'Oxford ..... XXIII, 402-406
M. B. . — Disques ..... XVII, 349-350, 526; XX, 512-518
MADAULE J. . — Les années tournantes..... XX, 295-298
Autour de Maurice de Guérin..... XVIII, 484-506
Le dernier roman de M. Julien Green. XVII, 510-515
L'essor de l'Europe..... XIX, 520-525
La figure d'André Gide..... XXI, 525-542

MADAULE (J.). — Les hommes de bonne volonté ..... XX, 156-164
Impressions sur les journées universitaires de Clermont..... XXIII, 149-154
Max Jacob chez les bourgeois..... XIX, 68-70
Une nouvelle série d'Approximations. XVII, 515-520
Une nouvelle traduction du « Purgatoire » de Dante..... XXII, 519-520
Le voile de Véronique..... XVII, 168-172
MAHAISON (G.). — Réponse à l'enquête sur l'enseignement religieux ..... XXI, 358-363
MAILLET (G.). — Anthologies illustrées. Dessins de Manet..... XX, 509-511
L'art religieux après le concile de Trente ..... XVIII, 529-533
Saint Joseph ..... XXIII, 673-674
MARC (A.). — Un conflit en Extrême-Orient. XIX, 427-433
La crise agraire ..... XXIII, 591-614
Le destin de la jeune Europe..... XXII, 255-260
MARÉCHAL (H.). — Le scoutisme en Sorbonne. XXIII, 524-526
MARQUÈS-RIVIÈRE (J.). — *La Chine entre la Russie et le Japon*..... XXIII, 53-76
Le Japon et son empire..... XXII, 424-427
Le problème japonais..... XX, 57-83
MAÎTRE D'ÉCOLE (Le). — Perdrons-nous l'école ? XVII, 262-264
MAYDIEU (A.). — La cuisine des anges..... XX, 374-379
Le mensonge et ses antinomies..... XXII, 29-34
Péguy ..... XXIII, 142-147
Révolution aristocratique ? ..... XXIII, 189-193
MENDIZABAL-VILLALBA (A.). — Chronique d'Espagne : les troubles anarchistes et communistes ..... XX, 422-428
Les Semaines sociales en Espagne.. XXIII, 449-451
MESNARD (P.). — Autour de l'École Normale avec Lucien Herr et Edouard Herriot ..... XVII, 293-305
Une nouvelle philosophie du temps. XXIII, 9-25
MONTABERT (A. de). — Regard sur l'Allemagne ..... XXI, 266-269
1914-1933 ..... XXIII, 615-623
MORIENVAL (J.). — *Le centenaire d'un petit romantique* ..... XXIII, 154-163
MOUTHIEZ (B.). — Aux sources du rythme et de la musique..... XXI, 314-317
Disques..... XX, 512-518; XXII, 523-526

MUNYNCK (de). — *Le devoir du désarmement moral* ..... XVIII, 219-238

NOLDE (Baron B.). — *Le droit civil de la Russie des Soviets*..... XXIII, 87-101

P. (A.-P.). — Le clergé mexicain..... XXI, 45-47

PALANQUE (J.-R.). — L'Europe occidentale aux Xe et XIe siècles..... XIX, 516-520

PASTEAU (R.). — Moralisme et littérature.... XIX, 338-343

PÉGUY (P.). — « Ernest Psichari, mon frère ». XXIII, 474-476

PENIDO (M.-T.-L.). — *Une nouvelle preuve de l'existence de Dieu*..... XXII, 357-372

PEZET (E.). — *La situation religieuse en Yougoslavie* ..... XX, 403-417

PHILALÈTHES (Les). — Le penseur du cartel.. XX, 164-166

PICTAVE (J.). — *La séparation de Lacordaire et de Lamennais*..... XVIII, 181-201

POLLET (V.-M.). — Les catholiques et l'Université en Irlande..... XIX, 382-387
Les élections en Irlande..... XX, 93-99
La situation en Irlande..... XVIII, 140-146

PRÉLOT (M.). — *Le système fasciste. Rien que l'État* ..... XXII, 221-247

R. (P.). — *Desvallières au Saulchoir*..... XXIII, 644-659

R.-G. — L'idée et le réel..... XIX, 165
Leçons du passé..... XVII, 467
Un philosophe catholique..... XVIII, 399-401
Le quatrième centenaire de Montaigne ..... XXI, 427-428
Un texte peu connu de Bergson.... XXI, 425-426

RABEAU (G.). — Essai d'une étude critique de la connaissance ..... XVII, 420-425
L'intuition de l'instant..... XX, 371-373
Les paradoxes économiques de l'Allemagne moderne ..... XVII, 66-77
La « Philosophie militante ». Une nouvelle preuve de l'existence de Dieu ..... XXIII, 181-188
Réponse à l'enquête sur l'enseignement religieux ..... XXI, 354-356
Le témoignage d'une vie chrétienne. XIX, 10-23
Les tendances actuelles de la philosophie allemande ..... XVII, 412-414

RÉGAMEY (R.). — La décadence de l'art sacré. XIX, 490-495
RENARD (G.). — Comment juger la sociologie contemporaine ..... XVII, 85-89
RENINGHE DE VOXVRIE (Ch. van). — Le parti catholique belge ..... XX, 244-246
Vie catholique et politique en Belgique ..... XVII, 461-466
REY (M.). — *Le secret de Jeanne d'Arc*..... XIX, 502-515
RICARD (R.). — Histoire d'Espagne..... XXIII, 298-302
RIVIÈRE (I.). — *Jacques Rivière et André Gide.* XXI, 280-306, 480-505
RODIÉ (Mgr J.-M.). — Réponse à l'enquête sur l'enseignement religieux..... XX, 340-342
ROLLAND (E.). — *Réflexions pédagogiques*.... XXI, 324-342
Vers une amélioration de l'enseignement religieux dans les collèges.. XVIII, 342-366
S. (G.). — La Réponse du Seigneur..... XXIII, 470-473
SAVANTIER (A.-H.-D.). — Le Centre catholique et le chancelier Hitler..... XX, 87-92
SCHERER (M.). — La paix, état de grâce de la civilisation ..... XXII, 430-436
Réflexions sur quelques mythes directeurs du mouvement socialiste. XXI, 235-265
Romans ..... XX, 148-155
SCHWOB (R.). — *Méditation sur les jardins*.. XX, 268-281
SECK (E.). — *Le sentiment national chez les jeunes : en Allemagne*..... XVIII, 302-316
SECRÉTARIAT SOCIAL MARITIME DE BRETAGNE. — *Les méfaits maritimes du libéralisme économique* ..... XIX, 78-104
Croquis de la Bretagne maritime... XIX, 105-122
Notes sur le syndicalisme maritime. XIX, 434-456
SERTILLANGES (A.-D.). — *Le Père de famille*.. XXII, 320-331
SIMONDET (H.). — *La situation religieuse en Yougoslavie* ..... XX, 403-417
SIMONIN (H.-D.). — Autour du protestantisme. XXII, 35-38
SJÖBERG (H.). — Joseph Lacasse..... XXII, 513-516
SJÖBERG (Y.). — Un peintre français du XVe siècle, Enguerrand Charton.. XXIII, 667-672
SKREDSVIK (K.). — Les tendances catholiques dans l'Église suédoise..... XXI, 23-37
SOULAIROL (J.). — Musique des saisons..... XX, 498-501

SPICQ (C.). — Le judaïsme..... XVII, 211-212
Où en est le problème de Jésus?.... XVII, 376-377
SULLEROT (L.). — *Esquisse d'un plan d'instruction religieuse dans les écoles secondaires* ..... XXIII, 504-524
SWARTS (G.). — *A l'origine du christianisme social* ..... XVIII, 9-32
Protestantisme d'hier ..... XXIII, 357-387

TASSET-NISSOLLE (E.). — *Une grande croisade : l'œuvre de Joséphine Butler* (1828-1906) ..... XXII, 94-114
TASTEVIN (C.). — L'âme du Murundi..... XXII, 167-170
TOLÉDANO (A.-D.). — La fabrication des armes. XX, 100-119
La position actuelle du problème du désarmement ..... XVII, 93-104, 246-254
Le projet britannique de désarmement ..... XXII, 273-278
TROUDE (R.). — *Le suicide, fait médical ou fait social?* ..... XXII, 409-423
TÜRMER (Dr Kurt). — La situation des organisations de paix en Allemagne hitlérienne ..... XXIII, 77-84, 440-442

V. (J.-M.). — La Poméranie polonaise..... XXIII, 255-258
VAUSSARD (M.). — L'Allemagne remplacera-t-elle Dieu? ..... XXIII, 429-439
VERGAICHE (P.). — Réponse à l'enquête sur l'enseignement religieux ..... XXI, 365-366
VIATTE (A.). — La bataille autour de la Chine. XVII, 161-167
La campagne électorale américaine. XVIII, 468-479
La crise américaine..... XXIII, 413-428
Gandhi et les parias..... XX, 429-436
Hitler et les Américains..... XXI, 270-271
Le malthusianisme en Amérique.... XVII, 426-428
Les problèmes de l'Inde..... XVII, 436-455
Le procès de Scottsboro..... XXII, 116-117

WARD (Maisie). — En Angleterre : le nouvel Institut catholique ..... XVII, 36-39
Z. — L'Inde et Dieu ..... XXIII, 698-700
Le droit hindou ..... XXIII, 701
Missions allemandes ..... XXIII, 702

ZACHARIAS (H. E.). — *Les deux Afriques*.... XXII, 470-482
Une université catholique aux Indes. XXIII, 687 697

II. — Table bibliographique

OUVRAGES COLLECTIFS.

Action Catholique. Textes officiels..... XX, 205
Comment juger la Sociologie contemporaine ..... XVII, 85-89
Guide Bleu. Grèce..... XXIII, 292-293
Les Iles..... XXI, 388-393
La Radio-Diffusion scolaire..... XXI, 348-352

ALAIN. — Propos sur l'éducation..... XXII, 332-340

ANDLER (Ch.). — Vie de Lucien Herr..... XVII, 293-305
ARON (M.). — Chemin de Croix ..... XXII, 617-618

BACHELARD (G.). — L'intuition de l'instant.. XX, 371-373
BARDY (G.). — L'Église à la fin du Ier siècle. XIX, 29-32
BARRÈS (M.). — Mes cahiers..... XX, 476-497
BAUER (L.). — L'agonie d'un monde..... XXIII, 128-131
BENOIST (L.). — La cuisine des anges..... XX, 374-379
BENSON (S.). — Tobie et l'ange..... XVII, 150-151
BERDIAEFF (N.). — Le christianisme et la lutte des classes..... XVIII, 35-37
Esprit et Liberté..... XXIII, 194-196
BERNARD (M.). — Au secours..... XVII, 173
BERTRAND (L.). — Histoire d'Espagne..... XXIII, 298-302
BONNENFANT. — Histoire générale du diocèse d'Évreux..... XXII, 39-40.
BOST (P.). — Porte-Malheur..... XVII, 173
Faux numéros..... XXII, 521
BOULANGER (A.) et GERNET (L.). — Le génie grec dans la religion..... XXIII, 297-298
BRAUN (F.-M.). — Où en est le problème de Jésus ? ..... XVII, 376-377
BREMOND (H.). — Newman..... XXII, 202-204
BREUIL (R.). — Traduit de l'américain..... XXI, 318
BRILLANT (M.). — Musique des saisons ..... XX, 498-501
BURZIO (F.). — La démiurgie ..... XVII, 147-148

Cassou (J.). — Souvenirs de la terre..... XXI, 318
Charmot (F.). — La Teste bien faicte ..... XXII, 341-342
Chollet (Mgr). — Quelques retours à la foi. XVII, 34-36
Cingria (A.). — La décadence de l'Art Sacré. XIX, 490-495
Cohen (G.). — Essai d'explication du Cimetière marin ..... XXI, 320-322
Commène (M. A.). — Le bonheur..... XIX, 75
Coolen (G.). — Histoire de l'Église d'Angleterre ..... XX, 25-30
Dabit (E.). — Faubourg de Paris..... XXI, 318
Dane (Cl.). — Régiment de femmes..... XVII, 154
Daniel-Rops. — Péguy..... XXIII, 142-147
Les années tournantes.... XX, 295-298
Decahors (E.). — Maurice de Guérin, essai psychologique ..... XVIII, 484-506
Deffontaines (P.). — Les hommes et leurs travaux dans les pays de la moyenne-Garonne ..... XXII, 152-162
Defourmy (M.). — Aristote. Études sur la « Politique »..... XVII, 467
Demaison. — Tropique..... XXI, 210
Deslandres (M.). — Histoire constitutionnelle de la France de 1789 à 1870..... XIX, 158-162
Dévaud (E.). — La pédagogie scolaire en Russie soviétique ..... XVII, 292
Diehl (Ch.). — Palerme et Syracuse ..... XX, 510
Doncœur (P.). — La crise du sacerdoce .... XVII, 209-210
Drain (M.). — Nietzsche et Gide..... XXI, 541-542
Du Bos (Ch.). — Le dialogue avec André Gide. XXI, 525-528
Approximations ..... XVII, 515-520
Duguet. — Le pèlerinage de la Mecque..... XXI, 273-274
Duhamel (G.). — Tel qu'en lui-même..... XIX, 75
Le notaire du Havre..... XXII, 522
Dumas (G.). — Nouveau traité de psychologie : les fondements de la vie morale ..... XXIII, 342-343
Dumesnil. — La religion de Flaubert..... XXI, 307-311
Escarra (J.). — La Chine et le Droit international ..... XVII, 166-167
Escoffier (H.). — L'abbé Esquerré..... XXI, 203-204

Espinasse-Mongenet. — Traduction du « Purgatoire » de Dante..... XXII, 517-520

Fernandez (R.). — André Gide..... XXI, 529-530

Fernandez (R.) et Rivière (J.). — Moralisme et Littérature ..... XIX, 338-343

Festugière (A.-M.). — L'idéal religieux des Grecs et l'Évangile..... XX, 9-24

Flake (O.). — La jeunesse déchaînée..... XX, 292-293

Fliche (A.). — L'Europe occidentale de 888 à 1125 ..... XIX, 516-520

Folliet (J.). — Le droit de colonisation.... XXIII, 251-255

Galsworthy (J.). — Forsyte Saga..... XVIII, 507-514

Galvez (M.). — L'ombre du cloître. Mercredi Saint. Nacha Regulez..... XVII, 158-160

Gardeil (A.). — Le donné révélé et la théologie ..... XX, 198-200

Gentile (G.). — Di una nuova dimostrazione dell' esistenza di Dio..... XXII, 356-372

George (A.). — Pierre Termier..... XXIII, 344-347

Gernet (L.) et Boulanger (A.). — Le génie grec dans la religion..... XXIII, 297-298

Gharpuré (J.-R.). — Hindu Law ..... XXIII, 701

Giono (J.). — Jean le Bleu..... XXI, 317

Giraudoux (J.). — La France sentimentale.. XXII, 521

Gissing (G.). — Né en exil..... XX, 288-291

Goldschmidt (R.). — La détermination du sexe et l'intersexualité..... XXIII, 348

Gontenau (Dr). — Manuel d'archéologie orientale ..... XX, 506-508

Gorce (M.). — L'essor de la pensée au Moyen-Age ..... XXIII, 26-27

Gorce (de la). — Francis Thompson et les poètes catholiques ..... XX, 285-288

Green (J.). — Épaves..... XVII, 510-585

Grousset (R.). — Les philosophies indiennes et les systèmes..... XVIII, 403-405

Guitton (J.). — Le temps et l'éternité chez Plotin et saint Augustin..... XXIII, 9-25

La philosophie de Newman : essai sur l'idée de développement..... XXI, 429-430

GURVITCH (G.). — L'idée du droit social. — Les tendances actuelles de la philosophie chrétienne ..... XVII, 412-414

HALPHEN (L.). — L'essor de l'Europe..... XIX, 520-525

HARCOURT (R. d'). — Maurice de Guérin et le poème en prose ..... XVIII, 484-506

HAZARD (P.). — Les livres, les enfants et les hommes ..... XXII, 342-343

HERMANT (M.). — Les paradoxes économiques de l'Allemagne moderne..... XVII, 66-67

HERR (L.). — Choix d'écrits ..... XVII, 293-303

HERRIOT (E.). — Normale ..... XVII, 303-305

HUC (R. P.). — Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie et le Thibet..... XIX, 525-526

HUXLEY (A.). — Le meilleur des mondes.... XXIII, 131-133

JACCARD (P.). — Le sens de la direction et l'orientation lointaine chez l'homme. XXIII, 335-341

JACOBY (J.). — Le secret de Jeanne d'Arc.... XIX, 502-515

JAMMES (F.). — L'Antigyde ..... XVII, 174

JOHANNE (P.). — Vers le Christ par le Vedânta. XVIII, 402-403

JOLINON (J.). — Dame de Lyon..... XXIII, 147

KAESTNER (E.). — Fabien..... XX, 291-292

KEYSERLING. — La vie intime..... XXIII, 133-136

KLINGSOR. — Forain..... XVII, 335-343

LACRETELLE (J. de). — Les Hauts Ponts..... XXI, 219

LAMA (von). — La médiation pontificale de 1917 ..... XX, 380-389

LAMIRAND (G.). — Le rôle social de l'ingénieur. XX, 247-252

LANGLOIS (M.). — L'Orléanais..... XX, 509

LECLERCQ (J.). — Leçon de droit naturel : la famille ..... XXIII, 85-86

LE FORT (G. von). — Le voile de Véronique. XVII, 168-172

LÉGAUT (M.). — Paroles d'un croyant..... XXII, 372-382

LEGENDRE (A.-F.). — L'Asie contre l'Europe.. XVII, 162-164

LEGOUIS (P.). — Andrew Marvell, poète, puritain, patriote ..... XVIII, 164-167

LELONG (H.). — Le Chemin de Croix de Marcinelle ..... XXIII, 139-141

LEHMANN (R.). — Une note de musique ..... XVII, 152-153

Le Masson (R.). — La philosophie des nombres ..... XX, 195-198

Male (E.). — L'art religieux après le Concile de Trente ..... XVIII, 529-533
Manquat (M.). — Aristote naturaliste ..... XXIII, 348-349
Maritain (J.). — Distinguer pour unir ou les degrés du savoir ..... XIX, 259-270
Maurain (J.). — La politique ecclésiastique du second Empire ..... XVII, 240-245
Mauriac (F.). — Commencements d'une vie. XVII, 173-174
Maurois (A.). — L'anglaise et d'autres femmes ..... XXI, 319
Max Jacob. — Bourgeois de France et d'ailleurs ..... XIX, 68-70
Mazeline (G.). — Les loups ..... XIX, 76; XX, 152-155
Méautis (G.). — L'âme hellénique d'après les vases grecs ..... XXIII, 295-296
Mignosi (P.). — La Tradizione ..... XX, 282-285
Mille (P.). — La femme et le député ..... XXIII, 148
Millin (S.-G.). — Les enfants abandonnés de Dieu ..... XVII, 154
Miomandre (F. de). — Ames russes 1910 .... XVII, 173
Mollat (G.). — La question romaine de Pie VI à Pie XI ..... XX, 30-34

Noailles (de). — Le bureau du roi ..... XVII, 508-509

Ohm (Th.). — L'Inde et Dieu ..... XXIII, 698-700
Oldekop (E.). — Le principe de hiérarchie dans la nature ..... XXIII, 349
Ormesson (d'). — Enfances diplomatiques .. XVII, 503-506
Ortega y Gasset. — Essais espagnols ..... XVIII, 516-519

Papini (G.). — Gog ..... XVII, 143-145
Passage (du). — Notions de sociologie ..... XVII, 89-91
Paz (Magdeleine). — Une seule chair ..... XXIII, 148
Peisson (E.). — Parti de Liverpool ..... XIX, 76
Pesquidoux (J. de). — Le livre de raison .... XVII, 174
Photiadès. — Cagliostro ..... XIX, 70-74
Piccard (Ch.). — Les origines du polythéisme hellénique ..... XXII, 294-295

PICCARD (F.). — Les phénomènes sociaux chez les animaux ..... XXIII, 349
PIERRE-QUINT (L.). — André Gide, sa vie, son œuvre ..... XXI, 533-535
PINOT (V.). — La Chine et la formation de l'esprit philosophique en France. XXII, 493-497
POURRAT (H.). — Gaspard des Montagnes ... XVII, 486-502

RÉAU (L.). — Vienne, Schönbrunn et les abbayes d'Autriche ..... XX, 510
RIGAUX (M.). — Pour préparer les jeunes à l'action ..... XXI, 343-347
RIVIÈRE (J.) et FERNANDEZ (R.). — Moralisme et Littérature ..... XIX, 338-343
ROLAND-GOSSELIN (M.-D.). — Critique de la Connaissance ..... XVII, 420-425
ROMAINS (J.). — Les hommes de bonne volonté. XX, 156-164
ROMIER (L.). — Plaisir de France ..... XVII, 506-508

SCHEBESTA (P.). — Les pygmées du Congo.. XXII, 171-174
SCHEID (O.). — Les mémoires de Hitler .... XXIII, 136-138
SCHMITTMANN (B.). — L'œuvre de reconstruction économique et sociale ..... XIX, 162-164
SCHNÜRER (G.). — L'Église et la civilisation au Moyen-Age ..... XXII, 204-206
SCHWOB (R.). — Le vrai drame d'A. Gide.... XXI, 529-533
SEMPRUN Y CURREA (J. M. de). — République, Liberté, Étatisme ..... XVII, 91-92
SERTILLANGES (A.-D.). — L'Eucharistie ..... XX, 509
SHEILA KAYE-SMITH. — Herringdales ..... XVII, 153-154
SILVESTRE (Ch.). — L'orage sur la maison .. XXIII, 147-148
SINNIGEN (A.). — Religieux allemands et missions ..... XXIII, 702
SMOGORZEWSKI (G.). — La Poméranie Polonaise ..... XXIII, 255-258
SNELL (R.). — Autour du Protestantisme .... XXII, 35-38
SOULIÉ DE MOZANT (G.). — Sounn Yat Senn .. XVII, 164-166
STURZO (L.). — Le cycle de la Création ..... XIX, 483-499

TERMIER (P.). — A la gloire de la terre.
La joie de connaître.
La vocation du savant .... XIX, 271-278

THARAUD (J. et J.). — Paris-Saïgon dans l'azur ..... XVII, 174
La jument errante ..... XXII, 521
Les bien-aimées ..... XIX, 75
THÉRIVE (A.). — Anna ..... XX, 148-152
TILGHER (A.). — Le travail dans les mœurs et dans les doctrines ..... XVII, 145-147

VALLÈS (J.). — Un gentilhomme ..... XIX, 75
VAN MAPPÈS (D. K.). — Mercredi ..... XVII, 172
VIANCE (G.). — La révolution ou la guerre? XXII, 428-429
VIEUCHANGE (M.). — Smara ..... XXII, 286-300
VILLEY (P.). — Montaigne ..... XXI, 427-428
VINCENT (A.). — Le Judaïsme ..... XVII, 210-211
VIOLLIS (A.). — Le Japon et son empire .... XXII, 424-427
VOGÜÉ (E. de). — Souvenirs et visions ..... XVIII, 167-170
Journal ..... XX, 476-497

WASSERMANN (J.). — L'affaire Maurizius. Etzel Andergast ..... XVIII, 512-516
WEBB (M.). — Le poids des ombres ..... XVII, 151-152
WEHRLÉ. — Victor Delbos ..... XVIII, 399-401
WEYGAND (G[I]). — Le 11 novembre ..... XX, 502-505
WILHELM (R.). — Histoire de la civilisation chinoise ..... XVII, 161-162
WILL. — L'Azione cattolica ..... XXI, 202-203

ZUURE (B.). — L'âme du Murundi ..... XXII, 167-170

III. — Table analytique

Abbaye (Le Théâtre de l') ..... XX, 124-147

Action Catholique..... XVII, 357-368, 378-382; XVIII, 480; XIX, 216-235; XX, 35-49; XX, 205; XXI, 52-54; XXI, 202-203; XXIII, 194-196; XXIII, 407-408.

Afrique ..... XXII, 470-482; XXIII, 676-686

Alain ..... XX, 164-166

Albert le Grand..... XVII, 106-142; XXII, 9-28

Algérie ..... XXV, 446-469

Allemagne..... XVII, 255-260; XX, 120-122; XX, 201-208; XX, 256-265 ; XX, 461-463 ; XXI, 38-41 ; XXI, 205-226; XXI, 266-269; XXI, 476-478; XXII, 41-53; XXII, 77-84; XXIII, 440-442

— et Autriche ..... XXIII, 263-269

Centre catholique.. XVII, 480-482; XXII, 207-213

Chômage en — .. XVII, 468-479; XVIII, 251-264, 457-467; XXI, 84-106

Économie ..... XVII, 66-77

Éducation ..... XXII, 344-350; XXIII, 259-263

Église en — ..... XXII, 389-400; XXIII, 47-48, 197-214, 410-412

Événements religieux..... XVIII, 410-412

Jeune littérature..... XX, 291-294

Jeunesse d' — ..... XVII, 482-484

Lettres allemandes..... XVII, 168-172

Protestantisme en — .... XXII, 30-46, 215-225

Syndicats chrétiens..... XXII, 278-279

Voir : Hitler.

Alpes ..... XXII, 124-151

Amérique.. XVII, 426-427; XX, 400-402; XVIII, 413, 468-479

Problème indien en — ..... XVII, 78-85

Voir : États-Unis.

Anarchie ..... XXI, 6-8

Angleterre. Le nouvel Institut Catholique.. XVII, 36-39

Lettres anglaises ..... XVII, 149-155

Voir : Oxford, Grande-Bretagne.

ANGLICANISME ..... XX, 25-30; XXI, 227-230; XXIII, 388-401
ANNAM ..... XXII, 487-489
ANTIRELIGION ..... XVIII, 38-44; XIX, 35-36; XXII, 214-216
ANTOINE (Saint) ..... XXIII, 106-127
ARBITRAGE ..... XVIII, 482
ARCHITECTURE ..... XVII, 322-334
ARGENT ..... XX, 6-8, 54-56, 400-402, 471-473
ARISTOTE ..... XVII, 467
ART RELIGIEUX.. XVIII, 529-533; XIX, 490-495; XXI, 124-133; XXIII, 106-127, 139-141
Voir : Architecture, Lacasse, Musique.
ATLANTIQUE ..... XIX, 280-282
AUTORITÉ ..... XXI, 370-372

BALZAC ..... XXIII, 477-480
BARRÈS ..... XX, 476-497
BELGIQUE..... XVII, 461-466; XVIII, 102-124; XIX, 213-215; XX, 244-246
— Jeunesse catholique ..... XXI, 435-457
BERDIAEFF (N.) ..... XXII, 79-90
BERGSON ..... XX, 203-204; XXI, 425-426; XXII, 400-404
BONN
Journées franco-allemandes ..... XVII, 306-320
Voir : Sentiment national.
BRETAGNE ..... XIX, 105-120
BRILLANT (M.) ..... XX, 498-501
BUTLER (Joséphine) ..... XXII, 94-114

CAGLIOSTRO ..... XIX, 70-74
CAMARADERIE ..... XX, 338
CAPITALISME ..... XX, 473-474
CATHOLICISME
— et vie publique ..... XVII, 10-31, 181-208
CHINE..... XVII, 161-168; XXII, 492-512; XXIII, 53-76
CHÔMAGE ..... XXII, 118-120
CHRISTIANISME..... XIX, 6-9, 178-181; XXII, 6-8, 354-356; XXIII, 178-180
— et Révolution ..... XXII, 383-388
— et aspirations modernes ..... XXIII, 155-174
— social ..... XVIII, 9-32

Chronique politique et sociale.. XVII, 456-560; XVIII, 239-247, 446-451; XIX, 423-426; XX, 84-86, 241-244, 418-421; XXI, 79-83, 458-462; XXII, 248-254.
Chronique Scientifique..... XXIII, 335-343, 348-350
Cimetière marin (Le) ..... XXI, 320-322
Cinéma ..... XVII, 344-348; XXIII, 309-314
Classe moyenne ..... XVIII, 482; XXIII, 452-454
Collectivisme ..... XXI, 109-110
Colonisation ..... XXII, 483-485; XXIII, 251-254, 676-702
Comédiens ..... XXIII, 274-288
— en Italie ..... XXIII, 289-291
— routiers ..... XXII, 310-313
Conférence de Londres ..... XXIII, 227-229
Congrès
— A.C.J.F. ..... XXI, 397-402; XXII, 430-445
— musical d'Amsterdam ..... XXIII, 302-308
Voir : Bonn, Journées, Pédagogie.
Connaissance (Théorie de la) .... XVII, 420-425; XX, 198-199
Contemplation ..... XX, 178-180, 181-194, 357-370
Corridor polonais ..... XXI, 432-434; XXIII, 255-258
Cras (Jean) ..... XVIII, 171-174
Crise (La) ..... XVII, 434-435; XXII, 60-62, 178-180
— économique ..... XIX, 315-316
— religieuse et crise sociale. XIX, 182-212, 357-387

Dante ..... XXII, 519-520
Delbos (V.) ..... XVIII, 399-401
Désarmement.... XVII, 62-65, 93-104, 178-180, 226-239, 246-254; XVIII, 216-218, 219-238, 452-455, 480; XX, 100-119; XXII, 273-278
Voir : Sentiment national, Nationalisme, Paix.
Dettes (Les) ..... XVII, 416-418
Direction spirituelle du monde ..... XIX, 496-500
Disques ..... XVII, 349-350, 526-527; XVIII, 538-540; XX, 512-518; XXI, 140-142; XXIII, 523-526
Dutois (R.) ..... XXII, 517-518

École ..... XVII, 262-264
— libre ..... XX, 337
— unique ..... XIX, 458-459

ÉCONOMIE ..... XIX, 162-164
— dirigée ..... XVIII, 248-250
ÉCRIVAIN ET ÉVÉNEMENT ..... XXIII, 316-317
ÉDUCATION ..... XXIII, 490-503
— religieuse ..... XXIII, 504-523
— nationale ..... XVIII, 88-98
ÉGLISE ..... XIX, 29-34
— et civilisation au Moyen-Age.... XXII, 204-206
— et lutte des classes ..... XVIII, 35-37
— et le second Empire ..... XVII, 240-245
Voir : Allemagne.
ENCYCLIQUES ..... XX, 357-370
ENFANTS
Tribunal pour — ..... XIX, 142-153
Littérature d' — ..... XX, 298-299
ENSEIGNEMENT RELIGIEUX (Enquête) .. XVIII, 46-50, 342-366; XIX, 166-174; XX, 339-350; XXI, 353-366
ESPAGNE ..... XX, 422-428; XXIII, 298-301, 449-451
— Lettres ..... XVIII, 516-519
— et la question religieuse ..... XVII, 383-387
ESQUERRÉ (l'abbé) ..... XXI, 204
ESPRIT ..... XXI, 48-52
ÉTAT (L') ..... XX, 210-212
ÉTATISME ..... XVII, 91-92
ÉTATS-UNIS ..... XX, 464-470, 471-474; XXIII, 413-428
Voir : Amérique.
EUGÉNISME ..... XVII, 392-411
EUROPE ..... XIX, 516-520, 521-525; XXII, 255-260
Voir : Nation européenne.
ÉVREUX ..... XXII, 39-40
EXISTENCE DE DIEU ..... XXII, 357-372; XXIII, 181-188
EXTRÊME-ORIENT ..... XIX, 427-433

FAMILLE ..... XXIII, 85-86
FASCISME ..... XXII, 221-247
FAVORINUS ..... XVIII, 522-528
FERRONNERIE ..... XXI, 114-123
FLAUBERT ..... XXI, 307-311
FOI ..... XVIII, 5-8; XIX, 236-240; XXII, 56-58, 63-78; XXIII, 28-29

FORAIN ..... XVII, 335-343
FROEBEL (F.) ..... XVIII, 414

GANDHI ..... XX, 429-436
GENÈVE ..... XVII, 220-225
GENTILE (Giovanni) ..... XXII, 357-372
GÉOGRAPHIE HUMAINE ..... XXII, 152-161
— politique ..... XXII, 162-166
GIDE (A.) ..... XXI, 281-306, 480-505, 506-524, 525-542
GRANDE-BRETAGNE. JEUNESSE CATHOLIQUE..... XVII, 48-55
Voir : Angleterre.
GRÈCE ..... XXIII, 292-297
L'idéal grec ..... XX, 9-24
Religion de la — ..... XX, 374-398
GUÉRIN (Maurice de) ..... XVIII, 484-506
GUERRE ..... XX, 437-438

HERR (Lucien ..... XVII, 293-305
HITLER ..... XVIII, 125-139, 265-278; XX, 87-92, 260-265; XXI, 178-180, 270-271; XXIII, 136-138
Voir : Allemagne.

IDÉE
l' — et le réel ..... XIX, 165
ILES (Les) ..... XXI, 312-313
INDE ..... XVII, 436-455; XVIII, 402-405; XXIII, 687-702
INDEX TRANSLATIONUM ..... XVIII, 511-512
INFLATION ..... XXIII, 6-8
INGÉNIEUR
Le rôle social de l' — ..... XX, 247-252
INSTANT ..... XX, 371-373
IRLANDE ..... XVIII, 140-152; XIX, 382-387; XX, 93-99
ITALIE ..... XVII, 369-375; XVIII, 205-208
Lettres italiennes ..... XVII, 143-149
— Théâtre ..... XXIII, 289-291
Université de Milan ..... XIX, 33-35

JAPON .. XX, 57-83; XXI, 272; XXII, 424-427; XXIII, 53-76
JEANNE D'ARC ..... XIX, 502-515
JÉSUS ..... XVII, 376-377
Miracles ..... XXII, 181-201
JEUNESSE ..... XXIII, 50-52

Job ..... XIX, 38-67, 318-337
Journées Universitaires de Clermont..... XXIII, 149-174
Judaïsme ..... XVII, 211-212

Keyserling ..... XXIII, 133-136
Konnersreuth ..... XVIII, 209-211

Laberthonnière (R. P.) ..... XIX, 242-245
Lacasse (J.) ..... XXII, 513-516
Lacordaire ..... XVIII, 181-201
Laïcité ..... XVIII, 413
Laloë (M.) ..... XXIII, 481-484
La Mecque ..... XXI, 273-278
Lamennais ..... XVIII, 181-201
Le Senne ..... XXIII, 181-188
Libéralisme économique ..... XIX, 78-104
Ligues catholiques féminines ..... XVII, 390-3
Liturgies orientales ..... XIX, 24-29
Loisirs
Utilisation des — ..... XXIII, 354-356
Lutte des classes ..... XVIII, 35-37
Voir : Église.

Machine ..... XIX, 354-356
Malthusianisme ..... XVII, 426-427
Manet ..... XX, 511
Mars ..... XXIII, 320-334
Marvell (Andrew) ..... XVIII, 164-166
Marxisme ..... XXIII, 231-250
Mauriac (F.) ..... XXII, 306-309
Médiation pontificale du 1er août 1917..... XX, 380-389
Mensonge ..... XXII, 29-34
Mère au foyer ..... XIX, 401-422; XXII, 406-408
Mexique ..... XVII, 40-47; XVIII, 406-410; XIX, 310-314; XXI, 42-48
Millington Synge (John) ..... XX, 124-147
Missions ..... XVIII, 178-180; XXII, 486-490; XXIII, 676-702
Montaigne ..... XXI, 427-428
Morale boursière ..... XXI, 463-475
Moralisme et littérature ..... XIX, 338-343

MOYEN-AGE ..... XXIII, 26-27
MURUNDI ..... XXII, 167-170
MUSIQUE ..... XXIII, 302-308
Rythme et — ..... XXI, 314-316
MYSTIQUE ..... XVIII, 33-34

NATIONALISME .. XVIII, 370-372; XIX, 283-300; XXII, 280-283
Voir : Sentiment national.
NATION EUROPÉENNE..... XIX, 457-458; XXI, 107-109
NEWMAN ..... XXII, 202-204
NIETZSCHE ..... XVIII, 541

OBJECTION DE CONSCIENCE ..... XX, 50-52
ONZE NOVEMBRE ..... XX, 502-505
OPINION
L' — reine de la foi ..... XXII, 63-78
OPPOSITION ..... XIX, 398-400
ORDRE CHRÉTIEN ..... XX, 390-398
ORIENT ..... XX, 506-508
OXFORD ..... XXIII, 388-401, 402-406

PAIX..... XX, 120-122; XXII, 430-445; XXIII, 77-84, 440-442
Voir : Désarmement.
PAPE
L'insulte au — ..... XVII, 32-34
PAPEN (VON) ..... XXII, 91-92
PAPINI ..... XX, 519-523
PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES ..... XVIII, 481-482
PAX ROMANA ..... XVII, 58-60
PÉDAGOGIE ..... XVIII, 76-87; XXI, 324-342; XXIII, 332-342
Journée de Lille ..... XXII, 115
— sociale ..... XXI, 343-347
PÉGUY ..... XIX, 462-482; XXII, 142-147
PÈRE DE FAMILLE ..... XXII, 320-331
PHÉNOMÉNOLOGIE ..... XVII, 415-419
PHILOSOPHIE allemande ..... XVII, 412-414
— chrétienne ..... XXI, 404-424
— de l'esprit ..... XIX, 259-270
— des nombres ..... XX, 195-197
— thomiste ..... XXII, 54-56
Voir : Existence de Dieu, Béatitude, Phénoménologie.

PHYSIQUE
La — moderne et l'expérience ..... XIX, 246-258
PICASSO ..... XXII, 301-305
POLITIQUE ..... XIX, 158-161
POURRAT (Henri) ..... XVII, 486-502
PRÉDICATION ..... XVIII, 413-414
PRESSE ..... XIX, 301-309; XXI, 181-201
— catholique ..... XVIII, 212-213
PRIÈRES ..... XXII, 373-382
PRIX NOBEL ..... XVIII, 507-511
PROCÈS DE CHRISTIANUS ..... XXI, 143-144
PROTESTANTISME ..... XVIII, 202-204; XXI, 9-22; XXII, 35-38; XXIII, 357-387
Voir : Allemagne, Anglicanisme, Oxford.
PSICHARI ..... XIX, 395-396; XX, 299-300
PSYCHOLOGIE
— de la conversion ..... XVII, 34-36
PYGMÉES ..... XXII, 171-174

RADIOPHONIE ÉDUCATIVE ..... XXI, 348-352
RÉFORMES SOCIALES ..... XXI, 232-234
RELIGION
— et Culture ..... XIX, 393-395
— poésie et musique ..... XIX, 349-350

RÉVOLUTION ..... XXII, 383-388; XXIII, 270-275
— aristocratique ..... XXIII, 189-193
— et jeunesse ..... XVIII, 519-522
La — ou la guerre ..... XXII, 428-429
RIVIÈRE (Jacques) ..... XXI, 280-306, 480-505
ROMANS ..... XX, 148-155
ROMANTISME ..... XVIII, 154-163
ROME
— la question romaine ..... XX, 30-34
ROUART (H.) ..... XXIII, 485-488
ROUMANIE ..... XVII, 56-58

SACERDOCE
Crise du — ..... XVII, 209-210, 354-356
SACREMENTS ..... XX, 509-510
SALLUSTE ..... XVIII, 522-528

SCOTTSBORO
Le procès de — ..... XXII, 116-117
SCOUTISME ..... XXIII, 524-526
SEMAINE DE QUARANTE HEURES.... XX, 253-255; XXI, 59-78
SEMAINE SOCIALE
Alger ..... XXII, 446-449
en Espagne ..... XXIII, 449-451
SENTIMENT NATIONAL CHEZ LES JEUNES (Le) .... XVIII, 280-340
SMARA ..... XXII, 286-300
SOCIALISME ..... XVIII, 102-124; XXI, 235-265
SOCIOLOGIE ..... XVII, 85-89
Manuels de — ..... XVII, 89-91; XXIII, 443-448
SOUVENIRS HISTORIQUES ..... XVII, 503-509
SPINOZA ..... XX, 200-201
STÉRILISATION ..... XVII, 428-432
SUÈDE ..... XXI, 23-37
SUICIDE ..... XXII, 409-423
SURMENAGE ..... XIX, 124-141
SYNDICALISME MARITIME ..... XIX, 434-456

TARTARIE ..... XIX, 525-526
TCHÉKOV ..... XXIII, 458-469
TEMPS
Philosophie du — ..... XXIII, 9-25
TERMIER (Pierre). XIX, 271-287; XXII, 124-151; XXIII, 344-347
THÉATRE.. XVII, 523-525; XVIII, 534-538; XIX, 344-348; XX, 167-174; XXI, 134-139; XXII, 314-318; XXIII, 458-469
THÉOLOGIE ..... XX, 198-199
THIBET ..... XIX, 525-526
THOMISME ..... XVII, 415-419
THOMPSON (Francis) ..... XX, 285-288
TITRES AU PORTEUR ..... XX, 213-225
TRAITÉS ..... XXI, 56-58; XXII, 218-220
TRAVAIL
le — civil obligatoire ..... XXII, 120-122
TRIBUNAL POUR ENFANTS ..... XIX, 142-153

UKRAINE ..... XIX, 387-392; XX, 226-240

U.R.S.S. .. XVII, 213-219; XVIII, 38-44, 51-75, 100-101; XIX, 154-157; XXII, 261-272; XXIII, 53-76
Droit civil ..... XXIII, 87-101
Économie ..... XVIII, 419-445
Enseignement ..... XX, 304-336
Littérature ..... XX, 524-526
Le mouvement antireligieux ..... XIX, 35-36
Pédagogie bolchevique ..... XVII, 265-292

VIE CHRÉTIENNE ..... XIX, 10-23
VILLANDRY ..... XX, 268-281
VOGÜÉ (E.-M. de) ..... XVIII, 167-170; XX, 476-497

WOLFERS (Marcel) ..... XXIII, 139-141

YOUGOSLAVIE ..... XX, 403-417, 439-460

GTU Library
3 2400 00268 6008

428581

La Vie Intellectuelle

v. 23
1933

428581

GRADUATE THEOLOGICAL UNION LIBRARY
BERKELEY, CA 94709